Parlement francophone bruxellois (Assemblée de la Commission communautaire française)



21 octobre 2010

SESSION ORDINAIRE 2009-2010

BULLETIN DES QUESTIONS ET DES REPONSES

SOMMAIRE

Pages

7

I. QUESTIONS AUXQUELLES IL N'A PAS ÉTÉ RÉPONDU DANS LES DÉLAIS RÉGLEMENTAIRES

(Article 87.4 du Règlement)

des R	ésident du Gouvernement, ministre en charge du Budget, de l'Enseignement, du Tourisme, elations avec la Communauté française et la Région wallonne et des Relations internatio- M. Christos Doulkeridis	
	La mise en œuvre de partenariats public-privé (n° 62 de Mme Françoise Schepmans)	5
	Les agréments aux chambres d'hôtes (n° 78 de Mme Françoise Schepmans)	5
	nistre en charge de la Fonction publique, de la Santé et de la Formation professionnelle des es moyennes, M. Benoît Cerexhe	
	Le financement des pensions (n° 20 de M. Eric Tomas)	6
	La statutarisation des membres du personnel (n° 21 de M. Eric Tomas)	6
	La dotation 2010 de l'asbl Service social de la Commission communautaire française (n° 28 de Mme Françoise Schepmans)	6
	L'absentéisme des fonctionnaires au sein de l'administration de la Commission communautaire française (n° 35 de M. Vincent De Wolf)	6
	Le plan de modernisation de l'administration de la Commission communautaire française (n° 40 de Mme Françoise Schepmans)	6
	Le plan de modernisation de l'administration de la Commission communautaire française (n° 66	

de Mme Françoise Schepmans)

Pages

II. QUESTIONS DES MEMBRES DU PARLEMENT ET RÉPONSES DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

(Article 87.3 du Règlement)

Le président du Gouvernement, ministre en charge du Budget, de l'Enseignement, du Tourisme, des Relations avec la Communauté française et la Région wallonne et des Relations internationales, M. Christos Doulkeridis

	La lutte contre le malaise et le décrochage des professeurs (n° 45 de Mme Françoise Schepmans)
	Comptabilité – désignation d'un expert (n° 46 de Mme Caroline Persoons)
	Le port de signes religieux dans l'enseignement supérieur dépendant de la Commission communautaire française (n° 47 de M. Ahmed Mouhssin)
	Les subsides à la Zinneke parade (n° 48 de Mme Caroline Persoons)
	Les subsides au Bureau des grands événements (n° 49 de Mme Caroline Persoons)
	Les bourses d'étude en faveur des étudiants domiciliés et scolarisés dans la Région de Bruxelles- Capitale qui veulent effectuer un séjour linguistique (n° 53 de M. Jacques Brotchi)
	Les subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative (n° 55 de Mme Caroline Persoons)
	La mise en œuvre du tableau de bord des actions du Collège (n° 60 de Mme Françoise Schepmans)
	La mise en œuvre de mécanismes de transparence pour la gestion des subsides (n° 63 de Mme Françoise Schepmans)
	Les implications fiscales liées à l'exploitation des chambres d'hôtes (n° 67 de M. Emmanuel De Bock)
	Les travaux subventionnés pour la création ou la modernisation de chambres d'hôtes (n° 68 de M. Emmanuel De Bock)
	La création de chambres d'hôtes (n° 69 de M. Emmanuel De Bock)
	L'assouplissement des conditions d'accès aux primes pour les « chambres d'hôtes) (n° 70 de M. Emmanuel De Bock)
	La lutte contre le racisme et toutes les formes de discrimination sur les sites internet et les blogs soutenus directement ou indirectement par la Commission communautaire française (n° 75 de Mme Françoise Schepmans)
	L'installation de fontaines d'eau au sein des établissements scolaires (n° 76 de Mme Françoise Schepmans)
	La sensibilisation des élèves aux dangers du web (n° 77 de Mme Françoise Schepmans)
	Les synergies entre les services de la Commission communautaire française et ceux de la Région de Bruxelles-Capitale pour la mise en œuvre de l'ordonnance relative à l'organisation des agences de voyage (n° 79 de Mme Françoise Schepmans)
	La sensibilisation des élèves contre le phénomène du « sexting » (n° 86 de Mme Françoise Schepmans)
Le mi	inistre en charge de la Cohésion sociale, M. Charles Picqué
	Les subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative (n° 58 de Mme Caroline Persoons)
	Le bilan de la participation aux Assises de l'interculturalité (n° 61 de Mme Françoise Schepmans)

	Les statistiques des suicides liés au travail à Bruxelles (n° 44 de Mme Aime Charlotte d'Ursel)
	La sensibilisation des médecins généralistes face à la Drépanocytose (n° 51 de Mme Gisèle Mandaila)
	L'adaptation des arrêtés et autres réglementations fixant les conditions d'accès aux différents services de la fonction publique à la Commission communautaire française suite à la réforme de Bologne (n° 54 de M. Serge de Patoul)
	Les subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative (n° 57 de Mme Caroline Per soons)
	L'équipement en défibrillateurs externes automatiques au sein des maisons de repos soutenues par la Commission communautaire française (n° 71 de Mme Françoise Schepmans)
	La promotion du télé-travail au sein de l'administration de la Commission communautaire française (n° 80 de Mme Françoise Schepmans)
	La prévention de l'alcoolisme au sein de l'administration de la Commission communautaire française (n° 81 de Mme Françoise Schepmans)
	Le personnel intérimaire au sein de l'administration de la Commission communautaire française (n° 82 de Mme Françoise Schepmans)
	La contribution à la protection de l'environnement par l'administration de la Commission commu nautaire française (n° 83 de Mme Françoise Schepmans)
	La promotion de l'usage du vélo au sein de l'administration de la Commission communautaire française (n° 84 de Mme Françoise Schepmans)
mi	nistre en charge de l'Aide aux personnes handicapées, Mme Evelyne Huytebroeck
mi	nistre en charge de l'Aide aux personnes handicapées, Mme Evelyne Huytebroeck L'état des lieux du service internet de PHARE depuis 2008 (n° 52 de Mme Julie de Groote)
mi	
mi	L'état des lieux du service internet de PHARE depuis 2008 (n° 52 de Mme Julie de Groote) Les subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative (n° 56 de Mme Caroline
mi	L'état des lieux du service internet de PHARE depuis 2008 (n° 52 de Mme Julie de Groote) Les subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative (n° 56 de Mme Caroline Persoons)
mi	L'état des lieux du service internet de PHARE depuis 2008 (n° 52 de Mme Julie de Groote) Les subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative (n° 56 de Mme Caroline Persoons) nistre en charge de la Formation professionnelle, de la Culture, du Transport scolaire, de la sociale et de la Famille, du Sport et des Relations internationales, M. Emir Kir L'état des projets soutenus dans le cadre de l'AB 11.15.33.01 « Subvention aux associations arts
mi	L'état des lieux du service internet de PHARE depuis 2008 (n° 52 de Mme Julie de Groote) Les subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative (n° 56 de Mme Caroline Persoons) nistre en charge de la Formation professionnelle, de la Culture, du Transport scolaire, de la sociale et de la Famille, du Sport et des Relations internationales, M. Emir Kir L'état des projets soutenus dans le cadre de l'AB 11.15.33.01 « Subvention aux associations arts plastiques et musées » (n° 43 de Mme Françoise Schepmans)
mi	L'état des lieux du service internet de PHARE depuis 2008 (n° 52 de Mme Julie de Groote) Les subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative (n° 56 de Mme Caroline Persoons) nistre en charge de la Formation professionnelle, de la Culture, du Transport scolaire, de la sociale et de la Famille, du Sport et des Relations internationales, M. Emir Kir L'état des projets soutenus dans le cadre de l'AB 11.15.33.01 « Subvention aux associations arts plastiques et musées » (n° 43 de Mme Françoise Schepmans)
mi	L'état des lieux du service internet de PHARE depuis 2008 (n° 52 de Mme Julie de Groote) Les subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative (n° 56 de Mme Caroline Persoons) nistre en charge de la Formation professionnelle, de la Culture, du Transport scolaire, de la sociale et de la Famille, du Sport et des Relations internationales, M. Emir Kir L'état des projets soutenus dans le cadre de l'AB 11.15.33.01 « Subvention aux associations arts plastiques et musées » (n° 43 de Mme Françoise Schepmans)
mi	L'état des lieux du service internet de PHARE depuis 2008 (n° 52 de Mme Julie de Groote) Les subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative (n° 56 de Mme Caroline Persoons) nistre en charge de la Formation professionnelle, de la Culture, du Transport scolaire, de la sociale et de la Famille, du Sport et des Relations internationales, M. Emir Kir L'état des projets soutenus dans le cadre de l'AB 11.15.33.01 « Subvention aux associations arts plastiques et musées » (n° 43 de Mme Françoise Schepmans) Missions locales – 20ème anniversaire (n° 50 de Mme Caroline Persoons)
mi	L'état des lieux du service internet de PHARE depuis 2008 (n° 52 de Mme Julie de Groote) Les subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative (n° 56 de Mme Caroline Persoons) nistre en charge de la Formation professionnelle, de la Culture, du Transport scolaire, de la sociale et de la Famille, du Sport et des Relations internationales, M. Emir Kir L'état des projets soutenus dans le cadre de l'AB 11.15.33.01 « Subvention aux associations arts plastiques et musées » (n° 43 de Mme Françoise Schepmans) Missions locales – 20ème anniversaire (n° 50 de Mme Caroline Persoons) Les subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative (n° 59 de Mme Caroline Persoons) Les soutien aux « articles 27 » dans le domaine de la culture (n° 64 de Mme Françoise Schepmans) Les formations des convoyeurs du transport scolaire (n° 65 de Mme Françoise Schepmans) Les partenariats entre Bruxelles Formation et les acteurs associatifs (n° 72 de Mme Françoise
mi	L'état des lieux du service internet de PHARE depuis 2008 (n° 52 de Mme Julie de Groote) Les subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative (n° 56 de Mme Caroline Persoons) Inistre en charge de la Formation professionnelle, de la Culture, du Transport scolaire, de la sociale et de la Famille, du Sport et des Relations internationales, M. Emir Kir L'état des projets soutenus dans le cadre de l'AB 11.15.33.01 « Subvention aux associations arts plastiques et musées » (n° 43 de Mme Françoise Schepmans) Missions locales – 20ème anniversaire (n° 50 de Mme Caroline Persoons) Les subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative (n° 59 de Mme Caroline Persoons) Le soutien aux « articles 27 » dans le domaine de la culture (n° 64 de Mme Françoise Schepmans) Les formations des convoyeurs du transport scolaire (n° 65 de Mme Françoise Schepmans) Les partenariats entre Bruxelles Formation et les acteurs associatifs (n° 72 de Mme Françoise Schepmans)

L'accessibilité des infrastructures sportives aux personnes souffrant d'un handicap (n° 87 de M. Pierre Migisha).....

79

I. QUESTIONS AUXQUELLES IL N'A PAS ÉTÉ RÉPONDU DANS LES DÉLAIS RÉGLEMENTAIRES

LE PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT, MINISTRE EN CHARGE DU BUDGET,
DE L'ENSEIGNEMENT, DU TOURISME, DES RELATIONS AVEC
LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET LA RÉGION WALLONNE ET
DES RELATIONS INTERNATIONALES,
M. CHRISTOS DOULKERIDIS

Question n° 62 de Mme Françoise Schepmans du 8 juillet 2010 :

La mise en œuvre de partenariats public-privé.

Lors de la déclaration de politique générale du mois de juillet 2009 vous aviez annoncé qu'en matière de financement d'infrastructures le Collège examinera la possibilité de recourir au partenariat public-privé, pour soutenir notamment le financement de projet relatif à la grande dépendance dans le secteur des personnes handicapées. Un an après cette annonce, je souhaiterais savoir où en est exactement le suivi qui a été donné à ce dossier, en d'autres termes, quels sont les résultats déjà engrangés ou les mesures déjà inscrites à l'agenda?

Qu'en est-il des synergie entre les opérateurs privés et l'administration ?

Question n° 78 de Mme Françoise Schepmans du 26 juillet 2010 :

Les agréments aux chambres d'hôtes.

Afin de compléter mon information, je souhaiterais connaître la liste des chambres d'hôtes qui ont reçu un agrément en 2008, en 2009 et en 2010. Pourriez-vous également me communiquer le nombre de dossiers refusés lors desdites années ainsi que les retraits d'agréments ?

LE MINISTRE EN CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA SANTÉ ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES CLASSES MOYENNES, M. BENOÎT CEREXHE

Question n° 20 de M. Eric Tomas du 13 novembre 2009 :

Financement des pensions.

La problématique du financement des pensions à charge de la Commission communautaire française est complexe vu l'historique de l'institution et l'intégration des personnels issus des transferts successifs de compétences ou de l'exercice de compétences vers la Cocof.

L'honorable membre peut-il m'indiquer quels problèmes subsistent et quelles dispositions doivent encore être prises afin de les résoudre, tant aux niveaux des dispositions légales que du dispositif financier, et ceci par type de personnel ?

Question n° 21 de M. Eric Tomas du 13 novembre 2009 :

Statutarisation des membres du personnel.

Le Collège a prévu de donner la priorité à la statutarisation des membres du personnel.

L'honorable membre peut-il m'indiquer le nombre de membres statutaires et de membres contractuels du personnel comportent les services internes et externes de la Cocof, leurs pourcentages et en équivalents temps plein ?

Quels sont les objectifs chiffrés du Collège pour la législature ?

Question n° 28 de Mme Françoise Schepmans du 11 décembre 2009 :

La dotation 2010 de l'ASBL Service social de la Commission communautaire française.

Il me revient que sur la base du protocole n° 2007/18, l'ASBL Service social a communiqué au mois d'août dernier le calcul de la dotation pour l'année 2010. Ce dernier s'élève à 816.000 € et comprend, comme stipulé dans ledit protocole, un montant calculé sur la base d'un forfait de 223,10 € par agent majorité de 47 % du surcoût de la quote-part des agents dans le contrat d'hospitalisation Ethias (soit respectivement 510.000 € et 306.000 €). Or, le budget des recettes et des dépenses de la Cocof pour l'année 2010 prévoit pour le service social une dotation de 725.000 € et il ne respecte donc pas le

protocole en question. Pourriez-vous me communiquer les raisons de cette situation alors qu'il y avait manifestement un accord conclu avec les organisations syndicales sur ce dossier ?

Question n° 35 de M. Vincent De Wolf du 11 mars 2010 :

L'absentéisme des fonctionnaires au sein de l'administration de la Cocof.

Soucieux du bon fonctionnement de nos institutions, j'aimerais connaître le taux d'absentéisme au sein de l'administration de la Cocof. Au niveau fédéral, il est apparu que durant l'année 2009, l'absentéisme pour raison médicale a été de 5,65 % dans la fonction publique fédérale administrative. En octobre 2009, lors du pic de grippe H1N1 en Belgique, on a enregistré 6,74 % d'absentéisme pour causes médicales.

Je souhaiterais donc connaître le taux d'absentéisme pour raisons médicales des fonctionnaires de l'administration de la Cocof. Je vous saurai, par conséquent, gré de répondre aux questions suivantes:

- Quel a été le taux moyen d'absentéisme dans nos institutions durant l'année 2009 ?
- La grippe HIN1 a-t-elle eu un impact significatif sur ce taux d'absentéisme durant le quatrième trimestre de l'année 2009 ?
- Par ailleurs, quel a été le taux moyen d'absentéisme pour cause d'accidents de travail ?

Question n° 40 de Mme Françoise Schepmans du 29 mars 2010 :

Le plan de modernisation de l'administration de la Cocof.

L'accord de majorité stipule qu'un plan de modernisation sera soumis au Collège au début de l'année 2010, afin de proposer des pistes portant notamment sur la simplification administrative, l'informatique et la transversalité des missions. Afin de compléter mon information, je souhaiterais savoir où en est exactement ce dossier, si une date a déjà été définie quant à sa présentation aux députés et quels sont déjà les grands axes qui semblent être incontournables.

Question n° 66 de Mme Françoise Schepmans du 8 juillet 2010 :

Le plan de modernisation de l'administration de la Cocof.

Je souhaiterais savoir où en est aujourd'hui le plan de modernisation de l'administration de la Cocof et quel est éventuellement l'agenda qui a été retenu pour sa présentation aux membres du Parlement francophone bruxellois ?

II. QUESTIONS DES MEMBRES DU PARLEMENT ET RÉPONSES DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

LE PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT, MINISTRE EN CHARGE DU BUDGET,
DE L'ENSEIGNEMENT, DU TOURISME, DES RELATIONS AVEC
LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET LA RÉGION WALLONNE ET
DES RELATIONS INTERNATIONALES,
M. CHRISTOS DOULKERIDIS

Question n° 45 de Mme Françoise Schepmans du 30 avril 2010 :

La lutte contre le malaise et le décrochage des professeurs.

Entre les phénomènes de violence scolaire, le manque de présence ou d'intérêt de certains parents, l'insuffisance de soutien à ceux qui embrassent la carrière et les « réformettes » qu'il faut sans cesse colmater, beaucoup d'enseignants cèdent et jettent l'éponge. Actuellement, en Communauté française, ce sont pas moins de 35 % des professeurs qui abandonnent le métier durant les 5 premières années et 60 % d'entre eux préfèrent partir à la retraite dès 56 ans comme la loi les y autorise. Cette situation est d'autant plus préoccupante que la sortie prématurée de ressources humaines expérimentées, s'accompagne de pénuries de fonctions. C'est particulièrement le cas en Hainaut, en Brabant wallon et, pour ce qui nous concerne, en Région bruxelloise. Si j'ai bonne mémoire, ce phénomène toucherait même directement les cours techniques et de pratiques professionnelles. Afin de compléter mon information, je souhaiterais obtenir une réponse aux questions suivantes :

- auriez-vous connaissance de données relatives à la situation bruxelloise et, en particulier, pour les établissements secondaires qui dépendent de la Cocof ?
- les tendances citées au niveau de l'ensemble de la Communauté française sont-elles confirmées à Bruxelles ? Qu'en est-il de la problématique de l'absentéisme ?
- qu'en est-il de l'étude de synergies à développer avec la Communauté française sur ce dossier ? Pour ne citer qu'un exemple, le développement du tutorat des jeunes enseignants qui est prévu dans la déclaration de politique communautaire. La Cocof est-elle associée aux travaux sur cette thématique ? D'autres pistes ont-elles déjà été retenues pour être discutées à l'occasion des gouvernements conjoints ?
- qu'en est-il des mesures novatrices qui sont éventuellement discutées avec vos homologues

du Collège ? In fine, la problématique doit être traitée à plusieurs niveaux. Je pense par exemple à la politique de Cohésion sociale qui va se concentrer dès 2011 sur trois axes forts, en ce compris le soutien et l'accompagnement scolaire aux adolescents.

Réponse :

Je remercie Madame la députée pour ses questions relatives à la lutte contre le malaise et le décrochage des professeurs.

Le portrait statistique de la pénurie, la pyramide des âges inversés et le boom démographique que connaîtra la Région bruxelloise imposent qu'une attention particulière soit accordée aux enseignants qui débutent leur métier, de même qu'à ceux qui enseignent dans des conditions difficiles. En tant que pouvoir organisateur d'établissements scolaires, croyez bien que nous sommes particulièrement attentifs à cette problématique et que nous désirons apporter un soutien accru aux enseignants qui éprouvent des difficultés durant leur parcours professionnel.

Premiers acteurs des politiques scolaires, les enseignants sont au cœur de la relation pédagogique. Bon nombre d'enseignants ne savent plus très bien s'ils sont ou doivent être enseignants, éducateurs, psychologues, assistants sociaux ou médiateurs familiaux. Ils se disent par ailleurs pris en sandwich entre la complexité du travail avec des élèves différents et les attentes immédiates des acteurs institutionnels ou des parents. Les enquêtes internationales et les évaluations externes renforcent ce sentiment d'impuissance et de solitude de l'enseignant, indirectement pointé comme responsable des mauvaises performances de son école. Cette dévalorisation induit un malaise grandissant.

Pour pallier cette situation et soutenir les enseignants, la Commission communautaire française développera des initiatives tout au long de cette législature. A titre d'exemple :

 Un groupe de travail sur le respect à l'école a été créé au sein de l'Institut Redouté en mars dernier. Une réflexion sur cette thématique sera menée dans tous nos établissements.

- Des formules de tutorat seront encouragées à l'intérieur des établissements. Cette formule offrira aux jeunes enseignants la possibilité de s'appuyer sur le regard et l'expérience de leurs collègues plus expérimentés.
- Des formations spécifiques visant notamment à gérer les phénomènes de violence seront proposées aux enseignants.
- Une coordinatrice pédagogique sera engagée dans le courant des prochains mois. Sa mission consistera notamment à soutenir les enseignants qui éprouvent des difficultés et à développer des partenariats avec des acteurs extérieurs.
- Les directions et le Service des carrières du personnel enseignant seront sensibilisés à cette problématique.
- Un programme d'investissement permettra de rénover les infrastructures scolaires pour offrir un cadre propice aux apprentissages.
- Un programme d'éducation à la citoyenneté sera développé au sein de nos établissements.

En ce qui concerne les données dont nous disposons, il est actuellement difficile de tirer des enseignements car les raisons d'un départ ne sont pas toujours expliquées. Si environ 1 % de nos enseignants remettent chaque année leur démission, nous pouvons penser que les chiffres évoqués dans votre question sont plus proches de la réalité. Un monitoring sur la carrière de nos enseignants permettra d'affiner les données dans le courant de cette législature.

Question n° 46 de Mme Caroline Persoons du 1er juin 2010 :

Comptabilité – désignation d'un expert.

Lors de la discussion budgétaire 2010 et dans sa réponse à mon interpellation du 1er mars dernier relative à la participation de la Cocof à Walcomfîn, le Ministre-Président a précisé qu'une somme de 100.000 € était réservée pour la désignation par appel d'offres d'un expert chargé d'analyser les meilleures solutions pour définir les modalités ou la future comptabilité de la Commission communautaire française.

Le Ministre-Président peut-il m'indiquer :

1) Si l'appel a déjà eu lieu ? Si oui, quand ?

- 2) Quels sont les objectifs et conditions fixés pour cette mission d'expertise?
- 3) Qui a été désigné ?
- 4) Si le rapport d'expertise a déjà été remis au Collège, quelles en sont les conclusions ?

Réponse:

Je remercie Madame la députée pour ses questions relatives à la désignation d'un expert dans le cadre de la réforme de la comptabilité de la Cocof.

La réforme de la comptabilité de la Cocof est, comme vous le savez, une de mes priorités. Ainsi que vous le rappelez dans votre courrier, j'ai décidé de lancer un appel d'offre de désignation d'un expert en ce domaine. Ce dernier sera chargé de réaliser une étude préalable aux marchés de services informatiques nécessaires à cette réforme.

J'ai demandé à l'administration de faire une proposition de cahier spécial des charges au Collège. Ce projet est en phase de finalisation auprès du service juridique de l'administration et devrait pouvoir être présenté au Collège incessamment.

Le marché comportera trois tranches distinctes et sera passé sous la forme d'un appel d'offre général. La première tranche sera ferme et concerne l'étude préalable, la seconde, conditionnelle, concerne la rédaction d'un cahier des charges et la dernière, conditionnelle également, concerne le suivi du projet de réalisation et le contrôle de qualité.

Les critères d'attribution pris en compte sont le prix, la qualité de la note méthodologique reçue et le délai dans lequel le soumissionnaire pourra assurer la réalisation de l'étude préalable.

Ce premier cahier spécial des charges consiste principalement en un marché d'étude portant sur les aspects fonctionnels et organisationnels de la réforme. Ce cahier doit déboucher sur la réalisation d'un second cahier spécial des charges technique relatif à la mise en œuvre d'un système de gestion intégré. Ce dernier devra comporter non seulement l'évolution du système de comptabilité actuel vers un système à partie double mais aussi permettre l'intégration de l'ensemble des données relatives aux subventions dans un système de traitement de l'information globalisé. De plus, les services à gestion séparée devront également être pris en compte. En outre, la réforme de la comptabilité ne se bornant pas uniquement à remplacer un programme informatique par un autre, l'expert sera chargé d'analyser les impacts sur l'organisation et les procédures de la Cocof.

L'étude préalable devra envisager la réforme de la comptabilité sous les aspects juridiques et organisationnels.

Enfin, pour ce qui est des budgets je vous confirme que ce sont bien les 100.000 € prévus sur l'allocation de base 21.0.0.01.06 qui seront utilisés pour cette étude.

Question n° 47 de M. Ahmed Mouhssin du 3 juin 2010 :

Le port de signes religieux dans l'enseignement supérieur dépendant de la Cocof.

Le règlement d'ordre intérieur de la Haute Ecole Lucia de Brouckère qui chapeaute les différents instituts d'enseignement supérieur dépendant de la Cocof (à savoir l'Institut Meurice, l'Institut Haulot, le Site Ferry à Anderlecht, l'Institut Supérieur Economique – Site d'Ixelles (ISE), l'Institut Supérieur Pédagogique et Economique de Jodoigne) interdit le port de signes religieux ostensibles.

Toutefois, la pratique est inégale. Dans les faits, certaines écoles l'interdisent et d'autres pas : les étudiantes peuvent par exemple y porter le foulard, sauf en certaines circonstances (laboratoire de chimie et stage en enseignement).

Tous en conviendront, il est anormal que le traitement soit différent selon les établissements. De plus, il n'y a aucune raison légitime d'interdire le port de signes religieux dans l'enseignement supérieur où l'écrasante majorité des étudiants sont majeurs.

Il est également à épingler que les Universités n'interdisent pas le port de signes religieux.

Estimez-vous que le port de signes religieux puisse constituer un motif de refus d'inscription ou d'exclusion pour des étudiant(e)s ?

J'espère que vous pourrez prendre les mesures nécessaires afin de mettre fin à cette situation inégale et permettre à chacun(e) de pouvoir suivre les cours proposés par les établissements dépendants de la Cocof.

Réponse:

Je remercie le député pour la question relative au port de signes religieux dans renseignement supérieur dépendant de la Commission communautaire française. Vous trouverez ci-dessous la réponse :

L'article 21 du Règlement général des études précise qu'il est interdit de se présenter en portant des insignes, des bijoux ou des vêtements qui affichent une opinion ou une appartenance politique, philosophique ou religieuse. Cette disposition a été adoptée il y a plusieurs années par le Conseil d'administration de la Haute École Lucia de Brouckère par souci de cohérence avec les autres hautes écoles du Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné.

Un exemplaire de ce règlement étant remis à chaque étudiant lors de son inscription, contre accusé de réception, l'étudiant doit en prendre connaissance et est censé en connaître les dispositions. Cela implique donc que l'étudiant adhère aux dispositions contenues dans le règlement général des études et que des sanctions peuvent être prises à son égard en cas de non respect du règlement. Une certaine souplesse est cependant admise par rapport à l'exécution de certaines règles se trouvant dans le règlement général des études et ne faisant pas l'objet de dispositions légales émanant de la Communauté française.

La Haute École faisant partie intégrante par ailleurs de l'Enseignement officiel subventionné par la Communauté française, il en résulte que sont applicables, tant à la Haute École qu'aux étudiants, les lois, décrets et arrêtés adoptés par la Communauté française ainsi que les circulaires ministérielles prises en application desdites législations et dont le respect conditionne, outre la subvention, la reconnaissance académique des diplômes délivrés. Actuellement, aucune législation en matière de port de signes religieux dans les écoles n'existe en dehors du décret du 17 décembre 2003 organisant la neutralité inhérente à l'enseignement officiel subventionné.

Comme vous le savez, la question du port de signes religieux fait actuellement l'objet d'un débat au sein du Gouvernement de la Communauté française. Sa volonté étant d'adopter une législation commune et applicable à l'ensemble des établissements présents sur le territoire de la Communauté française. Partageant ce souhait, nous sommes en attente de ce nouveau dispositif et ne manquerons pas de nous conformer à cette nouvelle législation qui sera, je suppose, concertée avec les Fédérations de Pouvoirs organisateurs.

En ce qui concerne les régimes distincts entre les différents instituts de la Haute École Lucia de Brouckère que vous évoquez dans votre question, aucune plainte d'élève ne m'est parvenue depuis mon entrée en fonction. Je vous informe toutefois qu'une personne qui se sentirait lésée ou discriminée par rapport au refus d'une inscription ou une sanction a toujours la possibilité d'introduire un recours auprès d'une chambre spécifique au sein de la Haute École. Je ne manquerai cependant pas de porter cette question à l'occasion d'un prochain Conseil d'administration.

Question n° 48 de Mme Caroline Persoons du 8 juin 2010 :

Subsides à la Zinneke parade.

Il y a quelques jours, Bruxelles a vibré aux couleurs et aux sons de la Zinneke parade.

Monsieur le Ministre-Président pourrait-il m'indiquer les subsides octroyés à l'asbl Zinneke parade en 2007, 2008, 2009 et 2010 ?

Réponse :

Suite à votre demande concernant les subsides octroyés à la Zinneke Parade en 2007, 2008, 2009 et 2010, veuillez trouver ci-dessous les différents subsides versés par la Commission communautaire française à l'asbl « Zinneke » pour les 4 années, toutes compétences confondues.

En 2007, 37.500 € Ce montant se répartit comme suit : 12.500 € en Culture, en guise de subventions aux associations actives en danse, musique, théâtre ou conte (AB 11.12.33.01) et 25.000 € en subventions de Politique générale (AB 30.01.33.01).

En 2008, 43.000 €, soit 18.000 € de subventions pour les contrats régionaux de Cohésion sociale (AB 22.20.33.07) et 25.000 € de subventions de Politique générale (AB 30.01.33.01).

En 2009, 50.500 € répartis en trois subventions : 12.500 € en Culture, en guise de subventions aux associations actives en danse, musique, théâtre ou conte (AB 11.12.33.01); 18.000 € de subventions pour les contrats régionaux de cohésion sociale (AB 22.20.33.07) et 20.000 € de subventions de Politique générale (AB 30.01.33.01).

Enfin, pour l'année 2010, sur la base des chiffres dont je dispose au 20 juin 2010, 17.954,69 € de subventions pour les contrats régionaux de Cohésion sociale (AB 22.20.33.07).

Question n° 49 de Mme Caroline Persoons du 8 juin 2010 :

Subsides au Bureau des grands évènements.

Le Bureau des grands événements créé en 2005 s'occupe de l'organisation de diverses festivités et événements en Région bruxelloise.

L'honorable ministre pourrait-il m'indiquer les subsides octroyés en 2008, 2009 et 2010 au Bureau des grands événements, en précisant l'affectation des montants ?

Réponse :

Je remercie Madame la députée pour sa question relative aux subsides octroyés par la Cocof au Bureau des Grands Evènements (BGE) en 2008, 2009 et 2010.

Le BGE est un des 4 départements du BITC (Brussels International Tourisme & Congrès). Ce département est chargé à la fois d'organiser et de structurer économiquement les grands événements grand public et de stimuler les tournages de films, téléfilms et clips publicitaires.

La Cocof soutient le BITC chaque année, de manière structurelle. En 2008, 2009 et 2010, 400.000 € ont été consacrés annuellement au BGE.

Il faut ajouter à ce montant une somme de 270.000 € en 2008 et 300.000 € en 2009 pour l'organisation de l'Année de la BD.

Question n° 53 de M. Jacques Brotchi du 2 juin 2010 :

Les bourses d'étude en faveur des étudiants domiciliés et scolarisés dans la Région de Bruxelles-Capitale qui veulent effectuer un séjour linguistique.

Le Forem, service public wallon de l'emploi et de la formation, organise l'attribution d bourses aux élèves diplômés de l'enseignement secondaire supérieur qui souhaitent partir l'année scolaire prochaine en séjour d'immersion linguistique. Il s'agit des « Bourses Plan Marshall/Forem 2010-2011 », accordées dans le cadre d'un projet d'apprentissage de l'Anglais, du Néerlandais ou de D'Allemand.

Inutile de souligner l'importance de l'apprentissage des langues, bien entendu.

Parmi les conditions d'octroi de cette bourse, figure la suivante : être domicilié en Région wallonne (y compris les communes de la Communauté germanophone) ou avoir effectué sa dernière année d'études dans une école située sur le territoire wallon.

Pourtant, dans un premier temps, le Forem ouvrait le bénéfice de cette bourse aux élèves diplômés de l'enseignement secondaire supérieur domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale (mais, il est vrai, le Forem les mettait déjà en garde au vu du nombre très limité de places disponibles pour eux).

Monsieur le Ministre-Président, pourquoi ce revirement en défaveur de nos élèves bruxellois ? Ceux-ci bénéficient-ils de l'octroi d'une bourse équivalente pour financer leurs projets d'immersion linguistique ?

Si oui, quelles en sont les conditions d'octroi et les montants ?

Si non, pourquoi ? J'ose supposer que si le Forem a ultérieurement exclu purement et simplement les élèves bruxellois du bénéfice de cette bourse, ce doit être parce que ceux-ci en bénéficient par ailleurs. Pourriez-vous nous éclairer ?

Réponse :

Je remercie le député pour la question relative aux bourses d'études en faveur des étudiants domiciliés et scolarisés dans la Région de Bruxelles-Capitale, qui veulent effectuer un séjour linguistique. Vous trouverez ci-dessous la réponse :

L'apprentissage des langues étrangères constitue une priorité pour le Collège de la Commission communautaire française. C'est d'autant plus vrai dans une capitale internationale comme Bruxelles où la connaissance des langues constitue un vecteur essentiel pour l'insertion de nos jeunes dans la vie professionnelle. La maîtrise d'une langue étrangère constitue également une ouverture sur le monde et une invitation à la découverte de la diversité culturelle.

Pour répondre à vos questions, une décision a été prise par le Gouvernement régional wallon pour l'octroi d'une bourse au profit d'étudiants wallons habitant la Région wallonne. Dans sa décision, le Gouvernement wallon prévoit explicitement qu'un accord de coopération sera élaboré pour faire en sorte que la Région bruxelloise puisse continuer à bénéficier de cette bourse. Des contacts ont dès lors été pris entre le cabinet du ministre régional bruxellois de l'Emploi et celui de M. Antoine pour l'élaboration de cet accord de coopération, qui permettrait de pérenniser ce qui existait dans le passé et de trouver des solutions à un certain nombre de situations transitoires. Par ailleurs, le récent Plan langues adopté par les Gouvernement bruxellois et le Collège de la Commission communautaire française prévoit un ensemble de mesures à court et moyen termes, dont la conclusion d'un accord de coopération avec la Région wallonne. Ce point fera l'objet d'une discussion au prochain Gouvernement conjoint inter francophone régional et communautaire qui aura lieu à la fin du mois d'octobre.

Question n° 55 de Mme Caroline Persoons du 8 juin 2010 :

Subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative.

Dans le cadre de ses compétences, chaque membre du Gouvernement a la possibilité, dans le cadre de ses budgets d'initiative, d'octroyer des subventions à des associations pour des projets spécifiques ou à des associations autres que celles bénéficiant déjà de subsides récurrents de la part de la Cocof.

Chaque membre du Gouvernement a en outre la possibilité d'accorder ces subventions sans devoir demander l'accord du gouvernement de la Cocof lorsque la subvention ne dépasse pas un certain montant fixé dans une circulaire.

Le Ministre-Président du collège pourrait-il m'indiquer quelles sont les associations (nom et adresse) qui ont bénéficié de tels subsides pour les années 2008 et 2009 ? Pourrait-il me spécifier le montant alloué à chacune d'elles ainsi que le solde de l'article budgétaire correspondant ?

Réponse:

Je remercie Madame la députée pour ses questions relatives aux subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative.

Comme vous le demandez, vous trouverez jointes à la présente les listes des subventions octroyées par la Commission communautaire française en 2008 et 2009 dans le cadre des budgets d'initiative.

Ces listes reprennent les éléments suivants : le nom de l'association, le montant du subside, le Membre du Collège compétent, l'article budgétaire correspondant ainsi que son solde au 31 décembre.

Pour mémoire, ces subventions sont accordées par les membres du Collège sans avoir besoin d'un accord du Collège car elles ne dépassent pas la somme de 6.200 €. Ce montant est fixé dans le cadre de l'Arrêté 2004/953 du Collège de la Commission communautaire française portant règlement de son fonctionnement et réglant la signature de ses actes.

Subventions 2008

N°	INTITULE	SOMME	ARTICLE	MINISTRE	solde au 31/12/08
56	ASBL "ASSOCIATION CULTURELLE ET ARTISTIQUE D'UCCLE"	6.200,00 €	11 11 33 01	DUPUIS	€ 211.836
246	FEDERATION ESPOIR AFRIQUE	1.500,00 €	11 11 33 01	DUPUIS	€ 211.836
305	CULTURE ET TOURISME ASBL	2.500,00 €	11 11 33 01	DUPUIS	€ 211.836
451	ASBL "ASSOCIATION SOCIALISTE DE LA PERSONNE HANDICAPEE"	2.500,00 €	11 11 33 01	DUPUIS	€ 211.836
549	ASBL « LA FERME ROSE »	3.500,00 €	11 11 33 01	DUPUIS	€ 211.836
607	RELATIF A L'OCTROI D'UN SUBSIDE DE 4.955 € EN 2008 POUR LES ACTIVITES ORGANISEES A BERCHEM DANS LE CADRE DES FETES DU 27 SEPTEMBRE	4.955,00 €	11 11 33 01	DUPUIS	€ 211.836
608	RELATIF A L'OCTROI D'UN SUBSIDE DE 4.955 € EN 2008 POUR LES ACTIVITES ORGANISEES A FOREST DANS LE CADRE DES FETES DU 27 SEPTEMBRE	4.955,00 €	11 11 33 01	DUPUIS	€ 211.836
609	RELATIF A L'OCTROI D'UN SUBSIDE DE 4,955 € EN 2008 POUR LES ACTIVITES ORGANISEES A WOLUWE SAINT PIERRE DANS LE CADRE DES FETES DU 27 SEPTEMBRE	4.955,00 €	11 11 33 01	DUPUIS	€ 211.836
610	RELATIF A L'OCTROI D'UN SUBSIDE DE 4,955 € EN 2008 POUR LES ACTIVITES ORGANISEES A GANSHOREN DANS LE CADRE DES FETES DU 27 SEPTEMBRE	4.955,00 €	11 11 33 01	DUPUIS	€ 211.836
628	ASBL « FEDERATION DES ARTISTES DE RUE »	2.500,00 €	11 11 33 01	DUPUIS	€ 211.836
662	ASBL "ASSOCIATION FRANCOPHONE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPES MENTAUX" (AfrAHM)	1.000,00 €	11 11 33 01	DUPUIS	€ 211.836
744	ASBL LES FAUCONS ROUGES	1.000,00€	11 11 33 01	DUPUIS	€ 211.836
858	SUBSIDE DANS LE CADRE DE LA FETE DU 27 SEPTEMBRE ORGANISEE A ANDERLECHT	4,955,00 €	11 11 33 01	DUPUIS	€ 211.836
859	SUBSIDE DANS LE CADRE DE LA FETE DU 27 SEPTEMBRE ORGANISEE A ST- JOSSE	4.955,00 €	11 11 33 01	DUPUIS	€ 211,836
860	SUBSIDE DANS LE CADRE DE LA FETE DU 27 SEPTEMBRE ORGANISEE A UCCLE	4.955,00 €	11 11 33 01	DUPUIS	€ 211.836
934	ASBL ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA FRANCOPHONIE EN FLANDRE	1.250,00 €	11 11 33 01	DUPUIS	€ 211.836
994	ASBL P.A.C. PRESENCE ET ACTION CULTURELLE	3.700,00 €	11 11 33 01	DUPUIS	€ 211.836
996	ASBL ASSOCIATION DES CENTRES CULTURELS DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	2.500,00 €	11 11 33 01	DUPUIS	€ 211.836
998	ACTIVITES ORGANISEES A ETTERBEEK DANS LE CADRE DES FETES DU 27 SEPTEMBRE	4.955,00 €	11 11 33 01	DUPUIS	€ 211.836
999	ACTIVITES ORGANISEES A EVERE DANS LE CADRE DES FETES DU 27 SEPTEMBRE	1.955,00 €	11 11 33 01	DUPUIS	€ 211.836
1000	ACTIVITES ORGANISEES A IXELLES DANS LE CADRE DES FETES DU 27 SEPTEMBRE	4.955,00 €	11 11 33 01	DUPUIS	€ 211.836
1001	ACTIVITES ORGANISEES A JETTE DANS LE CADRE DES FETES DU 27 SEPTEMBRE	4.955,00 €	11 11 33 01	DUPUIS	€ 211.838
1002	ACTIVITES ORGANISEES A ST GILLES DANS LE CADRE DES FETES DU 27 SEPTEMBRE	4.955,00 €	11 11 33 01	DUPUIS	€ 211.836
1003	ACTIVITES ORGANISEES A SCHAERBEEK DANS LE CADRE DES FETES DU 27 SEPTEMBRE	4.955,00 €	11 11 33 01	DUPUIS	€ 211.83€
1004	ACTIVITES ORGANISEES A WATERMAEL DANS LE CADRE DES FETES DU 27 SEPTEMBRE	4.955,00 €	11 11 33 01	DUPUIS	€ 211.83€
1005	ACTIVITES ORGANISEES A WOLUWE SAINT LAMBERT DANS LE CADRE DES FETES DU 27 SEPTEMBRE	4.955,00 €	11 11 33 01	DUPUIS	€ 211.83€
1092	RELATIF A L'OCTROI D'UN SUBSIDE DE 4.955 € EN 2008 POUR LES ACTIVITES ORGANISEES A AUDERGHEM DANS LE CADRE DES FETES DU 27 SEPTEMBRE	4.955,00 €	11 11 33 01	DUPUIS	€ 211.83€
1136	ASBL FETE DE LA JEUNESSE LAIQUE DE LA REGION BRUXELLOISE EN 2008	4.735,00 €	11 11 33 01	DUPUIS	€ 211.83€
1207	ASBL "Smart"	2.500,00 €	11 11 33 01	DUPUIS	€ 211.836
1232	ASBL ORTHOPLUS LE BALFROID	6.000,00 €	11 11 33 01	DUPUIS	€ 211.83€

Subventions 2008

4270	ASBL ASSOCIATION CULTURELLE ET	2.000,00 €	11 11 33 01	DUPUIS	€ 211.836
1370	ARTISTIQUE D'UCCLE				
1465	ASBL A.P.A.C. ASBL CFC EDITIONS-PRECOMPTE	3.700,00 €	11 11 33 01	DUPUIS	€ 211.836
951	IMMOBILIER	4.687,00 €	11 11 33 04	DUPUIS	€ 211.836
62	ASBL "COMPAGNIE CHERI-CHERI"	1.825,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
91	ASBL TEATRE VARIA	5.871,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
92	ASBL TEATRE DE LA VIE	4.403,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
139	ASBL SYSTEM G. EVENTS	3.099,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
143	ASBL "SOLARIUM"	3.649,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
144	ASBL "SOCIETAS PERIDURALE"	913,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
202	ASBL PRIX J. HUISMAN	6.000,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
203	ASBL DA CAPO 2000	1.000,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
214	ASBL THEATRE MARNI	1.825,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
224	ASBL « ASSOCIATION DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL SUBVENTIONNE » - A.E.M.S.	6.000,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
250	ASBL RIDEAU DE BRUXELLES	2.274,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
270	ASBL « ACTING VOICE »	2.479,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
278	ASBL "THEATRE DE POCHE"	2.936,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
299	CERCLE OPAC	1.000,00€	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
327	ASBL UNION DES ARTISTES	5.000,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
375	ASBL "LA CLARANCIERE"	2.025,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602,337
376	ASBL « ATELIER 210 – LA TRAP »	913,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
388	ASBL ORGANISATION MONDIALE DES	5.000,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
391	FEMMES MAESTROS ASBL MUSIC PRODUCTIVE	3.000,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
392	ASBL VOCE ET ORGANO	3,000,00€	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
487	ASBL « LAS PLUMAS »	2.054,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
500	ASBL "LE RAYON VERT"	3.000,00€	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
501	ASBL "SWING&SWING"	1,500,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
550	ASBL « POINT ZERO »	2.338,08 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
551	ASBL « PARCOURS »	6.197,00 €		DUPUIS	€ 602,337
584	ASBL « CABARET AUX CHANSONS »	5,000,00€		DUPUIS	€ 602.337
591	ARRETE DU COLLEGE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANCAISE RELATIF A L'OCTROI D'UN SUBSIDE DE 6.000A L'ASBL DINGUE D'ART	6.000,00 €	1	DUPUIS	€ 602.337
611	ASBL « A TOUT PRIX / CIE DU CHIEN QUI TOUSSE »	2.479,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
625	ASBL « LA COMPAGNIE DE L'OMBRE » POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL « FOUCHTRA » EN 2008	3.000,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
626	ASBL « FAUX COMME IL FAUT »	165,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
671	ASBL "L'OS A MOELLE"	5.000,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
675	ASBL « THEATRE DE LA VIE » -	837,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
688	SPECTACLE « HOMME POUR HOMME » ASBL COMEDIE CLAUDE VOLTER	6.197,00 €		DUPUIS	€ 602.337
690	ASBL OPUS 3	3.720,00 €		DUPUIS	€ 602.337
706	ASBL ARDENT LEVIER	5,466,00 €		DUPUIS	€ 602.337
720	ASBL COPAGNIE CHERI-CHERI	2.697,00 €		DUPUIS	€ 602.337
724	ASBL THEATRE NATIONAL	5.871,00 €		DUPUIS	€ 602.337
776	ASBL ATELIER DE LA DOLCE VITA	6.000,00 €	<u> </u>	DUPUIS	€ 602.337
783	ASBL LA CHARGE DU RHINOCEROS	2.479,00 €		DUPUIS	€ 602.337
785	ASBL THEATRE EN ANIMATION	6.171,00 €		DUPUIS	<u> </u>
800	ASBL RIDEAU DE BRUXELLES	2.299,00 €	<u> </u>	1	€ 602.337
801	***************************************			DUPUIS	€ 602.337
	ASBL THEATRE EN LIBERTE	2.936,00 €	***************************************	DUPUIS	€ 602.337
805	ASBL THEATRE ROYAL DU PARC	4.849,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337

Subventions 2008

		. 1			
836	ASBL HORIZON TAMBOUR	182,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
866	ASBL RIDEAU DE BRUXELLES	4.403,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
876	ASBL LES NOUVEAUX DISPARUS	1.916,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602,337
893	THEATRE D'UNE PIECE	2.479,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
894	THEATRE OCEAN NORD	4,403,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
950	ASBL PRESTO VIVACE	2.000,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
970	ASBL JAZZ STATION	6.000,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
971	ASBL LES AMIS DE BROSELLA	6.000,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
979	ASBL IERPE	1.000,00€	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
984	ASBL ARCINOLETHER	2.648,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
995	ASBL NOCTURNE DE L'ULB	2.000,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
1074	ASBL JEUNESSES MUSICALES	2.000,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
1128	BRUXELLES ASBL JAZZ STATION	5.000,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
1169	ASBL "RIDEAU DE BRUXELLES"	2.202,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
1175	ASBL "THEATRE D'UNE PIECE"	1.849,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
1176	ASBL « THEATRE DU RATINET »	6.000,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
1226	ASBL MAISON DE L'AMERIQUE LATINE	1.500,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
1233	ASBL CHŒUR POLYPHONIA	1.250,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
1237	ASBL THEATRE DES COEURS DE BOIS	3.000,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602,337
1257	ASBL « LES BRIGITTINES »	3.000,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602,337
1278		2.086,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
	ASBL ZONE URBAINE THEATRE				
1280	ASBL LA SERVANTE ASBL « CHOEURS DE L'UNION	4.403,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
1335	EUROPEENNE»	5.000,00€	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
1367	ASBL ROND POINT DES ARTS	6.000,00€	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
1372	ASBL CULTURE EN MOUVEMENT COMPLEMENT DE SUBVENTION A	750,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
1412	L'ASBL ABCD	3.100,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
1415	ASBL THEATRE EN LIBERTE	6.197,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
1458	ASBM THEATRE MARNI	913,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
1462	ASBL PROJET CRYOTOPSIE	2.549,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
1463	ASBL COMPAGNIE BELLE DE NUIT	5.474,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
1473	ASBL "THEATRE DE LA CLARENCIERE"	2.631,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
1474	ASBL "LATO SENSU"	1.500,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
1527	ASBL "ATELIER 210"	3.496,00 €	11 12 33 01	DUPUIS	€ 602.337
1388	ASBL « CENTRE DRAMATIQUÉ JEUNE PUBLIC - PIERRE DE LUNE » (C.D.J.P.)	3.400,00 €	11 12 33 02	DUPUIS	€ 101.467
1411	ASBL LES SPECTACLES DU CONSERVATOIRE	3.000,00 €	11 12 33 02	DUPUIS	€ 101.467
173	MAELSTRÖM EDITIONS ASBL	5.000,00€	11 13 33 01	DUPUIS	€ 126.682
249	ASBL FONDATION MAURICE CARÊME	1.500,00 €	11 13 33 01	DUPUIS	€ 126.682
257	ASBL "THEATRE LITTERAIRE LA	3.100,00 €	11 13 33 01	DUPUIS	€ 126.682
277	CLARENCIERE" ASBL « LE PLAISIR DU TEXTE »	2.500,00 €	11 13 33 01	DUPUIS	€ 126.682
	ASBL « CENTRE INTERNATIONAL DE	***************************************			
454	DOCUMENTATION MARGUERITTE YOURCENAR »	1.250,00 €	11 13 33 01	DUPUIS	€ 126.682
727	ASBL ASSOCIATION IN TERNATIONALE M. DEGHELDERODE	2.500,00 €	11 13 33 01	DUPUIS	€ 126.682
755	ASBL LA MAISON INTERNATIONALE DE LA POESIE	5.000,00 €	11 13 33 01	DUPUIS	€ 126.68
758	ASBL IMPROVISATION.BE	1.000,00€	11 13 33 01	DUPUIS	€ 126.68
831	ASBL MIDIS DE LA POESIE	5.000,00 €	11 13 33 01	DUPUIS	€ 126,68
1206	ASBL "FOIRE DU LIVRE OFF"	5.000,00 €	11 13 33 01	DUPUIS	€ 126.68
1229	ASBL MAELSTRÖM	6.000,00 €	11 13 33 01	DUPUIS	€ 126.68
1371	ASBL ASSOCIATION CHARLES PLISNIER	1.250,00 €	11 13 33 01	DUPUIS	€ 126.682
333	ASBL OURIM ET TOUMIM	1.000,00€	11 13 33 02	DUPUIS	€ 20.830
	1	L	L	L	L

Subventions 2008

412	ASBL « LES AMIS DES BIBLIOTHEQUES DE LA VILLE DE BRUXELLES »	2.500,00 €	11 13 33 02	DUPUIS	€ 20.830
491	ASBL « IBBY »	3.800,00 €	11 13 33 02	DUPUIS	€ 20.830
627	ASBL « BRUXELLES-ENSEIGNEMENT »	1.000,00€	11 13 33 02	DUPUIS	€ 20.830
742	SUBSIDE EXCEPTIONNEL DE 5.000 A LA BIBLIOTHEQUE LES FLORALIES DE WOLUWE-ST-LAMBERT	5.000,00 €	11 13 33 02	DUPUIS	€ 20.830
754	ASBL LIGUE DES FAMILLES	4.500,00 €	11 13 33 02	DUPUIS	€ 20.830
635	BIBLIOTHEQUE LOCALE DU CENTRE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE POUR LE PRIX ADO-LISANT	1.500,00 €	11 13 43 22	DUPUIS	€ 20.830
247	HISCIWAB	500,00 €	11 14 33 01	DUPUIS	€ 31.000
248	LES GALAS DU FOLKLORE	1.500,00 €	11 14 33 01	DUPUIS	€ 31.000
251	ASBL GRAND SERMENT ROYAL ET DE ST- GEORGES DES ARBALETRIERS DE BRUXELLES	3.100,00 €	11 14 33 01	DUPUIS	€ 31.000
292	ASBL « CERCLE ROYAL D'ETUDES DE BRUXELLES » POUR SES ACTIVITES EN 2008	500,00 €	11 14 33 01	DUPUIS	€ 31.000
328	ASBL UNION D'ETUDES GRAPHIQUES DE BRUXELLES	250,00€	11 14 33 01	DUPUIS	€ 31.000
457	ASBL « COMTE DE JETTE »	3.250,00 €	11 14 33 01	DUPUIS	€ 31.000
460	ASBL "CERCLE D'HISTOIRE ET DE FOLKLORE D'EVERE"	500,00€	11 14 33 01	DUPUIS	€ 31.000
674	ASBL « OFFICE GENEALOGIQUE ET HERALDIQUE DE Belgique »	1.000,00 €	11 14 33 01	DUPUIS	€ 31.000
680	ASBL "CERCLE D'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE DE FOREST"	500,00€	11 14 33 01	DUPUIS	€ 31.000
712	ASBL LES COMPAGNONS DU WITLOOF	250,00€	11 14 33 01	DUPUIS	€ 31.000
1018	ASBL CONFRERIE DES CHEVALIERS DE ST MICHEL	500,00€	11 14 33 01	DUPUIS	€ 31.000
1045	ASBL SERVICE DE CENTRALISATION DES ETUDES GENEALOGIQUES ET DEMOGRAPHIQUES DE BELGIQUE	1.000,00 €	11 14 33 01	DUPUIS	€ 31,000
1076	ASBL SOCIETE ROYALE D'ARCHEOLOGIE DE BRUXELLES	2.500,00 €	11 14 33 01	DUPUIS	€ 31.000
1077	ASBL CERCLE D'HISTOIRE D'ARCHEOLOGIE ET D'ARCHITECTURE	500,00 €	11 14 33 01	DUPUIS	€ 31.000
1078	ASBL CENTRE ALBERT MARINUS	1.500,00 €	11 14 33 01	DUPUIS	€ 31.000
1093	CERCLE D'HISTOIRE D'UCCLE ASBL	500,00 €	11 14 33 01	DUPUIS	€ 31.000
1135	ASBL ANCIEN GRAND SERMENT DES ARBALETRIERS DE NOTRE-DAME DU SABLON	3.100,00 €	11 14 33 01	DUPUIS	€ 31.000
1147	ASBL "MOLENBECCA - CERCLE D'HISTOIRE LOCALE"	500,00 €	11 14 33 01	DUPUIS	€ 31.000
1177	ASBL « ORDRE DES AMIS DE MANNEKEN PIS »	750,00 €	11 14 33 01	DUPUIS	€ 31.000
1178	ASBL "LES NEUF NATIONS DE	3.100,00 €	11 14 33 01	DUPUIS	€ 31.000
1574	BRUXELLES-1421" ASBL "LES VOLONTAIRES DE BRUXELLES 1830"	500,00 €	11 14 33 01	DUPUIS	€ 31.000
1604	ASBL ANDERLECHTENSIA	500,00 €	11 14 33 01	DUPUIS	€ 31.000
33	ASBL "CROISEREGARD"	2.500,00 €	11 15 33 01	DUPUIS	€ 172.100
50	ASBL WOLU-CULTURE	5.000,00 €		DUPUIS	€ 172.100
141	ASBL "ASSOCIATION DU PATRIMOINE	6.000,00 €		DUPUIS	€ 172.100
204	ARTISTIQUE" ASBL OFFICE D'ART CONTEMPORAIN	3.700,00 €		DUPUIS	€ 172.100
332	ASBL LUMIERE ESPACE PARALLELE	2.500,00 €		DUPUIS	€ 172.100
349	ASBL LUTTE CONTRE L'EXCLUSION	2.000,00 €		DUPUIS	€ 172.100
350	SOCIALE A MOLENBEEK ASBL ATEKIERS D'ART CONTEMPORAIN	5.000,00 €		DUPUIS	€ 172,100
408	ASBL « GALERIE.BE »	1.500,00 €		DUPUIS	€ 172,100
409	ASBL « 9IEME ART BANDES	6.000,00 €		DUPUIS	€ 172.100
410	DESSINEES » ASBL « LES AMIS DU SQUARE A.				
410	STEURS » ASBL « ASSOCIATION ARTISTIQUE	2.500,00 €	11 15 33 01	DUPUIS	€ 172.100
436	D'AUDERGHEM » - CYCLE D'EXPOSITIONS EN 2008	6.200,00 €	11 15 33 01	DUPUIS	€ 172.100
458	ASBL « CENTRE CULTUREL JACQUES FRANCK »	2.000,00 €	11 15 33 01	DUPUIS	€ 172.100
476	ASBL « ASSOCIATION ARTISTIQUE D'AUDERGHEM »	2.500,00 €	11 15 33 01	DUPUIS	€ 172.100
691	ASBL ART ET NATURE	500,00 €	11 15 33 01	DUPUIS	€ 172.100

Subventions 2008

		1 €			
757	ASBL LA PART DE L'OEIL	6.200,00 €	11 15 33 01	DUPUIS	€ 172.100
829	ASBL PHOTO GALLERY	2.000,00 €	11 15 33 01	DUPUIS	€ 172.100
879	ASBL IMAL	2.000,00 €	11 15 33 01	DUPUIS	€ 172.100
948	ASBL MAISON LISMONDE	2.000,00 €	11 15 33 01	DUPUIS	€ 172.100
957	ASBL FONDATION HAMESSE	4.000,00 €	11 15 33 01	DUPUIS	€ 172.100
1070	ASBL MAISON LISMONDE	2.500,00 €	11 15 33 01	DUPUIS	€ 172.100
1181	ASBL "JEUNESSE A BRUXELLES"	5.000,00 €	11 15 33 01	DUPUIS	€ 172.100
1200	ASBL ROND-POINT DES ARTS	5,000,00 €	11 15 33 01	DUPUIS	€ 172.100
1201	ASBL SOLARIUM	1.091,00 €	11 15 33 01	DUPUIS	€ 172.100
1279	ASBL ADISC	2.500,00 €	11 15 33 01	DUPUIS	€ 172.100
1357	ASBL ARTDYNAMIK	3.500,00 €	11 15 33 01	DUPUIS	€ 172,100
1464	ASBL ART EN MARGE	5.000,00 €	11 15 33 01	DUPUIS	€ 172.100
308	ASBL SINTESI	2.000,00 €	11 16 33 01	DUPUIS	€ 111.069
445	ASBL "UN SOIR UN GRAIN"	5.000,00 €	11 16 33 01	DUPUIS	€ 111.069
446	ASBL "NUIT & JOUR"	5.000,00 €	11 16 33 01	DUPUIS	€ 111.069
504	ASBL « ART FILM STYX »	5.000,00 €	11 16 33 01	DUPUIS	€ 111.069
530	ASBL « FONDS HENRI STORCK » POUR SON FONCTIONNEMENT EN 2008	5.000,00 €	11 16 33 01	DUPUIS	€ 111.069
1058	ASSOCIATION DE FAIT ATTAC	2.500,00 €	11 16 33 01	DUPUIS	€ 111.069
1073	ASBL CENTRE MULTIMEDIA	600,00€	11 16 33 01	DUPUIS	€ 111.069
1102	ASBL ECRAN CLASSIQUE	5.000,00 €	11 16 33 01	DUPUIS	€ 111.069
1180	ASBL « CLAP EDUCATION »	3.000,00 €	11 16 33 01	DUPUIS	€ 111.069
1363	ASBL CINERGIE	1.000,00 €	11 16 33 01	DUPUIS	€ 111,069
1414	ASBL LES HALLES DE SCHAERBEEK	5.000,00 €	11 17 33 02	DUPUIS	€ 85.000
810	ASBL INTERPÔLE	6.000,00 €	11 21 33 01	DUPUIS	€ 201.397
1326	ASBL SIEP - SALON « ETUDES ET	2.500,00 €	11 21 33 01	DUPUIS	€ 201,397
1573	PROFESSIONS » ASBL «LA SOURCE»	5,000,00 €	11 21 33 01	DUPUIS	€ 201.397
1605	ASBL ULB CULTURE	6.000,00€	11 21 33 01	DUPUIS	€ 201,397
237	SUBVENTION REPARTIE ENTRE TROIS CLUBS SPORTIFS POUR LEURS FRAIS DE FONCTIONNEMENT DURANT LA SAISON 2007-2008	2.115,00 €	11 22 33 01	KIR	€ 357.715
258	ASBL R.U.S.A.S.	4.600,00 €	11 22 33 01	KIR	€ 357.715
259	ASBL « MAISON DES JEUNES » (ANDERLECHT)	750,00 €	11 22 33 01	KIR	€ 357.715
260	ASBL « CERCLE ROYAL DE NATATION DE BRUXELLES-ATALANTE »	3.100,00 €	11 22 33 01	KIR	€ 357.715
261	ASBL « RESEAU SOCIALISTE DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE » Ré.S.O. J	2.000,00 €	11 22 33 01	KIR	€ 357.715
262	ASBL « CERCLE POSTSCOLAIRE 23 » POUR L'ORGANISATION DU XXXe TOURNOI EUROPEEN DE MINI- BASKETBALL	1.500,00 €	11 22 33 01	KIR	€ 357.715
286	ASBL "FUTSAL PROMO"	1.500,00 €	11 22 33 01	KIR	€ 357.715
287	ASBL "FC FOREST"	3.000,00 €	11 22 33 01	KIR	€ 357.715
288	ASBL "EUROPA GYM"	3.000,00 €	11 22 33 01	KIR	€ 357.715
427	ASSOCIATION SATAN JETTE	470,00 €	11 22 33 01	KIR	€ 357.715
440	ASBL « L'BARAKA »	1.000,00€	11 22 33 01	KIR	€ 357,715
573	ASBL "ROYAL EXCELSIOR SPORTS CLUB DE BRUXELLES"	2.000,00 €	11 22 33 01	KIR	€ 357.715
574	ASBL "ROYAL RACING CLUB DE BRUXELLES"	2.500,00 €	11 22 33 01	KIR	€ 357.715
575	ASBL GROUPEMENT SPORTIF "ENTENTE	6.200,00 €	11 22 33 01	KIR	€ 357.715
576	DES CLUBS D'ATHLETISME" ASBL « JUDO ROYAL CROSSING DE	4.000,00 €		KIR	€ 357.715
833	SCHAERBEEK » ASBL PEPS EVERE	250,00 €	***************************************		
834			11 22 33 01	KIR	€ 357.715
	ASBL SQUID	250,00 €	11 22 33 01	KIR	€ 357.715
835	ASBL LAPPUNTO	1.400,00 €	11 22 33 01	KIR	€ 357.715

Subventions 2008

				T	
847	ASBL TURKISH LADY	6.200,00 €	11 22 33 01	KIR	€ 357.715
848	ASBL CONVIVIALITES	5.580,00 €	11 22 33 01	KIR	€ 357.715
849	ASBL MONDIAL SPORT	6,000,00 €	11 22 33 01	KIR	€ 357.715
850	ASBL MAISON MEDICALE GALILEE	6.000,00 €	11 22 33 01	KIR	€ 357.715
861	ASBL LE JARDIN ENSOLEILLE	4.000,00 €	11 22 33 01	KIR	€ 357.715
862	ASBL ESPACE COULEUR FEMMES	4.395,00 €	11 22 33 01	KIR	€ 357.715
863	ASBL L'APPUNTO	6.000,00 €	11 22 33 01	KIR	€ 357.715
1114	ASBL CONFRERIE DES CHEVALIERS DE ST-MICHEL	500,00 €	11 22 33 01	KIR	€ 357.715
1115	ASBL ECOLE D'SCALADE DE WOLUWE	2.725,00 €	11 22 33 01	KIR	€ 357.715
1116	ASSOCIATION L'ENJAMBEE	1.000,00 €	11 22 33 01	KIR	€ 357.715
1117	ASBL PASA	1.500,00 €	11 22 33 01	KIR	€ 357.715
1120	ASBL CIPA	5.000,00 €	11 22 33 01	KIR	€ 357,715
1121	ASBL ANIMATION PREVENTION	4.432,00 €	11 22 33 01	KIR	€ 357.715
1122	SOCIOCULTURELLE ASBL PARTENARIAT MARCONI	6.000,00 €	11 22 33 01	KIR	€ 357.715
1123	ASBL CENFORGIL	6,000,00 €	11 22 33 01	KIR	€ 357.715
	C.R.E.B. POUR L'ORGANISATION DU 14e				
1282	CHALLENGE D'ECHECS "MEMORIAL ALBERT DETHIOU" EN 2007	1.250,00 €	11 22 33 01	KIR	€ 357.715
1283	ASBL "PROMOTION SPORTIVE SAINT- JOSSE"	1.500,00 €	11 22 33 01	KIR	€ 357,715
1284	ASBL "RAS MACCABI"	815,00 €	11 22 33 01	KIR	€ 357.715
1285	ASBL « DU VENT ET DES VOILES »	3.100,00 €	11 22 33 01	KIR	€ 357.715
1382	ASBL MONDIAL SPORT	1.200,00€	11 22 33 01	KIR	€ 357.715
1419	ASSOCIATION GANZA	6.200,00€	11 22 33 01	KIR	€ 357.715
1420	ASBL CENTRE DE DEVELOPPEMENT EUROPE-AFRIQUE	6.188,00 €	11 22 33 01	KIR	€ 357.715
1421	ASBL CENTRAL ACADEMY	6.200,00€	11 22 33 01	KIR	€ 357.715
1422	ASBL ECOLE SANS RACISME	2.500,00 €	11 22 33 01	KIR	€ 357.715
1423	ASBL PROMO RACING	2.500,00 €	11 22 33 01	KIR	€ 357.715
1424	ASSOCIATION SPORT LABOR IXELLES	1.000,00€	11 22 33 01	KIR	€ 357.715
1528	ASBL «SPORT AND CULTURE FOR WEFLARE»	2.500,00 €	11 22 33 01	KIR	€ 357.715
1529	ASSOCIATION DES ETABLISSEMENTS SPORTIFS – AES	3.100,00 €	11 22 33 01	KIR	€ 357.715
1530	ASBL "ENTENTE BRUXELLOISE	3.100,00€	11 22 33 01	KIR	€ 357.715
1531	D'AÏKIDO" ROYALE SPORT NAUTIQUE DE	3,100,00€	11 22 33 01	KIR	€ 357.715
1538	BRUXELLES ASSOCIATION INTERFEDERALE DU	6,200,00 €		KIR	€ 357.715
1539	SPORT FRANCOPHONE (AISF) GROUPEMENT SPORTIF « ENTENTE BRUXELLOISE DE JUDO ET DISCIPLINES	6.200,00 €		KIR	€ 357.715
	ASSOCIEES » ASBL	4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4	44.00.00.01	I/ID	C 9 22
1540	"ESPACE VOLLEY BXL"	4.100,00 €		KIR	€ 357.715
1541	ASBL "FRITTAGES CULTURES" ASBL "DARING ATHLETIC CLUB	6.200,00 €		KIR	€ 357.715
1575	MOLENBEEK"	6.000,00€		KIR	€ 357.715
1368	ASBL FRAJE	6.000,00 €		DUPUIS	€ 40.100
60	ASBL "CIRQUETUDES D'AUDERGHEM"	5.000,00 €		DUPUIS	€ 135.480
326	ASBL BADGE	6.000,00 €	<u> </u>	DUPUIS	€ 135,480
200	ASBL FAML ASBL ESPACE CRE-4 CTION DOMAINE	1.200,00 €		DUPUIS	€ 115,890
301	DE LA ROSERAIE	4,000,00 €	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115.890
315	ASBL THEATRE DU PUBLIC	2.000,00 €	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115.890
404	ASBL ZOROBABEL	1.700,00 €	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115.890
416	ASBL « LES ATELIERS DE LA BANANE »	750,00 €	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115.890
448	ASBL "CENTRE CULTUREL SAINT- MICHEL"	1.150,00 €	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115.890
449	ASBL "ATELIERS DU TEMPS LIBRE"	1.450,00 €	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115.890
478	ASBL "ATELIERS DU SOLEIL"	1.600,00 €	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115,890
	····				

Subventions 2008

470	ASSOCIATION DE FAIT "ATELIER				
479	PALOKE"	1.400,00 €	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115.890
489	ASBL « IS STUDIO »	5.500,00 €	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115.890
499	ASBL « ARTISANAT - RENCONTRE » ASBL "MAISON DES ENFANTS DE SAINT-	4.650,00 €	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115.890
515	GILLES"	550,00 €	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115.890
517	ASBL « GAFFI »	1.000,00 €	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115.890
552	ASBL « CENTRE PAUL DUVIGNEAUD »	5.000,00 €	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115.890
553	ASBL « ANTIRIDES »	550,00 €	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115.890
555	ASBL "FEDERATION LIBERALE DES PENSIONNES DU BRABANT"	450,00 €	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115.890
556	ASBL "CONTRASTE"	2.200,00 €	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115.890
579	ASSOCIATION DE FAIT « APRES-MIDI JEUX ULB »	1.250,00 €	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115,890
589	ASBL LA GAUMETTE	2.000,00 €	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115.890
590	ASSOCIATION DE FAIT DES ATELIERS CREATIFS DU CHANT D'OISEAU	4.700,00 €	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115.890
593	ASBL ABRACADABUS	4.000,00 €	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115.890
600	ASBL ATELIERS VOGLER	550,00 €	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115.890
601	ASBLCENTRE COMMUNAUTAIRE	2.900,00€	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115.890
602	MARITIME ASBLCENTRE FEMININ D'EDUCATION	5.000,00 €	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115.890
603	PERMANENTE ASBL LA GERBE	1.550,00 €	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115.890
613	ASBL « FRAGMENTS »	900,00 €	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115,890
614	ASBL «ATELIERS MALOU»	3.800,00 €	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115.890
618	ASBL « ATELIERS CREATIFS SCHUMAN »	1.500,00 €	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115,890
619	ASBL « ENFANTS ET COMPAGNIE »	350,00 €	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115.890
620	ASBL « ENPANTS E! COMPAGNIE » ASBL « JEUNESSE ET FAMILLE »	1.500,00 €	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115,890
	ASBL « FEDERATION INDEPENDANTE				
623	DES SENIORS »	1.150,00 €	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115.890
657	ASBL «ATELIER DES PETITS PAS»	2,600,00 €	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115.890
677	ASBL "ACADEMIE DU WEEK-END"	400,00 €	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115.890
679	ASBL « LA VENERIE » ASBL « CENTRE DE JEUNES	900,00€	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115.890
681	D'ANDERLECHT »	750,00 €	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115.890
699	ASBL ATELIERS DE LA RUE DE VOOT	4.000,00€	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115.890
703	ASBL ATELIERS POPULAUIRES	1.350,00 €	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115.890
811	ASBL OURIM ET TOUMIM ASBL LAICITE ET HUMANISME EN	1.400,00 €	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115.890
878	AFRIQUE CENTRALE	1.250,00 €	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115.890
885	ASBL NOTRE THEATRE	2.500,00 €	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115.890
942	ASBL ATELIER LIBRE ART EVERE	400,00€	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115.890
944	ASBL CAMELEON BAVARD	900,00€	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115.890
945	ASBL BOUILLON DE CULTURES	2.800,00 €	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115.890
946	ASBL LE PTIT ATELIER	550,00 €	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115,890
949	ASBL GRAQG	1.450,00 €	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115,890
1062	ASBL THEATRE MILLEVIE	250,00€	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115.890
1063	ASBL NOTRE COIN DE QUARTIER	1.600,00€	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115.890
1109	ASBL LA MAISON DES ENFANTS D'ETTERBEEK	4.000,00 €	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115.890
1234	ASBL MINI-ANNEESENS	450,00 €	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115.890
1277	ASBL CREAHM	1.200,00€	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115.890
1387	ASBL "TROISIEME OEIL"	3.000,00 €	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115.890
1470	ASBL « MAISON DES ENFANTS D'ANDERLECHT »	1.600,00 €	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115.890
1471	ASSOCIATION DE FAIT "ARTISANOU"	1.000,00 €	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115.890
1472	ASBL « CENTRE CULTUREL DE SCHAERBEEK »	1.650,00 €	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115.890
1515	ASBL «LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE»	2.600,00 €	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115.890
1516	ASBL «MERCREDIS ARTISTIQUES»	1.000,00 €	11 41 33 01	DUPUIS	€ 115.890
1010	1			L	

Subventions 2008

275	€ 115.890 € 222.676	niipiss				
### ASBL "FEDERATION ROYALE DES 5.000,00 € 11 41 33 02 DUPUIS ### ASBL ASSOCIATION BELGO- 4.000,00 € 11 41 33 02 DUPUIS ### ASBL ASSOCIATION BELGO- 4.000,00 € 11 41 33 02 DUPUIS ### ASSOCIATION DE FAIT ATELIERS 1.150,00 € 11 41 33 02 DUPUIS ### ASSOCIATION DE FAIT ATELIERS 1.150,00 € 11 41 33 02 DUPUIS ### ASSOCIATION DE FAIT ATELIERS 1.150,00 € 11 41 33 02 DUPUIS ### ASSOCIATION DE FAIT ATELIERS 1.150,00 € 11 41 33 02 DUPUIS ### ASBL "RENXELLES LAIQUE » 5.000,00 € 11 41 33 02 DUPUIS ### ASBL "RENXELLES LAIQUE » 5.000,00 € 11 41 33 02 DUPUIS ### ASBL "CUNIVERSITE DES FEMMES » 3.800,00 € 11 41 33 02 DUPUIS ### ASBL ASBL "L'UNIVERSITE DES FEMMES » 3.800,00 € 11 41 33 02 DUPUIS ### ASBL ASBL "L'UNIVERSITE DES FEMMES » 3.000,00 € 11 41 33 02 DUPUIS ### ASBL ASBL ASBL ASBL ASBL ASBL ASBL ASBL	€ 222.676		11 41 33 01	650,00 €	ASBL «DYNAMUSEE»	1517
SOURCE DE BRUXELLES' 5,000,00 € 11 41 33 02 DUPUIS		DUPUIS	11 41 33 02	2.500,00 €		
### A SOCIATION DE FAIT ATELIERS CREATIES DU CENTRE 1.150,00 € 11 41 33 02 DUPUIS	€ 222.676	DUPUIS	11 41 33 02	5,000,00 €	SOURDS DE BRUXELLES"	291
432 CREATES DU CENTRE 2439 ASBL "LE SILEX" 439 ASBL "E SILEX" 1.450,00 € 11 41 33 02 DUPUIS 516 ASBL & BRUXELLES LAIQUE » 5.000,00 € 11 41 33 02 DUPUIS 554 ASBL "FEDERATION LIBERALE DES PROPEDEUTIQUES DES FEMMES » 3.800,00 € 11 41 33 02 DUPUIS 705 ASBL CLUNIVERSITE DES FEMMES » 3.800,00 € 11 41 33 02 DUPUIS 725 ASBL CLUCTIF ALPHA 4.166,00 € 11 41 33 02 DUPUIS 828 ASBL ILFAC 3.000,00 € 11 41 33 02 DUPUIS 828 ASBL ILFAC 3.000,00 € 11 41 33 02 DUPUIS 1034 ASBL ASBL ALIGUE DES FAMILLES 5.000,00 € 11 41 33 02 DUPUIS 11064 ASBL LA LIGUE DES FAMILLES 5.000,00 € 11 41 33 02 DUPUIS 11260 ASBL LA VOIX DES FEMMES 5.000,00 € 11 41 33 02 DUPUIS 1260 ASBL AVOIX DES FEMMES 5.000,00 € 11 41 33 02 DUPUIS 1260 ASBL SCULA ULB — FORUM 6.000,00 € 11 61 33 01 DUPUIS 1271 ASBL MUZOO 2.000,00 € 11 61 33 01 DUPUIS 1284 ASBL SCULA ULB — FORUM 6.000,00 € 11 61 33 01 DUPUIS 1294 ASBL ACTEL QUELS » 3.700,00 € 11 61 33 01 DUPUIS 1414 AUTE ECOLE LUCIA DEBROUCKERE PROPEDEUTIQUES DURANT L'ANNEE ACADEMICUE ZOOS-ZOOS GENTRE DE METHODOLOGIE 1144 ASBL ASBL ES OUTFLE 1296 ASBL LE SOUFFLE 1308 ASBL LE SOUFFLE 1416 ASBL LE SOUFFLE 1417 ASBL ASBL ALTER CHOS 1418 ASBL ASBL ALTER CHOS 1418 ASBL ASBL ASBL ASBL ASBL ASBL ASBL ASBL	€ 222.676	DUPUIS	11 41 33 02	4.000,00 €	PALESTINIENNE	389
439 ASBL "LE SILEX" 1.450,00 € 11 41 33 02 DUPUIS 516 ASBL «BRUXELLES LAIQUE» 5.000,00 € 11 41 33 02 DUPUIS 554 ASBL "FEDERATION LIBERALE DES FEDERATION LIBERALE DES 5.000,00 € 11 41 33 02 DUPUIS 621 ASBL «L'UNIVERSITE DES FEMMES» 3.800,00 € 11 41 33 02 DUPUIS 705 ASBL CLARA 2.500,00 € 11 41 33 02 DUPUIS 725 ASBL COLLECTIF ALPHA 4.166,00 € 11 41 33 02 DUPUIS 828 ASBL ILFAC 3.000,00 € 11 41 33 02 DUPUIS 829 ASBL GARANCE 4.900,00 € 11 41 33 02 DUPUIS 8103 ASBL BLA LIGUE DES FAMILLES 5.000,00 € 11 41 33 02 DUPUIS 81190 ASBL LA VIOX DES FEMMES 5.000,00 € 11 41 33 02 DUPUIS 81260 ASBL «TEL QUELS» 5.000,00 € 11 41 33 02 DUPUIS 81270 ASBL «TEL QUELS» 3.700,00 € 11 41 33 02 DUPUIS 81280 ASBL «TEL QUELS» 3.700,00 € 11 41 33 02 DUPUIS 81290 ASBL «TEL QUELS» 3.700,00 € 11 61 33 01 DUPUIS 8141 ASBL MUZOO 2.000,00 € 11 61 33 01 DUPUIS 81420 ASBL SCULA UILB – FORUM 8.000,00 € 11 61 33 01 DUPUIS 81440 ASBL «TEL QUELS » 8.000,00 € 11 61 33 01 DUPUIS 81441 ASBL «TEL QUELS » 8.000,00 € 11 61 33 01 DUPUIS 81416 ASBL LES OUFFLE 8.000,00 € 11 61 33 01 DUPUIS 81416 ASBL LES OUFFLE 8.000,00 € 11 61 33 01 DUPUIS 8154 ASBL «TEL QUELS » 8.000,00 € 11 61 33 01 DUPUIS 8164 ASBL ASBL AIRCROS DE SENTRES DE SENTICES DE SOCIAL SES DE MOLENBEEK-ST-JEAN 8181 ASBL ASBC ASCULA DES PENSIONNES SOCIALISTES DE MOLENBEEK-ST-JEAN 8194 ASBL SEL CL.A.S.S. 3.100,00 € 22 10 33 01 KIR 310 ASBL SOLI CL.A.S.S. 3.100,00 € 22 10 33 01 KIR 311 ASBL SOLINCESTE BELGIQUE 312 ASBL SOLINCESTE BELGIQUE 313 ASBL CL.A.S.S. 3.100,00 € 22 10 33 01 KIR 314 ASBL SEL SELGIAN LESBIAN AND GAY PRIDE 405 ASBL SELGIAN LESBIAN AND GAY PRIDE 406 ASBL «FEDERATION INDEPENDANTE DES SENIORS » - 116m RALLYE PEDESTRE INTERGENERATION INDEPENDANTE DES SENIORS » - 116m RALLYE PEDESTRE INTERGENERATION INDEPENDANTE DES SENIORS » - 116m RALLYE PEDESTRE INTERGENERATION INDEPENDANTE 3260 00 6 22 10 33 01 KIR	€ 222.676	DUPUIS	11 41 33 02	1.150,00 €	CREATIFS DU CENTRE	432
ASBL "FEDERATION LIBERALE DES PENSIONNES DU BRABANT" 2.600,00 € 11 41 33 02 DUPUIS	€ 222.676	DUPUIS	11 41 33 02	1.450,00 €		439
PENSIONNES DU BRABANT" 2.600,00 6	€ 222.676	DUPUIS	11 41 33 02	5.000,00 €	ASBL « BRUXELLES LAIQUE »	516
ASBL	€ 222.676	DUPUIS	11 41 33 02	2.500,00 €		554
705 ASBL CLARA 2.500,00 € 11 41 33 02 DUPUIS 725 ASBL COLLECTIF ALPHA 4.166,00 € 11 41 33 02 DUPUIS 828 ASBL ILFAC 3.000,00 € 11 41 33 02 DUPUIS 1034 ASBL GARANCE 4.900,00 € 11 41 33 02 DUPUIS 1064 ASBL LA LIGUE DES FAMILLES 5.000,00 € 11 41 33 02 DUPUIS 1190 ASBL LA VOIX DES FEMMES 5.000,00 € 11 41 33 02 DUPUIS 1190 ASBL LA VOIX DES FEMMES 5.000,00 € 11 41 33 02 DUPUIS 1190 ASBL LA VOIX DES FEMMES 5.000,00 € 11 41 33 02 DUPUIS 1190 ASBL MUZOO 2.000,00 € 11 61 33 01 DUPUIS 211 ASBL MUZOO 2.000,00 € 11 61 33 01 DUPUIS 4.000,00 € 11 61 33 01 DUPUIS 1142 PROPEDEUTIQUES DURANT L'ANNEE ACADEMIQUE 2008-2009 1144 ASBL LE SOUFFLE 1144 ASBL LE SOUFFLE 1144 ASBL LE SOUFFLE 1144 ASBL LE SOUFFLE 1145 ASBL LE SOUFFLE 1146 ASBL LE SOUFFLE 1147 ASBL AND ASBL ALTER ECHOS 1148 ASBL ALTER ECHOS 1149 ASBL ASBL ALTER ECHOS 1140 ASBL EX-AEQUO 1141 B1	€ 222.676	DUPUIS	11 41 33 02	3.800,00 €		621
725	€ 222.676	DUPUIS	11 41 33 02	2.500,00 €	ASBL CLARA	
1034 ASBL GARANCE	€ 222.676	DUPUIS	11 41 33 02	4.166,00 €	ASBL COLLECTIF ALPHA	
1190 ASBL LA LIGUE DES FAMILLES 1190 ASBL LA VOIX DES FEMMES 1260 ASBL « TEL QUELS » 1700,00 € 11 41 33 02 DUPUIS 1271 ASBL MUZOO 2000,00 € 11 41 33 02 DUPUIS 211 ASBL MUZOO 2000,00 € 11 61 33 01 DUPUIS 4.000,00 € 11 61 33 01 DUPUIS 4.000	€ 222.676	DUPUIS	11 41 33 02	3.000,00 €	ASBL ILFAC	828
1190 ASBL LA VOIX DES FEMMES 1260 ASBL « TEL QUELS » 1700,00 € 11 41 33 02 DUPUIS 211 ASBL MUZOO 2000,00 € 11 61 33 01 DUPUIS 48BL MUZOO 2000,00 € 11 61 33 01 DUPUIS 48BL SCULA ULB – FORUM 4000,00 € 11 61 33 01 DUPUIS 48BL SCULA ULB – FORUM 4000,00 € 11 61 33 01 DUPUIS 4750,00 € 11 61 33 01 DUPUIS 4770,00 € 11 61 33 01 DU	€ 222.676	DUPUIS	11 41 33 02	4.900,00 €	ASBL GARANCE	1034
1190 ASBL LA VOIX DES FEMMES 1260 ASBL « TEL QUELS » 1700,00 € 11 41 33 02 DUPUIS 211 ASBL MUZOO 2000,00 € 11 61 33 01 DUPUIS 48BL MUZOO 2000,00 € 11 61 33 01 DUPUIS 48BL SCULA ULB – FORUM 4000,00 € 11 61 33 01 DUPUIS 48BL SCULA ULB – FORUM 4000,00 € 11 61 33 01 DUPUIS 4750,00 € 11 61 33 01 DUPUIS 4770,00 € 11 61 33 01 DU	€ 222.676	DUPUIS	11 41 33 02	5.000,00 €	ASBL LA LIGUE DES FAMILLES	1064
1260 ASBL «TEL QUELS » 3.700,00 € 11 41 33 02 DUPUIS	€ 222.676	DUPUIS	11 41 33 02			
211 ASBL MUZOO 2.000,00 € 11 61 33 01 DUPUIS 698 ASBL SCULA ULB – FORUM 6.000,00 € 11 61 33 01 DUPUIS 1142 PROPEDEUTIQUES DURANT L'ANNEE ACADEMIQUE 2008-2009 CENTRE DE METHODOLOGIE 1144 UNIVERSITAIRE ET DE DIDACTIQUE DU FRANÇAIS DE L'ULB 1416 ASBL LE SOUFFLE 6.000,00 € 11 61 33 01 DUPUIS 1416 ASBL LE SOUFFLE 6.000,00 € 11 61 33 01 DUPUIS 1416 ASBL LE SOUFFLE 6.000,00 € 22 10 12 02 KIR 108 ASBL ALTER ECHOS 6.000,00 € 22 10 12 02 KIR 175 ASBL EX-AEQUO 1.000,00 € 22 10 33 01 KIR 175 ASBL EX-AEQUO 1.000,00 € 22 10 33 01 KIR 175 ASBL EX-AEQUO 1.000,00 € 22 10 33 01 KIR 181 ASBL «SOLIDARITE» 2.000,00 € 22 10 33 01 KIR 212 AASBL AMICALE DES PENSIONNES SOCIALISTES DE MOLENBEEK-ST-JEAN 2.500,00 € 22 10 33 01 KIR 213 ASBL ASSOCIATION DES MAISONS D'ACCUEIL ET DES SERVICES D'AIDE AUX SANS-ABRI 2.500,00 € 22 10 33 01 KIR 238 ASBL «MRAX » 2.500,00 € 22 10 33 01 KIR 314 ASBL SOS INCESTE BELGIQUE 6.000,00 € 22 10 33 01 KIR 356 ASBL SOS INCESTE BELGIQUE 6.000,00 € 22 10 33 01 KIR 357 ASBL BELGIAN LESBIAN AND GAY PRIDE 3.100,00 € 22 10 33 01 KIR 358 ASBL «ARTICLE 27 » 6.200,00 € 22 10 33 01 KIR 359 ASBL «ARTICLE 27 » 6.200,00 € 22 10 33 01 KIR 350 ASBL «ARTICLE 27 » 6.200,00 € 22 10 33 01 KIR 358 ASBL «ARTICLE 27 » 6.200,00 € 22 10 33 01 KIR 359 ASBL «FEDERATION INDEPENDANTE DES SENIORS » - 116me RALLYÉ PEDESTER INTERGENERATIONNEL ASBL "FEDERATION INDEPENDANTE DES SENIORS » - 116me RALLYÉ PEDESTER INTERGENERATIONNEL ASBL "FEDERATION INDEPENDANTE DES SENIORS » - 116me RALLYÉ PEDESTER INTERGENERATIONNEL ASBL "FEDERATION INDEPENDANTE DES SENIORS » - 116me RALLYÉ PEDESTER INTERGENERATIONNEL ASBL "FEDERATION INDEPENDANTE DES SENIORS » - 116me RALLYÉ PEDESTER INTERGENERATIONNEL ASBL "FEDERATION INDEPENDANTE AS	€ 222.67€		11 41 33 02			
ASBL SCULA ULB - FORUM	€ 198.668	DUPUIS	11 61 33 01	2.000,00 €	ASBL MUZOO	
HAUTE ECOLE LUCIA DEBROUCKERE POUR L'ORGANISATION DES PROPEDEUTIQUES DURANT L'ANNEE ACADEMIQUE 2008-2099 1144 1144 CENTRE DE METHODOLOGIE 1144 L'INVERSITAIRE ET DE DE DIDACTIQUE DU FRANÇAIS DE L'ULB 1416 ASBL LE SOUFFLE 0.000,00 € 11 61 33 01 DUPUIS 1416 ASBL LE SOUFFLE 0.000,00 € 22 10 12 02 KIR 108 ASBL ALTER ECHOS 0.000,00 € 22 10 33 01 KIR 175 ASBL EX-AEQUO 1.000,00 € 22 10 33 01 KIR 181 ASBL «SOLIDARITE» 2.000,00 € 22 10 33 01 KIR 212 AASBL AMICALE DES PENSIONNES SOCIALISTES DE MOLENBEK-ST-JEAN D'ACCUEIL ET DES SERVICES D'AIDE AUX SANS-ABRI 238 ASBL «MRAX» 2.500,00 € 22 10 33 01 KIR 313 ASBL C.L.A.S.S. 3.100,00 € 22 10 33 01 KIR 356 ASBL SOS INCESTE BELGIQUE 3.100,00 € 22 10 33 01 KIR 405 ASBL BELGIAN LESBIAN AND GAY PRIDE 406 ASBL «ARTICLE 27» 6.200,00 € 22 10 33 01 KIR 437 DES SENIORS» - 11iéme RALLÝE PENDENTEN INTERGENBRAINDE	€ 198,668	DUPUIS	11 61 33 01	6.000,00 €	ASBL SCULA ULB - FORUM	
1144	€ 198.668	DUPUIS	11 61 33 01	5.000,00 €	POUR L'ORGANISATION DES PROPEDEUTIQUES DURANT L'ANNEE	
903 FEDERATION DES CENTRES DE SERVICES SOCIAL 108 ASBL ALTER ECHOS 6.000,00 € 22 10 33 01 KIR 175 ASBL EX-AEQUO 1.000,00 € 22 10 33 01 KIR 181 ASBL « SOLIDARITE » 2.000,00 € 22 10 33 01 KIR 212 AASBL AMICALE DES PENSIONNES SOCIALISTES DE MOLENBEEK-ST-JEAN 2.500,00 € 22 10 33 01 KIR 213 ASBL ASSOCIAȚION DES MAISONS D'ACCUEIL ET DES SERVICES D'AIDE AUX SANS-ABRI 2.500,00 € 22 10 33 01 KIR 238 ASBL « MRAX » 2.500,00 € 22 10 33 01 KIR 313 ASBL C.L.A.S.S. 3.100,00 € 22 10 33 01 KIR 314 ASBL SOS INCESTE BELGIQUE 6.000,00 € 22 10 33 01 KIR 356 ASBL FEDERATION SOCIALISTE DES PENSIONNES DE BRUXELLES 3.100,00 € 22 10 33 01 KIR 405 ASBL BELGIAN LESBIAN AND GAY PRIDE 3.100,00 € 22 10 33 01 KIR 406 ASBL «ARTICLE 27 » 6.200,00 € 22 10 33 01 KIR 437 DES SENIORS » - 11iéme RALLÝE PEDESTRE INTERGENERATIONNEL ASBL "FEDERATION INDEPENDANTE 2.500,00 € 22 10 33 01 KIR	€ 198,668	DUPUIS	11 61 33 01	4.750,00 €	CENTRE DE METHODOLOGIE UNIVERSITAIRE ET DE DIDACTIQUE DU	1144
108 ASBL ALTER ECHOS	€ 198,661	DUPUIS	11 61 33 01	6.000,00 €	ł .	1416
108 ASBL ALTER ECHOS 6.000,00 € 22 10 33 01 KIR 175 ASBL EX-AEQUO 1.000,00 € 22 10 33 01 KIR 181 ASBL « SOLIDARITE » 2.000,00 € 22 10 33 01 KIR 212 AASBL AMICALE DES PENSIONNES SOCIALISTES DE MOLENBEEK-ST-JEAN 2.500,00 € 22 10 33 01 KIR 213 ASBL ASSOCIAȚION DES MAISONS D'ACCUEIL ET DES SERVICES D'AIDE AUX SANS-ABRI 2.500,00 € 22 10 33 01 KIR 238 ASBL « MRAX » 2.500,00 € 22 10 33 01 KIR 313 ASBL C.L.A.S.S. 3.100,00 € 22 10 33 01 KIR 314 ASBL SOS INCESTE BELGIQUE 6.000,00 € 22 10 33 01 KIR 356 ASBL FEDERATION SOCIALISTE DES PENSIONNES DE BRUXELLES 3.100,00 € 22 10 33 01 KIR 405 ASBL BELGIAN LESBIAN AND GAY PRIDE 3.100,00 € 22 10 33 01 KIR 406 ASBL «ARTICLE 27 » 6.200,00 € 22 10 33 01 KIR 437 ASBL « FEDERATION INDEPENDANTE DES SENIORS » - 111éme RALLYE PEDESTRE INTERGENERATIONNEL KIR	€ 606	KIR	22 10 12 02	6.000,00€	1	903
181 ASBL « SOLIDARITE » 2.000,00 € 22 10 33 01 KIR 212 AASBL AMICALE DES PENSIONNES SOCIALISTES DE MOLENBEEK-ST-JEAN 2.500,00 € 22 10 33 01 KIR 213 ASBL ASSOCIAȚION DES MAISONS D'ACCUEIL ET DES SERVICES D'AIDE AUX SANS-ABRI 238 ASBL « MRAX » 2.500,00 € 22 10 33 01 KIR 313 ASBL C.L.A.S.S. 3.100,00 € 22 10 33 01 KIR 314 ASBL SOS INCESTE BELGIQUE 4.000,00 € 22 10 33 01 KIR 356 ASBL FEDERATION SOCIALISTE DES PENSIONNES DE BRUXELLES 3.100,00 € 22 10 33 01 KIR 405 ASBL BELGIAN LESBIAN AND GAY PRIDE 4.000,00 € 22 10 33 01 KIR 406 ASBL «ARTICLE 27 » 6.200,00 € 22 10 33 01 KIR 437 DES SENIORS » - 111ême RALLYE PEDESTRE INTERGENERATIONNEL 4.38 ASBL "FEDERATION INDEPENDANTE 2.600,00 € 22 10 33 01 KIR 4.38 ASBL "FEDERATION INDEPENDANTE	€ 49.146	KIR	22 10 33 01	6.000,00 €		108
212 AASBL AMICALE DES PENSIONNES SOCIALISTES DE MOLENBEEK-ST-JEAN 213 ASBL ASSOCIAȚION DES MAISONS D'ACCUEIL ET DES SERVICES D'AIDE AUX SANS-ABRI 238 ASBL « MRAX » 2.500,00 € 22 10 33 01 KIR 313 ASBL C.L.A.S.S. 3.100,00 € 22 10 33 01 KIR 314 ASBL SOS INCESTE BELGIQUE 6.000,00 € 22 10 33 01 KIR 356 ASBL FEDERATION SOCIALISTE DES PENSIONNES DE BRUXELLES 3.100,00 € 22 10 33 01 KIR 405 ASBL BELGIAN LESBIAN AND GAY PRIDE 3.100,00 € 22 10 33 01 KIR 406 ASBL «ARTICLE 27 » 6.200,00 € 22 10 33 01 KIR 437 DES SENIORS » - 111éme RALLÝE PEDESTRE INTERGENERATIONNEL 438 ASBL "FEDERATION INDEPENDANTE 2.500,00 € 22 10 33 01 KIR	€ 49.146	KIR	22 10 33 01	1.000,00 €	ASBL EX-AEQUO	175
212 SOCIALISTES DE MOLENBEEK-ST-JEAN 213 ASBL ASSOCIAȚION DES MAISONS D'ACCUEIL ET DES SERVICES D'AIDE AUX SANS-ABRI 238 ASBL « MRAX » 2.500,00 € 22 10 33 01 KIR 313 ASBL C.L.A.S.S. 3.100,00 € 22 10 33 01 KIR 314 ASBL SOS INCESTE BELGIQUE 6.000,00 € 22 10 33 01 KIR 356 ASBL FEDERATION SOCIALISTE DES PENSIONNES DE BRUXELLES 3.100,00 € 22 10 33 01 KIR 405 ASBL BELGIAN LESBIAN AND GAY PRIDE 3.100,00 € 22 10 33 01 KIR 406 ASBL «ARTICLE 27 » 6.200,00 € 22 10 33 01 KIR 437 ASBL « FEDERATION INDEPENDANTE DES SENIORS » - 111éme RALLÝE PEDESTRE INTERGENERATIONNEL 438 ASBL "FEDERATION INDEPENDANTE	€ 49.146	KIR	22 10 33 01	2.000,00 €	ASBL « SOLIDARITE »	181
213 D'ACCUEIL ET DES SERVICES D'AIDE 2.600,00 € 22 10 33 01 KIR 238 ASBL « MRAX » 2.500,00 € 22 10 33 01 KIR 313 ASBL C.L.A.S.S. 3.100,00 € 22 10 33 01 KIR 314 ASBL SOS INCESTE BELGIQUE 6.000,00 € 22 10 33 01 KIR 356 ASBL FEDERATION SOCIALISTE DES PENSIONNES DE BRUXELLES 3.100,00 € 22 10 33 01 KIR 405 ASBL BELGIAN LESBIAN AND GAY PRIDE 3.100,00 € 22 10 33 01 KIR 406 ASBL «ARTICLE 27 » 6.200,00 € 22 10 33 01 KIR 437 ASBL «FEDERATION INDEPENDANTE 3.100,00 € 22 10 33 01 KIR 438 ASBL "FEDERATION INDEPENDANTE 2 500,00 € 22 10 33 01 KIR	€ 49.146	KIR	22 10 33 01	2.500,00 €		212
313 ASBL C.L.A.S.S. 3.100,00 € 22 10 33 01 KIR 314 ASBL SOS INCESTE BELGIQUE 6.000,00 € 22 10 33 01 KIR 356 ASBL FEDERATION SOCIALISTE DES PENSIONNES DE BRUXELLES 3.100,00 € 22 10 33 01 KIR 405 ASBL BELGIAN LESBIAN AND GAY PRIDE 3.100,00 € 22 10 33 01 KIR 406 ASBL «ARTICLE 27 » 6.200,00 € 22 10 33 01 KIR 437 ASBL « FEDERATION INDEPENDANTE DES SENIORS » - 11iéme RALLÝE 3.100,00 € 22 10 33 01 KIR 438 ASBL "FEDERATION INDEPENDANTE 2.500,00 € 22 10 33 01 KIR	€ 49.146	KIR	22 10 33 01	2.600,00 €	D'ACCUEIL ET DES SERVICES D'AIDE	213
314 ASBL SOS INCESTE BELGIQUE 6.000,00 € 22 10 33 01 KIR 356 ASBL FEDERATION SOCIALISTE DES PENSIONNES DE BRUXELLES 3.100,00 € 22 10 33 01 KIR 405 ASBL BELGIAN LESBIAN AND GAY PRIDE 3.100,00 € 22 10 33 01 KIR 406 ASBL «ARTICLE 27 » 6.200,00 € 22 10 33 01 KIR 437 ASBL «FEDERATION INDEPENDANTE 2500,00 € 22 10 33 01 KIR 438 ASBL "FEDERATION INDEPENDANTE 2500,00 € 22 10 33 01 KIR	€ 49.146	KIR	22 10 33 01	2.500,00 €	ASBL « MRAX »	238
356 ASBL FEDERATION SOCIALISTE DES PENSIONNES DE BRUXELLES 3.100,00 € 22 10 33 01 KIR 405 ASBL BELGIAN LESBIAN AND GAY PRIDE 3.100,00 € 22 10 33 01 KIR 406 ASBL «ARTICLE 27 » 6.200,00 € 22 10 33 01 KIR 437 ASBL « FEDERATION INDEPENDANTE DES SENIORS » - 11iéme RALLYE 3.100,00 € 22 10 33 01 KIR 438 ASBL "FEDERATION INDEPENDANTE 2 500,00 € 22 10 33 01 KIR	€ 49.146	KIR	22 10 33 01	3.100,00 €	ASBL C.L.A.S.S.	313
405 ASBL BELGIAN LESBIAN AND GAY PRIDE 3.100,00 € 22 10 33 01 KIR 406 ASBL «ARTICLE 27 » 6.200,00 € 22 10 33 01 KIR 437 ASBL «FEDERATION INDEPENDANTE 3.100,00 € 22 10 33 01 KIR 438 ASBL "FEDERATION INDEPENDANTE 2.500,00 € 22 10 33 01 KIR 439 ASBL "FEDERATION INDEPENDANTE 2.500,00 € 22 10 33 01 KIR	€ 49,146	KIR	22 10 33 01	6.000,00 €	ASBL SOS INCESTE BELGIQUE	314
405 ASBL BELGIAN LESBIAN AND GAY PRIDE 3.100,00 € 22 10 33 01 KIR 406 ASBL «ARTICLE 27 » 6.200,00 € 22 10 33 01 KIR 437 ASBL « FEDERATION INDEPENDANTE DES SENIORS » - 11iéme RALLÝE PEDESTRE INTERGENERATIONNEL 2 500 00 € 22 10 33 01 KIR 438 ASBL "FEDERATION INDEPENDANTE 2 500 00 € 22 10 33 01 KIR	€ 49.146	KIR	22 10 33 01	3.100,00 €		356
406 ASBL «ARTICLE 27 » 6.200,00 € 22 10 33 01 KIR 437 ASBL « FEDERATION INDEPENDANTE DES SENIORS » - 11iéme RALLYE 3.100,00 € 22 10 33 01 KIR PEDESTRE INTERGENERATIONNEL 2 500,00 € 22 10 33 01 KIR	€ 49.146	KIR	22 10 33 01	3.100,00 €		405
ASBL « FEDERATION INDEPENDANTE DES SENIORS » - 11iéme RALLÝE PEDESTRE INTERGENERATIONNEL ASBL "FEDERATION INDEPENDANTE 2 500 00 € 22 10 33 01 KIR	€ 49.146	KIR	22 10 33 01	6.200,00 €	ASBL «ARTICLE 27 »	
ASBL "FEDERATION INDEPENDANTE 2 500 00 5 22 10 33 01 KIR	€ 49.146				ASBL « FEDERATION INDEPENDANTE DES SENIORS » - 11iéme RALLÝE	
DES SENIORS – SEWAINE DES SENIORS	€ 49.146	KIR	22 10 33 01	2.600,00 €		438
510 ASBL "LIGUE DES DROITS DE L'HOMME" 1.250,00 € 22 10 33 01 KIR	€ 49.146	KIR	22 10 33 01	1.250,00 €	ASBL "LIGUE DES DROITS DE L'HOMME"	510
511 ASBL « ESPACE P » 2.730,00 € 22 10 33 01 KIR	€ 49.146	KIR	22 10 33 01	2.730,00 €	ASBL « ESPACE P »	511
513 ASBL "EX-AEQUO" 1.000,00 € 22 10 33 01 KIR	€ 49.146	KIR	22 10 33 01	1.000,00 €	ASBL "EX-AEQUO"	
596 ASBL COMPAGNONS DEPANNEURS 4.700,00 € 22 10 33 01 KIR	€ 49.146	KIR	22 10 33 01	4.700,00 €	ASBL COMPAGNONS DEPANNEURS	
ASBL « BRUXELLES, VILLE-REGION EN SANTE » - FRAIS DE FONCTIONNEMENT 6.100,00 € 22 10 33 01 KIR	€ 49,146	KIR	22 10 33 01			
ASBL « BRUXELLES, VILLE-REGION EN SANTE » - PROGRAMME EUROPEEN 3.500,00 € 22 10 33 01 KIR INTERREG	€ 49.146	KIR	22 10 33 01	3.500,00 €	SANTE » - PROGRAMME EUROPEEN	630
	€ 49.14	 	22 10 33 01	4.000,00 €	ASBL « BADJE »	685

Subventions 2008

	ASBL CENTRE DE PREVENTION DES		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
762	VIOLENCES CONJUGALES ET FAMILIALES	2.574,00 €	22 10 33 01	KIR	€ 49.146
865	ASBL FEDERATION DES CENTRES DE PLANING FAMILIAL	6.000,00 €	22 10 33 01	KIR	€ 49.146
886	ASBL BRUXELLES LAIQUE	6.000,00 €	22 10 33 01	KIR	€ 49.146
887	ASBL CONVIVIALITES	6.000,00 €	22 10 33 01	KIR	€ 49.146
897	ASBL LIGUE NATIONALE ALZHEIMER	2.000,00 €	22 10 33 01	KIR	€ 49.146
986	ASBL PARTENARIAT MARCONI	5.000,00 €	22 10 33 01	KIR	€ 49.146
1330	ASBL "FEDERATION DES ESPACES- RENCONTRES FRANCOPHONES – F.E.S.E.R"	1.250,00 €	22 10 33 01	KIR	€ 49.146
1345	ASBL « TELS QUELS »	5,000,00 €	22 10 33 01	KIR	€ 49.146
1598	ASBL GARANCE	6,000,00€	22 10 33 01	KIR	€ 49.146
1599	ASBL CENTRE DE PREVENTION DES VIOLENCES CONJUGALES ET FAMILIALES	5,500,00 €	22 10 33 01	KIR	€ 49.146
1622	ASBL F.E.S.ER.	453,75 €	22 10 33 01	KIR	€ 49.146
1623	ASBL CENTRE DE COORDINATION BRUXELLOIS SOCIOPOLITIQUE	6.000,00€	22 10 33 01	KIR	€ 49.146
1624	ASBL PROMOTION SPORTIVE ST-JOSSE	2.300,00 €	22 10 33 01	KIR	€ 49.146
1600 BIS	LA RUELLE – FRAIS DE PERSONNEL	5.000,00 €	22 10 33 01	KIR	€ 49.146
307	ASBL BOUITIQUE DE GESTION	1.584,00 €	22 20 33 04	PICQUE	€ 2.916
814	ASBL BADGE	2.500,00 €	22 20 33 04	PICQUE	€ 2.916
1044	ASBL CENTRE REGIONAL DU LIBRE	1.000,00 €	22 20 33 04	PICQUE	€ 2.916
1186	ASBL COURANTS D'AGES	4.000,00 €	22 20 33 04	PICQUE	€ 2.916
1262	ASBL «LA BOITE A IMAGES »	1.000,00 €	22 20 33 04	PICQUE	€ 2.916
1343	ASBL "PROMO-JEUNES" – PROJET		22 20 33 04		
	« ZOOM JEUNES »	6.200,00 €		PICQUE	€ 2.916
1440	ASBL «SYNERGIE 14»	5.000,00 €	22 20 33 04	PICQUE	€ 2.916
1489	ASBL BANLIEUES ASBL SCOLA ULB	4.000,00 €	22 20 33 04	PICQUE	€ 2.916
1567	ASBL CASU	5.000,00 €	22 20 33 04	PICQUE	€ 2.916
1616	ASBL VERSAILLES SENIORS	4.000,00 €	22 40 33 14	KIR	€ 2.516
1070	COMMISSION NATIONALE DES DROITS		22 40 33 17		
	DE L'ENFANT ASBL "CENTRE REGIONAL DU LIBRE	1.263,35 €		KIR	€ 841
178	EXAMEN DE BRUXELLES"	2.000,00 €	22 40 33 17	KIR	€ 841
898	ASBL PLATE-FORME PREVENTION SIDA ASBL GROUPE ACTION DES CENTRES	6.000,00€	22 40 33 17	KIR	€ 841
985	EXTRA HOSPITALIERS PRATIQUANT AVORTEMENT (GACEHPA)	6.100,00 €	22 40 33 17	KIR	€ 841
1094	ASBL GARANCE	6.200,00 €	22 40 33 17	KIR	€ 841
1209	ASBL "C.L.A.S.S."	3.000,00€	22 40 33 17	KIR	€ 841
1210	ASBL "COURANTS D'AGES"	6.000,00 €	22 40 33 17	KIR	€ 841
1256	ASBL "CENTRE NATIONAL DES EQUIPES POPULAIRES"	4.000,00 €	22 40 33 17	KIR	€ 841
1406	ASBL FEDERATION LAIQUE DES CENTRES DE PLANNING FAMILIAL	4.000,00 €	22 40 33 17	KIR	€ 841
1601	ASBL "AMAZONE"	6.000,00 €	22 40 33 17	KIR	€ 841
1612	ASBL CENTRE REGIONAL DU LIBRE EXAMEN DE BRUXELLES	3,000,00€	22 40 33 17	KIR	€ 841
1614	ASBL AMBULATOIRE DU SOLBOSCH	3.715,00 €	22 40 33 17	KIR	€ 841
1617	ASBL L'ILOT	3.000,00€	22 40 33 17	KIR	. € 841
1600	LARUELLE - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	6.200,00 €	22 40 33 17	KIR	€ 841
5	ASBL "FONDATION POUR LA PREVENTION DES ALLERGIES"	5.000,00 €	23 10 33 13	CEREXHE	€ 1.440
31	ASBL "ESPACE SOCIAL TELE-SERVICE"	6.000,00 €	23 10 33 13	CEREXHE	€ 1.440
207	ASBL LE PATIO	6.000,00 €	23 10 33 13	CEREXHE	€ 1.440
209	ASBL THEATRE POEME	6.000,00 €	23 10 33 13	CEREXHE	€ 1.440
219	ASBL ERREURS MEDICALES	5.000,00 €	23 10 33 13	CEREXHE	€ 1.440
417		3.000,00 €	20 10 00 10	VENEARE	1

244					
	ASBL « S.O.S. SECTES »	3.000,00 €	23 10 33 13	CEREXHE	€ 1.440
379	ASBL "HOPI'CONTE"	2.023,00 €	23 10 33 13	CEREXHE	€ 1.440
421	ASBL «LE PONT DES ARTS»	1.264,00 €	23 10 33 13	CEREXHE	€ 1.440
459	ASBL « COLLECTIF SANTE – LES ALEVINS »	2.729,00 €	23 10 33 13	CEREXHE	€ 1.440
468	ASBL « LIENS DE QUARTIER PETITE ENFANCE »	6.000,00 €	23 10 33 13	CEREXHE	€ 1.440
523	ASBL "PASSAGES"	6.000,00 €	23 10 33 13	CEREXHE	€ 1,440
707	ASBL LA LIGÜE HUNTINGTON	3.000,00 €	23 10 33 13	CEREXHE	€ 1.440
874	FRANCOPHONE BELGE ASBL MAISON DES ENFANTS DE ST-	2.479,00 €	23 10 33 13	CEREXHE	€ 1.440
930	GILLES ASBL PLATE-FORME DES CAMPAGNES	4,500,00€	23 10 33 13	CEREXHE	€ 1.440
930	DE PREVENTION SIDA ASBL AICH "POUR SON PROJET	4.000,00 €	20 10 00 10	GEREATE	
943	ACCOMPAGNEMENT PSYCHOSOCIAL DE JEUNES FRAGILISES	5.000,00 €	23 10 33 13	CEREXHE	€ 1.440
1020	ASBL LAPSUS LAZULI	6.200,00 €	23 10 33 13	CEREXHE	€ 1.440
1157	ASBL « LES MESSAGERS DU CŒUR »	5.500,00 €	23 10 33 13	CEREXHE	€ 1.440
1184	ASBL "LIEU D'ACCUEIL ENFANTS- PARENTS – LA MARGELLE"	6.000,00 €	23 10 33 13	CEREXHE	€ 1.440
1263	ASBL «ADDICTIONS»	6.000,00€	23 10 33 13	CEREXHE	€ 1.440
1328	ASBL "L'ORANGER"	6.000,00€	23 10 33 13	CEREXHE	€ 1,440
1510	ASBL PSYMAGES	4.000,00 €	23 10 33 13	CEREXHE	€ 1.440
1513	ASBL CENTRE DE DOCUMENTATION ET	1.554,00 €	23 10 33 13	CEREXHE	€ 1,440
1608	ASBL LE SAS CENTRE DE GUIDANCE	1.500,00 €	23 10 33 13	CEREXHE	€ 1.440
1022	ASBL CENTRE DE DOCUMENTATION	5,500,00 €	23 10 33 14	CEREXHE	€0
1589	SANTE BRUXELLES ASBL «FORCE DOUCE»	3.000,00 €	23 10 33 14	CEREXHE	€0
	SFP SANTE PUBLIQUE - CELLULE				
1360	POLITIQUE DE SANTE INTEGREE EN MATIERE DE DROGUES	5.332,25 €	23 10 41 01	CEREXHE	€ 5.194
1011	LIQUIDATION DES SOLDES DE SUBVENTION DE L'ANNEE 2007 POUR LA MAISON MEDICALE GALILEE ET POUR FREE CLINIC	5.923,76 €	23 20 33 15	CEREXHE	€0
265	ASBL "ALMA DEL SUR"	3,800,00 €	24 00 33 02	HUYTEBROECK	€ 3,398
450	« FONDATION BOGHOSSIAN »	5.000,00 €	24 00 33 02	HUYTEBROECK	€ 3.398
456	ASBL «LES AMIS DE LA CAMBRE »	3.000,00 €	24 00 33 02	HUYTEBROECK	€ 3.398
652	ASBL DIFFUSION CULTURELLE DES MUSEES ROYAUX D'ART ET D'HISTOIRE	3,000,00€	24 00 33 02	HUYTEBROECK	€ 3,398
980	ASBL LES PARTISANS DU goût	2.000,00€	24 00 33 02	HUYTEBROECK	€ 3,398
1031	ASBL PASSAGES ET CULTURE	4.000,00€	24 00 33 02	HUYTEBROECK	€ 3,398
1040	ASBL LES STATION DE PLEIN AIR	2.500,00€	24 00 33 02	HUYTEBROECK	€ 3.398
1154	ASBL S.M.ART - SOCIETE MUTUELLE POUR ARTISTES	3,000,00€	24 00 33 02	HUYTEBROECK	€ 3.398
1236	ASBL MAISON AUTRIQUE	5.000,00 €	24 00 33 02	HUYTEBROECK	€ 3.398
1238	ASBL AVENUE DES CAMELIAS	4.000,00 €	24 00 33 02	HUYTEBROECK	€ 3.398
1289	ASBL "TOURISME AUTREMENT"	2.800,00 €	24 00 33 02	HUYTEBROECK	€ 3.398
1407	ASBL PASSION POISSONS - CENTRE D'AQUARIOLOGIE	6.000,00 €	24 00 33 02	HUYTEBROECK	€ 3.398
1447	ASBL LUIZENMOLEN	1,500,00 €	24 00 33 02	HUYTEBROECK	€ 3.398
1524	ASBL «AVENUE DES CAMELIAS»	5,000,00 €	24 00 33 02	HUYTEBROECK	€ 3.398
1525	« ASSOCIATION BELGE DES FEMMES CHEFS D'ENTREPRISES »	5,000,00€	24 00 33 02	HUYTEBROECK	€ 3.398
1526	ASBL "ATELIER 340"	1.500,00€	24 00 33 02	HUYTEBROECK	€ 3.398
1627	ASBL PLAY	3.000,00 €	24 00 33 02	HUYTEBROECK	€ 3,398
38	RELATIF A LA PRIME ACCORDEE POUR DES TRAVAUX D'EQUIPEMENT OU DE TRANSFORMATION VISANT A LA CREATION ET LA MODERNISATION DE "CHAMBRE D'HOTES" DANS DES BATIMENTS EXISTANTS EN FAVEUR DE MONSIEUR GEOFFROY LEMAIGRE DOMICILIE A 1030 BRUXELLES, BOULEVARD AUGUSTE REYERS 11	1.239,47 €	24 00 53 01	HUYTEBROECK	€ 2.306

1244	ASBL ARTICLE 27	5.000,00 €	26 10 33 06	DUPUIS	€4
163	RELATIF AU FINANCEMENT DES INITIATIVES DE FORMATION POUR SALARIES ET APPOINTES HORS IBFFP POUR 2008	4.000,00 €	26 10 33 04	DUPUIS	€0
1450	FEDERETION ROYALE DES CERCLES HORTICOLES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE DEL ATE ALL SINANCEMENT DES	1.468,12 €	26 10 33 03	DUPUIS	€ 2.771
1543	ASBL « MAISON DE LA FRANCITE » COMME INTERVENTION DANS LE FINANCEMENT DE LA MISE EN OEUVRE DE SON PROJET D'ATELIER DE PERFECTIONNEMENT EN FRANCAIS ORAL A TITRE D'EXPERIENCE PILOTE	2.000,00 €	26 10 33 01	DUPUIS	€ 28.500
1068	MISSION LOCALE DE ST-JOSSE	1.500,00 €	26 10 33 01	DUPUIS	€ 28.500
334	ASBL MAISON D'ENTRAIDE POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL	3.000,00€	26 10 33 01	DUPUIS	€ 28.500
1341	DIFFERENTS ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL EN DISCRIMINATION POSITIVE DE LA REGION DE BRUXELLES- CAPITALE, A TITRE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'INSCRIPTION, POUR LA PROMOTION DE L'APPRENTISSAGE DES LANGÚES	2.919,48 €	26 10 01 01	DUPUIS	€ 12.677
289	SUBVENTION A DIFFERENTS ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL EN DISCRIMINATION POSITIVE DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, A TITRE D'INTERVENTION DANS LES FRAIS D'INSCRIPTION POUR LA PROMOTION DE L'APPRENTISSAGE DES LANGUES	739,48 €	26 10 01 01	DUPUIS	€ 12.677
1620	CHAMBRES D'HOTES PRIME OCTROYEES A Mme HAIM F.	1.239,47 €	24 00 53 01	HUYTEBROECK	€ 2.306
1619	CHAMBRES D'HOTES PRIME OCTROYEES A VON LEOPRECHTING	1.239,47 €	24 00 53 01	HUYTEBROECK	€ 2,306
1609	CHAMBRES D'HOTES PRIME OCTROYEES A Mme VAN WILDERODE S.	1.239,47 €	24 00 53 01	HUYTEBROECK	€ 2.306
1322	RELATIF A LA PRIME ACCORDEE POUR DES TRAVAUX D'EQUIPEMENT OU DE TRANSFORMATION VISANT A LA CREATION ET LA MODERNISATION DE "CHAMBRE D'HOTES" DANS DES BATIMENTS EXISTANTS SITUES AVENUE VOLTAIRE, 51 A 1030 BRUXELLES	1.225,00 €	24 00 53 01	HUYTEBROECK	€ 2,306
1247	ACCORDANT UNE PRIME DANS LE CADRE DES CHAMBRE D'HOTES A M. CAMPEERT A.	1.239,47 €	24 00 53 01	HUYTEBROECK	€ 2.306
1158	RELATIF A L'OCTROI D'UNE PRIME POUR TRVAUX DANS LE CADRE DES CHAMBRE D'HOTES (M. AUBRY,F.)	1.239,47 €	24 00 53 01	HUYTEBROECK	€ 2.306
775	CHAMBRES D'HÔTES - M. LINDEKENS	3.718,41 €	24 00 53 01	HUYTEBROECK	€ 2.306
741	CHAMBRES D'HOTES PLACE DE LA VIEILLE HALLE AUX BLES A 1000 BRUXELLES	3.718,41 €	24 00 53 01	HUYTEBROECK	€ 2.306
634	RELATIF A LA PRIME ACCÓRDEE POUR DES TRAVAUX D'EQUIPEMENT OU DE TRANSFORMATION VISANT A LA CREATION ET LA MODERNISATION DE "CHAMBRE D'HOTES" DANS DES BATIMENTS EXISTANTS EN FAVEUR DE MONSIEUR JACQUES TORRIONE	2.478,94 €	24 00 53 01	HUYTEBROECK	€ 2.306
127	CHAMBRES D'HÔTES - PRIME EN FAVEUR DE Mme MINSART, F.	2.478,94 €	24 00 53 01	HUYTEBROECK	€ 2.306
40	RELATIF A LA PRIME ACCORDEE POUR DES TRAVAUX D'EQUIPEMENT OU DE TRANSFORMATION VISANT A LA CREATION ET LA MODERNISATION DE "CHAMBRE D'HOTES DANS DES BATIMENTS EXISTANTS EN FAVEUR DE MADAME DOMINIQUE BILLY DOMICILIEE A 1000 BRUXELLES RUE DE LA MONTAGNE 27	994,50 €	24 00 53 01	HUYTEBROECK	€ 2.306
39	DES TRAVAUX D'EQUIPEMENT OU DE TRANSFORMATION VISANT A LA CREATION ET LA MODERNISATION DE "CHAMBRE D'HOTES" DANS DES BATIMENTS EXISTANTS EN FAVEUR DE MONSIEUR LAURENT PRINCE DOMICILIE A 1081 KOEKELBERG RUE DE L'ARMISTICE 29	2.478,94 €	24 00 53 01	HUYTEBROECK	€ 2.306

·	<u> </u>				,
1545	ASBL. «ASSOCIATION PARITAIRE POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION» - APEF	6.000,00 €	26 10 33 06	DUPUIS	€4
135	ASBL GAMS-Belgique	3.000,00 €	30 00 01 01	DUPUIS	€ 6.750
336	DISPOSITIF ANNONCER LA COULEUR – ASBL AFRIQUE TAILLE XL	3.100,00 €	30 00 01 01	DUPUIS	€ 6.750
1061	ASBL TOURISME AUTREMENT	330,00 €	30 00 01 01	DUPUIS	€ 6.750
1325	ASSOCIATION « GROUPE ATTAC BRUXELLES »	1.900,00 €	30 00 01 01	DUPUIS	€ 6.750
133	ASBL CENTRE D'ACTION UNIVERSITAIRE ST-LOUIS	1.500,00 €	30 00 33 01	CEREXHE	€ 10.607
20	ASBL "LE FOYER"	1.100,00 €	30 00 33 01	DUPUIS	€ 10.607
21	"SMES-EUROPA" A.I.S.B.L.	3.000,00 €	30 00 33 01	DUPUIS	€ 10.607
22	ASBL "ESPACE-RENCONTRE DE BRUXELLES"	300,00 €	30 00 33 01	DUPUIS	€ 10.607
23	ASBL "LIGUE BRUXELLOISE FRANCOPHONE POUR LA SANTE MENTALE"	1.900,00 €	30 00 33 01	DUPUIS	€ 10.607
75	ASBL CENTRE D'ETUDE ET DE PROMOTION DES RELATIONS ENTRE LES PAYS DE LA C.E. ET DE L'AMERIQUE LATINE (CERCAL) POUR COUVRIR LES FRAIS DE TRANSPORT, D'HEBERGEMENT, D'ASSURANCES ET DE VISAS FRAIS DE TRANSPORT, D'HEBERGEMENT, D'ASSURANCES ET DE VISAS D'EXPERTS ETRANGERS DANS LE CADRE D'UN SEMINAIRE PLURIDISCIPLINAIRE SUR LE THEME "UNION EUROPEENNE-AMERIQUE LATINE: DE VIENNE A LIMA" BRUXELLES, DU 11 FEVRIER AU 17 MARS 2008	2.700,00 €	30 00 33 01	DUPUIS	€ 10.607
221	ASBL S.O.S. SECTES	495,00 €	30 00 33 01	DUPUIS	€ 10.607
396	ASBL « MODUS VIVENDI »	850,00 €	30 00 33 01	DUPUIS	€ 10.607
397	ASBL « DUNE»	850,00 €	30 00 33 01	DUPUIS	€ 10,607
414	ASBL « SERVICE LAIQUE D'AIDE AUX JUSTICIABLES ET AUX VICTIMES DE BRUXELLES II »	1.150,00 €	30 00 33 01	DUPUIS	€ 10.607
731	ASBL LA MAISON DE LA FAMILLE	3.000,00€	30 00 33 01	DUPUIS	€ 10.607
732	ASBL UNIVERSITE DES FEMMES	459,00 €	30 00 33 01	DUPUIS	€ 10,607
733	ASBL CENTRE DE CONSULTATIONS ET DE PLANNING FAMILIAL MARCONI	335,00 €	30 00 33 01	DUPUIS	€ 10,607
815	ASBL TELS QUELS	236,00 €	30 00 33 01	DUPUIS	€ 10.607
880	ASBL DEFENSE DES ENFANTS - INTERNATIONAL	3.000,00 €	30 00 33 01	DUPUIS	€ 10,607
932	ASBL LIRE ET ECRIRE	3.000,00 €	30 00 33 01	DUPUIS	€ 10.607
938	ASBL CADRE ET CYN'ERGIE	745,00 €	30 00 33 01	DUPUIS	€ 10.607
954	ASBL CENTRE D'ETUDE ET DE PROMOTION DES RELATIONS ENTRE LES PAYS DE LA C.E ET DE AMERIQUE LATINE	2.350,00 €	30 00 33 01	DUPUIS	€ 10.607
1029	ASBL LE PATIO	893,00 €	30 00 33 01	DUPUIS	€ 10.607
1065	ASBL LE MON SELON LES FEMMES	600,00€	30 00 33 01	DUPUIS	€ 10.607
1066	ASBL BRUXELLES LAIQUE	3.100,00€	30 00 33 01	DUPUIS	€ 10.607
1249	ASBL MODUS VIVENDI	190,00 €	30 00 33 01	DUPUIS	€ 10.607
1255	ASBL "LE SAS-SERVICE DE SANTE MENTALE D'EVERE »	200,00 €	30 00 33 01	DUPUIS	€ 10.607
1261	ASBL « LE PATIO »	345,00 €	30 00 33 01	DUPUIS	€ 10.607
1288	ASBL "SOS SECTES"	135,00 €	30 00 33 01	DUPUIS	€ 10.607
1353	ASBL "LA MAISON OUVERTE"	225,00 €	30 00 33 01	DUPUIS	€ 10.607
186	ASBL EX ÆQUO	1.000,00 €	30 01 33 01	CEREXHE	€ 500
217	ASBL ARAB WOMEN'S SOLIDARITY ASSOCIATION	3.000,00€	30 01 33 01	CEREXHE	€ 500
218	ASBL MAISON INTERNATIONALE DE LA POESIE	2.500,00 €	['] 30 01 33 01	CEREXHE	€ 500
360	ASBL BANLIEUES	5.000,00 €	30 01 33 01	CEREXHE	€ 500
361	ASBL LE TOUCAN	2.000,00 €	30 01 33 01	CEREXHE	€ 500
384	ASBL LE RAYON VERT	3.000,00 €	30 01 33 01	CEREXHE	€ 500
418	ASBL "CERCLE D'ORGUE DE	2.000,00 €	30 01 33 01		

	,		····		
425	ASBL « 30+30 »	6.200,00 €	30 01 33 01	CEREXHE	€ 500
426	ASBL « BIBLIOTHECA WITTOCKIANA »	6.000,00 €	30 01 33 01	CEREXHE	€ 500
507 BIS	ASBL "9ème ART - BANDES DESSINEES"	3.000,00 €	30 01 33 01	CEREXHE	€ 500
508	ASBL « RENCONTRE DES CONTINENTS »	2.000,00 €	30 01 33 01	CEREXHE	€ 500
747	ASBL LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	1.500,00 €	30 01 33 01	CEREXHE	€ 500
769	ASBL LES NOUVEAUX DISPARUS	2.000,00 €	30 01 33 01	CEREXHE	€ 500
864	ASBL L'EUROPE DE L'ESPRIT	6.200,00 €	30 01 33 01	CEREXHE	€ 500
939	ASBL FONDATION POUR L'ARCHITECTURE	2.500,00 €	30 01 33 01	CEREXHE	€ 500
1053	ASBL TABITAL PULAAKU BELGIQUE	2.000,00€	30 01 33 01	CEREXHE	€ 500
1054	ASBL L'OLIVIER	1.400,00€	30 01 33 01	CEREXHE	€ 500
1055	ASBL BRUSSEL ART CENTRAL	6.000,00€	30 01 33 01	CEREXHE	€ 500
1151	ASBL "WE DO PRODUCTIONS"	2,000,00 €	30 01 33 01	CEREXHE	€ 500
1225	FONDATION MAURICT BEJART	3.000,00 €	30 01 33 01	CEREXHE	€ 500
1346	ASBL "UNION KASAIENNE DE L'EXTERIEUR"	2.500,00 €	30 01 33 01	CEREXHE	€ 500
1347	ASBL "TSCHELA"	4.000,00 €	30 01 33 01	CEREXHE	€ 500
1384	ASBL MUSEE BD JIJE- EXPOSITION FLORENCE MAGNIN	4.000,00 €	30 01 33 01	CEREXHE	€ 500
1385	ASBL MUSEE BD JIJE- 70 ANNIVERSAIRE DU JOURNAL SPIROU	6.000,00€	30 01 33 01	CEREXHE	€ 500
1494	ASBL « MUSIC-ART »	6.000,00 €	30 01 33 01	CEREXHE	€ 500
1495	ASBL «SAFA»	3.000,00€	30 01 33 01	CEREXHE	€ 500
1496	ASBL "CENTRE D'ACTION UNIVERSITAIRE SAINT-LOUIS"	500,00 €	30 01 33 01	CEREXHE	€ 500
1497	ASBL "LA RESCOUSSE"	2.000,00€	30 01 33 01	CEREXHE	€ 500
1564	ASBL LES PETITS BELGES	3.000,00€	30 01 33 01	CEREXHE	€ 500
1565	ASBLVIVRE ENSEMBLE EDUCATION	3.000,00€	30 01 33 01	CEREXHE	€ 500
1566	ASBL KWA	1.500,00 €	30 01 33 01	CEREXHE	€ 500
1592	ASBL RIF - SECOURS	4.000,00€	30 01 33 01	CEREXHE	€ 500
1593	ASBL AFRICA SUBSAHARA	4.000,00€	30 01 33 01	CEREXHE	€ 500
1594	ASBL UNION DES FEMMES LIBRES POUR L'EGALITE DE DROITS	1.500,00 €	30 01 33 01	CEREXHE	€ 500
1595	ASBL MISTRAL GAGNANT	3.000,00 €	30 01 33 01	CEREXHE	€ 500
1596	ASBL GUIDES CATHOLIQUES DE BELGIQUE	4.000,00 €	30 01 33 01	CEREXHE	€ 500
1615	ASBL LA SOURCE	6.200,00 €	30 01 33 01	CEREXHE	€ 500
1629	ASBL FEDERATION DES ETUDIANTS FRANCOPHONES	3.000,00 €	30 01 33 01	CEREXHE	€ 500
1630	ASBL FONDS LUCIEN DE ROECK	3.000,00 €	30 01 33 01	CEREXHE	€ 500
1631	ASBL 24 HEURES VELO DU BOIS DE LA CAMBRE	2.000,00 €	30 01 33 01	CEREXHE	€ 500
1632	ASBL LES XXI	2.500,00 €	30 01 33 01	CEREXHE	€ 500
1633	ASBL ABEF	1.500,00 €	30 01 33 01	CEREXHE	€ 500
1634	ASBL MUSEE BELLEVUE	3.000,00 €	30 01 33 01	CEREXHE	€ 500
1635	ASBL BIBLIOTHECA WITTOCKIANA	5.000,00 €	30 01 33 01	CEREXHE	€ 500
1636	ASBL AREAM	4.000,00 €	30 01 33 01	CEREXHE	€ 500
795	OCTROI D'UN SUBSIDE DE 4,960€ EN FAVEUR DE L'ASBL TH2ATRE DE LA PLACE DES MARTYRS	4.960,00 €	11.1.2.33.01	DUPUIS	€ 602.337
933	ASBL LE JARDIN DE MA SOEUR	6.000,00 €	11.1.2.33.01	DUPUIS	€ 602.337
797	SUBVENTION A L'ASBL CENTRE DU FILM SUR L'ART POUR SON FONCTIONNEMENT EN 2008	5.000,00 €	11.1.6.33.01	DUPUIS	€ 111.069

Question n° 60 de Mme Françoise Schepmans du 8 juillet 2010 :

La mise en œuvre d'un tableau de bord des actions du Collège.

Lors de la déclaration de politique générale du mois de juillet 2009, vous aviez annoncé que dans un souci d'efficacité et d'amélioration des transversalités intersectorielles, les politiques de la Cocof feront l'objet d'un pilotage stratégique au niveau du Collège, lequel établira pour fin 2009 un tableau de bord de ces actions.

Un an après cette annonce, je souhaiterais savoir où en est exactement le suivi qui a été donné à ce dossier ? Est-il prévu dé communiquer les données dudit tableau et ce, ce manière régulière, aux membres du Parlement francophone bruxellois ?

Réponse:

Comme annoncé lors de la Déclaration de Politique générale, j'ai le plaisir de vous informer que le Collège s'est effectivement doté d'un tableau de bord de suivi de ses politiques.

L'ensemble des objectifs fixés dans l'accord de majorité s'y retrouve sous la forme d'un calendrier et d'un tableau des synergies envisagées. Le Collège s'est également mis d'accord sur une méthode d'utilisation de celui-ci, qui prévoit une analyse régulière de l'état d'avancement des dossiers.

Ce tableau de bord étant un outil interne de gestion et d'orientation des dossiers, il n'est pas prévu d'en communiquer les données à l'extérieur. Toutefois, cet outil servira à l'élaboration de la déclaration de politique générale annuelle à l'occasion de la rentrée parlementaire.

Question n° 63 de Mme Françoise Schepmans du 8 juillet 2010 :

La mise en œuvre de mécanismes de transparence pour la gestion des subsides.

Lors de la Déclaration de Politique générale du mois de juillet 2009, vous aviez annoncé que pour permettre à tous les opérateurs d'avoir accès à l'information sur les critères d'aides et la distribution des financements publics, le Collège renforcera la transparence sur les subventions accordées (amélioration de la banque de données des subventions accessibles en ligne). Un an après cette annonce, je souhaiterais savoir où en est exactement le suivi qui a été donné à ce dossier ?

Réponse:

Je remercie Madame la Députée pour sa question relative à la mise en œuvre de mécanismes de transparence pour la gestion des subsides.

Concernant la transparence pour la gestion des subsides, l'administration de la Commission communautaire française dispose depuis quelques années d'un outil informatique développé spécifiquement à cette fin. Cet outil, géré entièrement par l'administration, permet d'atteindre un niveau de détail conséquent quant aux subventions octroyées et leurs bénéficiaires. Il permet également d'éviter le multi-subventionnement et facilite grandement le travail quotidien de l'Inspection des Finances ou de services tels que le service Finances et Budget, entre autres.

Cependant force est de constater que son utilisation ne s'est pas généralisée de façon optimale au cours des années passées. Je suis donc intervenu afin qu'au sein de chaque service une personne ambassadrice soit désignée afin de promouvoir, de façon concertée, l'utilisation de cet outil et de répartir la tâche de l'alimentation et de la mise à jour de la base de données dans les différents services du Collège. Par ailleurs, je me dois de saluer le soutien pour ce projet, de la direction de la Commission communautaire française. Une première évaluation de cette nouvelle impulsion sera menée à la fin du mois de septembre et nous permettra, je n'en doute pas, de constater des améliorations en terme de contenu et d'information.

Enfin le contrat de maintenance et de suivi du projet, jusqu'ici assuré par le CIRB, arrive à son terme, ce qui signifie que ce marché va être remis en concurrence d'ici la fin de l'année. Le nouveau partenaire désigné devra donc continuer le développement de l'outil et une des fonctionnalités qui est envisagée à terme est la mise en ligne de cette application afin que tout un chacun puisse accéder aux informations de façon totalement transparente.

Question n° 67 de M. Emmanuel De Bock du 9 juillet 2010 :

Les implications fiscales liées à l'exploitation de chambres d'hôtes.

L'exploitation de chambres d'hôtes à Bruxelles peut être ralentie par des contraintes fiscales importantes. Cette exploitation génère en effet des revenus, susceptibles d'être taxés.

 Le ministre peut-il me dire sous quelle forme l'exploitation des chambres d'hôtes est-elle traditionnellement exercée ?

- 2. Les revenus générés sont-ils taxés fiscalement ?
- 3. Certaines bénéficiaires d'allocations (RIS par exemple) risquent-ils de voir ces revenus modifiés de par l'exploitation d'une chambre ou plusieurs chambres d'hôtes ?
- 4. L'exploitation de chambres d'hôtes doit-il faire l'objet d'une demande spécifique auprès du propriétaire dans le cas d'un locataire qui met à disposition des chambres d'hôtes?
- 5. Le cas échéant, existe-t-il, une information pertinente diffusée aux candidats à la création de chambres d'hôtes afin de leur garantir la plus grande sécurité juridique?

Réponse :

Je remercie Monsieur le Député pour la question relative aux implications fiscales liées à l'exploitation de chambres d'hôtes.

- 1. A l'heure actuelle, les demandes d'agrément sont introduites par des personnes physiques.
- 2. S'agissant de revenus, ils seront taxés fiscalement. Comme il n'existe pas de cadre législatif fiscal spécifique au statut de la chambre d'hôtes, la Commission communautaire française a commandé à un cabinet d'experts comptables, en 1999, une étude fiscale en matière de chambres d'hôtes. Certaines pistes et recommandations qui sont le résultat de cette étude, sont transmises aux futurs exploitants. Ces recommandations ont été élaborées avec l'esprit propre à la chambre d'hôtes qui suppose une volonté de la part des familles d'accueil de promouvoir les échanges culturels et sociaux, ce qui exclut toute activité professionnelle avec ses conséquences :
- la chambre d'hôte est basée sur le principe d'une nuitée et d'un petit-déjeuner (prestation obligatoire prévu dans le décret Cocof). La solution proposée est un régime simplifié, c'est-à-dire celle de l'assujettissement sous le régime de la franchise de la TVA. Les formalités à remplir sont une demande d'identification à la TVA, un listing annuel et la tenue d'un livre de recettes soumises (petitsdéjeuners). Ce régime de la franchise n'est pas obligatoire et il est toujours possible d'opter pour le régime normal avec dépôt des déclarations TVA.
- En ce qui concerne les propriétaires de chambres d'hôtes qui ont déjà un statut d'indépendant, la situation diffère peu. Le régime de la franchise de la TVA ne s'appliquera probablement pas, mais les prestations complémentaires fournies seront incorporées à un taux fixe de 6 %.
- En ce qui concerne l'imposition directe, les propriétaires sont tenus de déclarer les revenus tirés

- de la location de leurs chambres d'hôtes. Une ventilation entre la partie immeuble (location) et la partie « meuble » (services) de 60/40 est retenue par défaut par l'administration.
- Pour les locataires, ils seront taxés dans le cadre de revenus divers.
- 3. Pour les personnes qui ne peuvent sous aucun prétexte avoir des revenus professionnels, pour une raison ou pour une autre (par exemple les personnes qui bénéficient de l'allocation pour personnes handicapées, d'allocation de chômage, ou prépension, ...), le service Tourisme encourage les futurs exploitants, à s'informer au préalable auprès des organismes concernés.
- 4. Tel que repris à l'article 2 de l'arrêté relatif à l'agrément, le futur exploitant doit remettre dans son dossier de demande d'agrément « un accord écrit du propriétaire de l'habitation quant à l'exploitation des chambres d'hôtes, lorsque le demandeur n'est pas propriétaire de l'habitation concernée par la demande d'agrément ».
- 5. Le service Tourisme a édité une brochure intitulée « L'hébergement chez l'habitant, toutes les questions, toutes les réponses » qui comporte notamment un chapitre intitulé « les aspects légaux et financiers ».

Question n° 68 de M. Emmanuel De Bock du 9 juillet 2010 :

Les travaux subventionnés pour la création ou la modernisation de chambres d'hôtes.

Dans tes limites des crédits inscrits au budget, le Collège peut accorder une prime pour des travaux d'équipement ou de transformation visant la création ou la modernisation de chambres d'hôtes. Cette prime ne peut excéder 50 % du coût des travaux. Elle ne peut être inférieure à 500 €.

- Le ministre peut-il me donner le nombre de demandes faites en 2008 et 2009 ?
- 2. La prime moyenne et la prime médiane accordée en 2008 et 2009 pour la modernisation ou la création de chambres d'hôtes ?
- Toutes les demandes ont-elles pu être satisfaites ?
- 4. La prime ne peut être inférieure à 500 €.
- 5. Il n'existe actuellement pas de plafond par chambre d'hôte, de sorte qu'on pourrait imaginer des subsides successifs à la modernisation pour la même chambre d'hôtes. A-t-on observé ce phénomène ?

6. Ne serait-il pas utile de prévoir un plafond de subventionnement par chambre d'hôtes et d'au contraire supprimer le seuil de 500 €?

Réponse :

Je remercie Monsieur le Député pour sa question relative aux travaux subventionnés pour la création ou la modernisation de chambres d'hôtes.

1. Nombre de demandes de primes faites en 2008 et 2009 :

Années	Nombre de primes	Nombre d'exploitants concernés
2008	24 chambres et salles de bain	12 exploitants
2009	19 chambres et salles de bain	12 exploitants

2. La prime moyenne et la prime médiane accordées en 2008 et 2009 pour la modernisation ou la création de chambres d'hôtes :

Années	Prime moyenne par exploitant	Prime moyenne par chambre	Prime médiane par exploitant	Prime médiane par chambre
2008	1.646,47 €	998,97 €	2.194,47 €	1.239,47 €
2009	1.997,95 €	1.039,88 €	1.239,47 €	1.239,47 €

- 3. Toutes les demandes ont pu être satisfaites en 2008 et 2009, mais il a fallu demander, en milieu d'année, un transfert de crédits de 10.000 € afin d'être sûr de pouvoir répondre à toutes les demandes.
- 4. 5. et 6. Contrairement à ce que vous affirmez dans votre question, ce n'est pas le montant de la prime qui ne peut être inférieur à 500 €, il s'agit du coût des travaux par « chambre d'hôtes ». Cette prime ne pouvant excéder 50 % du coût des travaux, la prime sera de minimum 250 € Il y a un plafond de 1.239,47 €par chambre (tel que prévu à l'article 3 de l'arrêté « prime ») par période de dix ans, même s'il y a changement de propriétaire.

Question n° 69 de M. Emmanuel De Bock du 9 juillet 2010 :

La création de chambres d'hôtes.

Les chambres d'hôtes représentent une dynamique particulière de l'accueil touristique tel qu'organisé dans notre Région bruxelloise.

- Pourriez-vous me donner le nombre de chambres d'hôtes disponibles en 2005 2006, 2007, 2008 et 2009 ?
- Pour chacune de ces années, pouvez-vous me donner la répartition des chambres d'hôtes mises

- à disposition soi par un propriétaire soit par un locataire ?
- 3. En regard de la récente transposition de la directive européenne en la matière, disposez-vous du nombre de résidents non-Belges disposant de chambres d'hôtes à Bruxelles ?

Réponse :

Je remercie Monsieur le Député pour sa question relative à la création de chambres d'hôtes. Vous trouverez ci-dessous la réponse :

1. Voici le nombre de chambres d'hôtes agréées par la Commission communautaire française en 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009 :

Années	Nombre d'exploitants	Nombre de chambres	Total de lits
2005	66	99	193
2006	57	83	165
2007	53	88	175
2008	70	119	249
2009	78	141	296

2. La répartition des chambres d'hôtes mises à disposition soit par un propriétaire, soit par un locataire.

Le service Tourisme établit des statistiques chaque année destinées à l'Observatoires du Tourisme, mais celles-ci ne comprennent pas la répartition des chambres d'hôtes mises en location par locataires et propriétaires. Au mois de septembre, la répartition est la suivante :

Années	Exploitants propriétaires	Exploitants locataires
Septembre 2010	174	6

3. A ce jour, les arrêtés d'application du décret modifié relatif à la transposition de la directive européenne ne sont pas encore publiés. Le service Tourisme n'a donc pas encore eu de demandes de résidents non-Belges souhaitant exploiter une ou des chambres d'hôtes.

Question n° 70 de M. Emmanuel De Bock du 9 juillet 2010 :

L'assouplissement des conditions d'accès aux primes pour les « chambres d'hôtes ».

Les chambres d'hôtes représente une dynamique particulière de l'accueil touristique tel qu'organisé dans notre Région bruxelloise. Les conditions d'accès aux primes ont été assouplies. Il n'est désormais plus nécessaire d'être propriétaire du bien.

- Pouvez-vous me donner pour 2008 et 2009 les montants budgétés, ainsi que les montants réellement dépensés en matière de primes aux chambres d'hôtes ?
- Pensez-vous que l'assouplissement des règles d'accès aux primes aux locataires peut avoir un impact financier?
- 3. En cas de revente du bien qui a bénéficié de primes, celles-ci sont-elles recouvrables?
- 4. De la même manière, en cas d'éviction du locataire (fin de bail ou rupture de celui-ci), les primes sont-elles recouvrables ?

Réponse:

Je remercie Monsieur le Député pour sa question relative à l'assouplissement des conditions d'accès aux primes pour les « chambres d'hôtes ».

1. Voici, pour 2008 et 2009, les montants budgétisés, ainsi que les montants réellement dépensés en matière de primes aux chambres d'hôtes :

Années	Montants inscrits au budget initial (€)	Montants inscrits après ajustement (€)	Montant engagés des primes (€)	Montants effectivement payés (€)
2008	20.000	30.000	27.693,90 (24 chambres)	23.975,49 (2 chambres dont la demande a été annulée)
2009	20.000	30.000	22.548,49 (19 chambres)	19.757,75 (3 chambres doivent encore être mises en paiement d'ici la fin de l'année)

- 2. L'assouplissement des règles d'accès aux primes aux locataires n'aura pas d'impact financier. En effet, les locataires avaient déjà la possibilité de demander des primes, (article 4, 6° de l'arrêté du 4 mars 1999 de la CCF relatif à la prime ...): « si le demandeur est occupant non propriétaire, un mandat écrit du propriétaire l'autorisant à exécuter des travaux. ». Il existait une contradiction dans le décret, qui a donc été corrigée.
- 3. et 4. Il est prévu à l'article 7 de l'arrêté « primes » que « le bénéficiaire est tenu de rembourser à la Commission communautaire française les sommes reçues ... ainsi que les intérêts y afférents ... ». Ce remboursement sera demandé : s'il y a, dans un délai de trois ans, changement d'affectation des locaux, lorsque l'agrément a été retiré ou lorsque l'exploitant renonce à celui-ci. Donc, que ce soit en cas de revente du bien ou d'éviction du locataire, les pri-

mes seront recouvrables en-deçà des trois années d'exploitation.

Question n° 75 de Mme Françoise Schepmans du 26 juillet 2010 :

La lutte contre le racisme et toutes les formes de discrimination sur les sites internet et les blogs, soutenus directement ou indirectement par le Cocof.

Afin de compléter mon information, je souhaiterais savoir si les règles d'octroi de subsides par la Cocof comprennent entre autres l'interdiction explicite de toute forme de racisme et de discrimination sur les sites internet et les blogs des opérateurs bénéficiaires. Des sanctions de ce type ont-elles déjà eu lieu ? Le cas échéant, pouvez-vous m'en donner le nombre en 2008, en 2009 et en 2010 ?

Réponse :

La loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie, complétée par la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national-socialiste allemand pendant la Seconde Guerre mondiale, concerne l'ensemble des citoyens et des personnes morales en contact ou non avec l'ensemble des entités fédérées.

Ces dispositions, comme toutes les dispositions pénales, s'appliquent à tous. Dès lors, elles ne doivent pas être transcrites dans des règlements d'octroi de subsides par la Cocof. Lorsque l'administration, un ministre ou le Collège de la Commission communautaire française est sollicité dans l'octroi d'un subside, ils sont bien entendu attentifs au respect de la législation fédérale et des conventions internationales relatives aux Droits de l'Homme.

Le service juridique de la Cocof m'indique n'avoir enregistré aucun cas lié à cette législation concernant le racisme, ni en 2008, 2009, 2010.

Question n° 76 de Mme Françoise Schepmans du 26 juillet 2010 :

L'installation de fontaines d'eau au sein des établissements scolaires

Afin de compléter mon information, je souhaiterais savoir si les établissements scolaires qui dépendent de la Cocof, sont équipés de fontaines d'eau librement accessibles aux élèves. Si tel n'est pas le cas, existe-t-il un plan d'équipement à moyen terme ?

Réponse :

Je remercie Madame la Députée pour la question relative à « l'installation de fontaines d'eau au sein des établissements scolaires ». Vous trouverez cidessous la réponse :

Les fontaines d'eau ne sont pas actuellement généralisées au sein des établissements scolaires organisés par la Commission communautaire française.

Cette action fait partie d'un plan plus large visant à améliorer la qualité de l'alimentation et la condition physique de nos élèves. Vous sachant sensible aux questions de santé publique, vous n'êtes pas sans savoir qu'un enfant sur cinq souffre de surpoids en Communauté française pour un sur vingt au début des années 80. Il nous apparaît donc important de travailler sur cette question.

Outre la généralisation des fontaines d'eau dans nos écoles, nous travaillerons les actions suivantes :

- développement d'une collaboration entre nos établissements scolaires et la section diététique de la Haute École Lucia de Brouckère;
- introduction des conseils en matière de nutrition et d'activités physiques dans le nouveau journal de classe commun à l'ensemble des établissements scolaires qui dépendent de la Cocof; distribution de fruits produits sur nos terrains de pratique horticole;
- amélioration de la qualité des repas servis au sein des différentes cantines scolaires;
- sensibilisation de nos jeunes par le biais de différents événements pour les encourager à la pratique sportive.

Question n° 77 de Mme Françoise Schepmans du 26 juillet 2010 :

La sensibilisation des élèves aux dangers du web.

Afin de compléter mon information, je souhaiterais savoir s'il existe un programme de sensibilisation aux dangers du web pour les élèves des établissements scolaires qui dépendent de la Cocof. Le cas échéant, pourriez-vous m'en communiquer les grandes lignes ?

Réponse :

Je remercie Madame la Députée pour la question relative à la sensibilisation aux dangers de l'internet. Vous trouverez ci-dessous la réponse : A l'heure où internet fait partie intégrante du quotidien d'un grand nombre d'élèves, la question que vous soulevez a retenu toute mon attention. Pensant que le meilleur des filtres est d'apprendre aux enfants à intégrer les différents dangers liés à l'usage de l'internet et à les repérer, un travail est actuellement mené au sein de nos différents établissements scolaires. Les risques que vous pointez, de l'accès à la pornographie ou à la cyberdépendance, sont en effet nombreux et nécessitent parfois une approche différente.

La Communauté française ayant développé une certaine expertise en matière d'éducation aux médias, nous demandons à nos différentes écoles de participer aux actions et aux programmes de sensibilisation organisés au sein de nos établissements scolaires. A cet égard, je ne peux qu'appuyer la proposition du Service général de pilotage du système éducatif de la Communauté française de modifier le Plan d'intégration des TIC afin d'y incorporer davantage les questions éthiques que soulèvent ces technologies.

En ce qui concerne la cyberdépendance, notre centre de promotion de la santé à l'école travaille également sur cette question dans les écoles dont il a la charge.

Dans le futur, différents outils seront distribués aux parents et aux enfants à l'occasion de la rentrée scolaire. Ces outils viseront à attirer leur attention sur les risques liés aux différents dangers de l'internet.

Les parents jouent par ailleurs un rôle fondamental dans l'éducation des enfants face à l'utilisation et aux dangers du web. Pour soutenir nos établissements scolaires, nous envisageons de conclure dans le futur un partenariat avec une association qui serait chargée de travailler sur cette question.

Question n° 79 de Mme Françoise Schepmans du 26 juillet 2010 :

Les synergies entre les services de la Cocof et ceux de la Région de Bruxelles-Capitale, pour la mise en œuvre de l'ordonnance relative à l'organisation des agences de voyage.

Afin de compléter mon information, je souhaiterais savoir ce qu'il en est aujourd'hui des synergies entre les services de la COGOF et ceux de la Région de Bruxelles-Capitale, pour la mise en œuvre de l'ordonnance relative à l'organisation des agences de voyage. Concrètement, quelles sont les implications à l'heure actuelle pour l'administration du tourisme de la Cocof ?

Réponse:

Je remercie Madame la Députée pour sa question relative aux synergies entre les services de la Cocof et ceux de la Région Bruxelles-Capitale, pour la mise en œuvre de l'ordonnance relative à l'organisation des agences de voyage. Vous trouverez cidessous la réponse :

Concernant votre question je peux vous rappeler qu'à l'heure actuelle, l'ordonnance relative à l'organisation des agences de voyages a été adoptée par le Parlement régional le 26 mars dernier en commission plénière et publiée au *Moniteur belge*. Un décret similaire a été adopté par le Parlement wallon le 21 avril.

Pour ce qui nous concerne, son entrée en vigueur doit être fixée par arrêté du Gouvernement et les arrêtés d'application doivent encore être adoptés. Dès que l'ordonnance sera entrée en vigueur, le fonctionnaire délégué au tourisme de la Commission communautaire française n'aura plus aucune assise pour exercer un rôle quelconque dans la gestion des autorisations des agences de voyages. Un fonctionnaire régional devra être désigné par la Région bruxelloise tant pour les dossiers francophones que flamands de Bruxelles.

En outre la gestion des dossiers bruxellois actuellement assurée par un agent de la Commission communautaire française et par *Toerisme Vlaanderen* sera transférée à la Région.

En termes de planning, le cabinet Cerexhe souhaiterait que les arrêtés d'application puissent être adoptés pour la fin de l'année et souhaite continuer à bénéficier de l'expertise de la Commission communautaire française dans ce cadre.

Le 1^{er} octobre 2010, une réunion conjointe s'est tenue au cabinet de M. Cerexhe concernant les conséquences de la prochaine gestion des dossiers agences de voyages par la Région.

Il sera proposé au fonctionnaire en charge de la compétence au sein de la Commission communautaire française de passer sous régime de la Région. En cas de refus de cette personne, celle-ci sera réaffectée au sein de la Commission communautaire française et seuls ses dossiers seront transférés. A charge alors pour la Région de créer un poste en son sein.

Question n° 86 de Mme Françoise Schepmans du 26 juillet 2010 :

La sensibilisation des élèves contre le phénomène du « sexting ».

Afin de compléter mon information, je souhaiterais savoir s'il existe, au sein des établissements qui dépendent de la Cocof, un programme de sensibilisation des élèves contre le phénomène du « sexting ».

Réponse:

Je remercie Madame la Députée pour la question relative à la sensibilisation des élèves contre le phénomène du « sexting » Vous trouverez ci-dessous la réponse :

Le « sexting », qui consiste à transmettre des images érotiques personnelles par le biais de téléphones portables, est un phénomène relativement nouveau lié en partie aux récentes évolutions technologiques.

Véritable danger pour ces jeunes qui peuvent être victimes d'actes malveillants de la part de proches ou de personnes recevant ces photos, croyez bien que ce phénomène retient toute mon attention au même titre que les différents dangers liés à l'utilisation des nouvelles technologies. Dans une logique de bonne coordination des actions, nous travaillons avec la Communauté française qui a développé une expertise en matière d'éducation aux nouvelles technologies et de sensibilisation à ces différents dangers.

L'attention de notre centre PSE, de nos centres PMS, des directions et des enseignants a été attirée sur ces différents dangers. Les différents règlements des écoles comportent également des sanctions en la matière pouvant aller jusqu'au dépôt d'une plainte.

Par ailleurs, sachez que ce phénomène fera partie intégrante d'un plan « égalité homme-femme » actuellement en conception.

LE MINISTRE EN CHARGE DE LA COHÉSION SOCIALE, M. CHARLES PICQUÉ

Question n° 58 de Mme Caroline Persoons du $8 \ \text{juin} \ 2010$:

Subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative.

Dans le cadre de ses compétences, chaque membre du gouvernement a la possibilité, dans le cadre de ses budgets d'initiative, d'octroyer des subventions à des associations pour des projets spécifiques ou à des associations autres que celles bénéficiant déjà de subsides récurrents de la part de la Cocof.

Chaque membre du gouvernement a en outre la possibilité d'accorder ces subventions sans devoir demander l'accord du gouvernement de la Cocof lorsque la subvention ne dépasse pas un certain montant fixé dans une circulaire.

Le ministre pourrait-il m'indiquer quelles sont les associations (nom et adresse) qui ont bénéficié de tels subsides pour les années 2008 et 2009 ? Pourrait-il me spécifier le montant alloué à chacune d'elles ainsi que le solde de l'article budgétaire correspondant ?

Réponse :

Vous avez souhaité connaître la liste des associations bénéficiaires, pour 2008 et 2009, de subventions dites « d'initiative ».

Ces subventions sont à charge de l'A.B. 22.20.33.04 « Subventions aux associations visant à l'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation ».

Votre demande se porte plus spécifiquement sur des subventions accordées sans l'aval du Gouvernement de la Cocof, à savoir les subventions limitées à 6.200 €.

Vous trouverez ci-après, les associations subventionnées en 2008 et 2009 et répondant à ce critère.

22.20.33.04 – 2008 En€

Ateliers du Soleil	rue de Pavie, 53	1000 Bruxelles	1.790
Atoll	square Docteur Jean Joly	1040 Bruxelles	1.000
Badje	rue de Bosnie, 22	1060 Bruxelles	2.500
Banlieues	chaussée de Waterloo, 412c	1050 Bruxelles	4.000
Boîte à Images	rue Saint-Maur, 80	4000 Liège	1.000
Boutique de gestion	rue Josaphat, 33	1210 Bruxelles	1.584
Casu – Samu Social	rue du Petit Rempart, 5	1000 Bruxelles	6.200
Cedas	rue Verte, 210	1030 Bruxelles	6.000
Centre Culturel d'Etterbeek	avenue du Maelbeek, 18	1040 Bruxelles	3.900
Centre Régional du Libre Examen	rue Coenraets, 66	1060 Bruxelles	1.000
Cohésion Sociale Ixelloise	rue Gray, 221	1050 Bruxelles	1.510
Courant d'Ages	rue de la Prévoyance, 58	1000 Bruxelles	4.000
L'Aile	rue Jean Massart, 6	1040 Bruxelles	300
Pavillon	rue de la Stratégie, 3	1160 Bruxelles	3.000
Promo Jeunes	rue Jean-Baptiste Decock, 5	1080 Bruxelles	6.200
Same – Same	chaussée d'Ixelles, 349	1050 Bruxelles	2.000
Schola ULB	avenue F.D. Roosevelt, 50	1050 Bruxelles	5.000
Synergie 14	rue Jean Van Volsem, 33	1050 Bruxelles	5.000
Welcome Babbelkot	rue Peter Benoît, 23	1040 Etterbeek	2.500

22.20.33.04 – 2009 En €

3ème Œil	clos Saint-Martin, 31	1083 Bruxelles	6.000
Albabel	rue Van Male de Ghorain, 22	1080 Bruxelles	5.000
Anderlecht Urban City	rue J.B.F.Denys, 18	1070 Bruxelles	5.000
ASE Anneessens	rue de Soignies, 26-30	1000 Bruxelles	5.540
Badje	rue de Bosnie, 22	1060 Bruxelles	2.500
Brocoli Théâtre	rue du Canada, 6	1190 Bruxelles	3.000
Bruxelles Ville Région en Santé	quai du Commerce, 7	1000 Bruxelles	6.200
Centre Culturel Al Malak	chaussée de Neerstalle, 48	1190 Bruxelles	1.900
Entr'Ages	rue de l'Hôtel des Monnaies, 65	1060 Bruxelles	4.167
Goutte d'Huile	quai du Hainaut, 69	1080 Bruxelles	1.000
Groupe Santé Josaphat	rue Royale Sainte-Marie, 70	1030 Bruxelles	6.200
KWA	avenue de la Liberté, 134	1080 Bruxelles	2.500
Maison Initiative Citoyenne	rue du Grand Cerf, 9	1000 Bruxelles	4.700
Mandji	rue Fontainas, 27	1060 Bruxelles	4.650
Objectif	rue des Alexiens, 35	1000 Bruxelles	5.206
Omar Khayam	avenue Brugmann, 144	1190 Bruxelles	4.197
Promo Jeunes	rue Jean-Baptiste Decock, 5	1080 Bruxelles	6.200
Remua	rue du Métal, 36	1060 Bruxelles	5.000
Schola ULB	avenue F.D. Roosevelt, 50	1050 Bruxelles	5.000

En réponse à votre dernière question, il est bien sûr entendu que d'autres associations ont, en 2008 et 2009, bénéficié, avec l'accord du Collège, de subventions pour un montant supérieur à 6.200 € à charge de cette A.B.

Pour cette raison, le solde de l'article budgétaire ne peut être établi sur la base des seules associations reprises ci-dessus.

Question n° 61 de Mme Françoise Schepmans du 8 juillet 2010 :

Le bilan de la participation aux Assises de l'Interculturalité.

Je souhaiterais prendre connaissance d'un bilan succinct de la participation de notre institution aux Assises de l'Interculturalité qui ont été initiées par le pouvoir fédéral. Quels sont les résultats qui ont déjà été engrangés et quelles sont les éventuelles mesures qui ont été retenues dans la suite des travaux ?

Réponse :

Celles-ci visent à promouvoir et à développer une société ouverte et tolérante tout en veillant au respect de nos valeurs démocratiques communes. Concrètement, les Assises devaient permettre, après un débat de 6 mois réunissant différents acteurs institutionnels, associatifs, religieux et philosophiques d'aboutir à de nouvelles recommandations relatives à différentes thématiques liées à l'interculturalité. En ce sens, les Assises de l'interculturalité poursuivent le travail entamé sous la précédente législature fédérale par la Commission du Dialogue interculturel.

La ministre fédérale de l'Égalité des chances a chargé un comité de pilotage de rédiger un rapport et de coordonner les différentes activités et conférences organisées pour l'occasion.

Plusieurs groupes de travail ont été organisés sur des thèmes choisis par le comité de pilotage de ces Assises.

Ont ainsi été abordées les questions relatives à la gouvernance, à l'enseignement, au marché du travail et à l'emploi, à la vie associative, la culture et les médias, ainsi qu'à la santé et au bien-être.

Toutes ces commissions poursuivent encore leur travail et leurs réflexions.

Elles devront chacune rédiger un rapport qui servira de base au rapport final à produire par le comité de pilotage des Assises.

Ce rapport final ainsi que les recommandations qu'il contiendra devrait être présenté par la ministre responsable de ces Assises, le 24 septembre prochain.

Les débats menés dans ces groupes de travail portent généralement sur des thèmes déjà contenus dans le Rapport du Dialogue interculturel.

A titre d'exemple je citerai : les jours de congés, les discriminations, les aménagements raisonnables, les politiques de discrimination positive. Sur ces divers sujets, les commissions ont travaillé en cherchant après analyse à proposer des recommandations en termes de politiques publiques.

Il est pour l'instant, trop tôt pour formuler les conclusions de ces travaux.

Il apparaît cependant que la plupart des recommandations, qui émergeraient, s'inspirent de propositions déjà formulées en Belgique ou de politiques menées à l'étranger.

Les travaux de ce comité de pilotage auraient dû être suivis par un groupe de travail intercabinet permanent. A ma connaissance celui-ci s'est réuni deux fois.

La Région de Bruxelles-Capitale est représentée au sein du comité de pilotage par Andréa Réa. Celuici siège également à la commission Emploi.

Le travail du comité de pilotage et des commissions se poursuit malgré la chute du gouvernement fédéral à un rythme de 1 à 2 réunion(s) mensuelle(s). Le rapport intermédiaire prévu pour la fin du mois de mai ne sera pas présenté. Par contre, le comité de pilotage assure pouvoir présenter un rapport final en septembre.

La présence à Bruxelles de multiples communautés culturelles, philosophiques et ethniques constitue une réelle richesse pour Bruxelles. Mais cela constitue également un énorme défi, celui du vivre ensemble et du renforcement du lien social.

Les autorités publiques ont donc un devoir de développer des politiques favorisant l'émergence de l'interculturalité.

Celle-ci n'est évidemment pas l'addition pure et simple ou la juxtaposition de diverses communautés ou cultures dans un espace urbain déterminé.

L'autorité publique doit favoriser la constitution de passerelles entre les divers groupes d'individus vivant dans la cité. Toute initiative qui permet d'approcher l'autre pour mieux l'appréhender, pour mieux le connaître et pour mieux le respecter doit être encouragée.

Cela implique de la part de tous l'acceptation d'un socle de valeurs communes garanties par une laïcité politique formant la base de notre vivre ensemble.

L'avenir de ces Assises et les suites qui seront données au rapport final dépendront en grande partie du prochain Gouvernement fédéral et à la volonté de celui-ci de poursuivre le travail entamé.

LE MINISTRE EN CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA SANTÉ ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES CLASSES MOYENNES, M. BENOÎT CEREXHE

Question n° 44 de Mme Anne-Charlotte d'Ursel du 26 avril 2010 :

Les statistiques des suicides liés au travail à Bruxelles.

Cette question est l'occasion de mettre en lumière un phénomène qui prend de l'ampleur : le suicide au travail.

Pour le psychiatre Jean-Pierre Soubrier, expert sur le projet à l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) « les suicides reliés au travail sont essentiellement ceux qui se produisent sur le lieu de l'entreprise et ceux qui sont accompagnés par une lettre d'adieu explicite. ».

Un par jour ! C'est le chiffre des suicides liés au travail en France. Une donnée révélée par le vice-président du Conseil Economique et Social français. D'après lui, on recense en France entre 300 et 400 cas de suicides liés directement aux conditions de travail par an. Ce chiffre est en augmentation, pire encore, car ce chiffre est probablement sous-évalué.

Le président de l'Union nationale de la prévention du suicide français arrive à la même conclusion « Nous sommes face à un phénomène important et de plus en plus préoccupant, lié à la dureté du monde du travail et à sa précarité. Cela touche tous les milieux, tous motifs confondus. Par peur de perdre leur boulot, les gens acceptent plus qu'avant des pressions psychologiques. ». Ce péril n'épargne pas le service public et en particulier le corps enseignant.

Mais les suicides au travail touchent-ils seulement les fonctionnaires travaillant dans des ex-entreprises publiques actives dans des secteurs très concurrentiels et en évolution permanente ou affecte-t-il toute la fonction publique ?

Nous savons que dans la fonction publique, les suicides commis sur le lieu de travail étaient plus nombreux chez les fonctionnaires travaillant dans des bureaux. Ce sujet fit la une de l'actualité l'an dernier quand fut annoncée cette vague impressionnante de suicides chez des salariés de France Telecom.

Il n'y a a priori rien de commun entre un opérateur téléphonique, une producteur commercialisateur d'énergies, deux constructeurs automobiles en Francs et certaines zones de police en Belgique ... Si ce n'est qu'elles ont toutes été confrontées au cours des derniers mois à un ou plusieurs suicides parmi leurs personnels. Des suicides que les services de communication de ces grandes organisations se sont empressées de qualifier « d'ordre personnel ». Mais, quelle que soit l'habilité des cellules de crise, le discours officiel ne trompe personne Au fur et à mesure de la progression d'enquêtes journalistiques mais aussi judiciaires dans certains cas, le travail apparaissant au centre du désespoir ayant poussé ces personnes à mettre fin à leurs jours.

L'augmentation du nombre de chômeurs et d'emplois précaires implique que ceux qui ont encore la chance d'avoir un « bon » job correctement rémunéré, s'y accrochent jusqu'à l'extrême limite ... jusqu'à ce que mort s'en suive ... Bien entendu le passage à l'acte résulte non pas d'un, mais le plus souvent de plusieurs facteurs.

On compte en Belgique, 6 suicides par jour pour des tentatives vingt fois plus nombreuses. Le centre de prévention du suicide répond régulièrement aux appels de collaborations des sociétés. Dans 85 % des cas, la tentative de suicide est annoncée, au détour d'une conversation et souvent dans le milieu professionnel. « Le phénomène du suicide lié au travail n'est en effet pas nouveau, mais il semble s'être accentué ces dernières années ». Certaines professions comme les gardiens de prison, les policiers ou les pompiers sont considérés comme des métiers « exposés » ou « métiers à risques ». Des professions où l'on affronte la violence ou même la mort. Mais le sujet reste tabou, en effet, ni les collègues, ni les syndicalistes ni les proches ne veulent en parler! Les directions encore moins, redoutant la mauvaise publicité!

Anonymat, manque de dialogue, stress, mise au placard, licenciement ou harcèlement moral sont les principales causes de suicide au travail. Certaines études tendent à établir qu'à chaque augmentation, en terme de point de pourcentage du chômage on constate une hausse des suicides 4 à 5 fois plus importante (source AES).

Le Gouvernement de la Cocof est-il sensible à cette problématique et vous en particulier, Monsieur le Ministre, qui réunissez deux compétences clefs pour faire avancer la réflexion dans ce dossier : santé à la Cocof – emploi à la Région ? Disposez-vous de statistiques sur les suicides liés au travail en Belgique, à Bruxelles ? Avez-vous rencontré des cas ces dernières années dans ces métiers à risques ? Dans les administrations de la Région ? Dans les entreprises sises à Bruxelles ? Quelles mesures préconisées au personnel mais aussi aux entreprises elles-mêmes ?

Réponse:

Le très récent tableau de bord de la santé publié par l'observatoire de la santé et du social indique une tendance à la diminution des taux de suicide, au cours de ces 20 dernières années, particulièrement chez les hommes.

Cependant, le taux de suicide dans notre région est plus élevé que la moyenne européenne en ce compris en comparaison avec d'autres régions urbaines.

Il n'existe pas de statistiques spécifiques quant au suicide sur les lieux de travail.

La Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail estime que 22 % des salariés souffrent de stress au travail, alors que 5 % ont subi du harcèlement et 5 % sont victimes de violence physique. Selon l'Agence européenne de sécurité et de santé au travail, le stress est le problème de santé le plus répandu dans le monde du travail et le nombre de personnes souffrant d'un état de stress causé ou aggravé par le travail va probablement augmenter.

En Belgique dans le courant de l'année 2001-2002 une recherche nationale a été menée auprès d'un échantillon de travailleurs. Cette enquête intitulée « violences au travail » a été entreprise à l'initiative de la Direction Générale Humanisation du travail du service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale. Cette enquête a permis de montrer que les phénomènes de violence au travail tels que le harcèlement moral, le harcèlement sexuel et la violence physique sont des réalités de la vie professionnelle dans le pays.

Parmi les personnes qui ont accepté de participer à l'enquête, 11,5 % ont déclaré s'être senties victimes d'au moins un comportement de harcèlement moral. Les régions les plus touchées par ce phénomène sont la Wallonie (16 %) et Bruxelles (14,5 %). Le secteur d'activité où cette recherche identifie le plus de personnes exposées à cette problématique est le secteur public (17 %) contre 9 % dans le secteur privé.

L'enquête a aussi révélé que plus l'organisation est grande et plus un travailleur risque d'être exposé à une situation de harcèlement moral; comme les résultats suivants le montrent : 8 % dans une organisation occupant moins de 50 personnes, 15 % dans une organisation occupant entre 50 et 500 personnes, et 18 % dans les organisations de plus de 500 personnes. Parmi les salariés, les employés sont plus exposés (15 %) que les ouvriers (9 %). Les indépendants et professions libérales représentent seulement 4 %.

Le travail occupe une place essentielle dans l'organisation de la société et dans la vie des femmes

et des hommes. Parce qu'il comporte une pluralité de dimensions et remplit de très nombreuses fonctions, il est à la fois créateur de richesses, source de revenus, gage d'identité et de dignité pour les personnes, gage d'émancipation et d'autonomie, clé de l'insertion dans la société, vecteur de lien social et espace de construction et d'épanouissement des salariés. Le travail est un élément essentiel du développement et de l'épanouissement de l'homme et de son identité. Sigmund Freud affirmait que le travail, comme l'amour, est une nécessité vitale pour le développement de la personne et de la société démocratique. Ses portées sont à la fois matérielles, sociales, économiques, psychologiques, psychiques et biologiques. Si on oublie cela, on créé les conditions d'une atteinte à la santé au plan physique, mental et social.

Au cours des trois dernières décennies, le monde du travail a connu une série de bouleversements. L'évolution des technologies, l'avancée des outils techniques eux-mêmes, les conséquences de plus en plus directes de la mondialisation des marchés en termes de compétitivité et de rentabilité et de règles sociales inégalitaires et insuffisamment protectrices, la massification du chômage et son caractère durable, ont de fait profondément retenti sur l'environnement et le contenu même du travail, d'autant plus vivement que la période des Trente Glorieuses avait pu laisser espérer une prospérité économique et sociale durable. La crise des années 1970 a modifié les rapports entre entreprises, en exacerbant la concurrence et en ouvrant une ère de recomposition du capital et de restructuration de l'appareil de production.

Le rapport de l'Observatoire européen des risques de l'Agence européenne de santé et de sécurité au travail de 2007 confirme que les importants changements survenus dans le monde du travail ces dernières décennies ont entraîné l'émergence de risques nouveaux dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail : les risques psychosociaux. A côté des risques physiques, biologiques et chimiques, ils apparaissent comme majeurs. Ces risques psychosociaux font référence à de nombreuses situations : stress, harcèlement moral, violence, souffrance, suicide, dépression, troubles musculo-squelettiques, ...

Malgré le caractère dramatiquement marquant du suicide il n'existe pas, à ma connaissance, de recensement du nombre des suicides ayant eu lieu sur le lieu de travail ou présentant une forte présomption d'être liés au travail.

Je vous rappelle qu'un plan fédéral 2008-2012 pour améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des personnes au travail a été élaboré.

Il me semble important que les patrons bruxellois connaissent mieux les ressources en matière de santé mentale à Bruxelles. Je songe notamment à la cellule d'intervention psychologique du Centre de Prévention du Suicide.

Question n° 51 de Mme Gisèle Mandaila du 23 juin 2010 :

La sensibilisation des médecins généralistes face à la Drépanocytose.

La drépanocytose est une maladie génétique qui affecte les globules rouges ou plutôt l'hémoglobine contenue dans ces globules. C'est la pathologie héréditaire la plus fréquente en Afrique. Tous les malades souffrent de complications organiques chroniques et multiples. La maladie est donc chronique et sévère. Elle est ponctuée par des épisodes de crises aiguës qui se manifestent par des douleurs en de multiples endroits (bras, jambes, dos, ...). La personne atteinte est plus sensible que d'autres aux infections tels que le rhume, l'angine, la grippe, etc. L'anémie quasi constante dont ils sont porteurs est responsable d'une faiblesse générale, de fatigue, d'essoufflement, de palpitations. Et dans certaines circonstances, leur vie est également ponctuée d'épisodes aiguës qui peuvent conduire à une issue fatale surtout si la prise en charge est inadéquate. On décrit la drépanocytose comme une triade : anémie, infections et crise douloureuses vaso-occlusives.

Généralement, les patients drépanocytaires sont issus de familles originaires de zones impaludées ou qui étaient impaludées comme l'Afrique intertropicale, le bassin méditerranéen, le Moyen-Orient, les Antilles, l'inde et les USA.

Depuis des décennies, c'est l'immigration de ces populations pour des raisons diverses qui est à l'origine de la prévalence plus ou moins élevée de la drépanocytose dans d'autres régions du monde. Et la Belgique n'y échappe pas. Chez nous, le dépistage néonatale systématique réalisé dans toutes les maternités bruxelloises et dans quelques maternités à Liège a permis de relever une prévalence de 0,06 % de malades soit 1 drépanocytaire pour 1.710 naissances à Bruxelles et de 0,11 % soit 1 pour 943 naissance à Liège. C'est une soixantaine d'enfants naissant avec cette maladie chaque année.

Dans notre pays, il s'agit donc d'une pathologie fréquente parmi celles dépistées à la naissance, mais peu fréquente en terme de malades.

Comme je le dit plus haut dans mon exposé, la plupart des malades et des porteurs sains sont d'origine africaine. Actuellement très peu connaisse cette maladie et lorsqu'on leur annonce la maladie chez leur enfant, c'est l'effondrement de toute la famille. De plus, le fait d'être reconnu comme porteur sain de la drépanocytose a une connotation souvent très

différente de celle exprimée dans notre pays; il s'agit souvent d'un sujet tabou et on rapporte encore l'exclusion pure et simple des femmes porteuses saine de l'HbS par leur époux et sa famille.

La drépanocytose est en réalité encore aujourd'hui une maladie peu ou pas connue. On la classe souvent dans les maladies « orphelines ». Le peu d'expérience par praticien, le manque de connaissance, de la population, le polymorphisme des symptômes et les aspects socio-économiques de la drépanocytose font qu'elle est une maladie « exotique » aboutissant en problème de santé publique qui intéresse des disciplines multiples. Une prise en charges globale et dédicacée des patients doit-être mise en place. C'est ce que fait le « Réseau des Hémoglobinopathies ».

Ma question écrite posera principalement les questions suivantes :

- 1) La drépanocytose peut-être évitée si les porteurs sont informés de la maladie. Malheureusement, très peu de médecins généralistes la connaissent. Dès lors, avez-vous entamé quelque initiative, éventuellement en concertation avec d'autres niveaux de pouvoir, en termes de campagne d'information et de sensibilisation auprès de médecins généralistes ainsi qu'auprès des publics cibles ?
- 2) Etant donné que la drépanocytose est devenue un problème de santé publique vu le boom démographique à Bruxelles, la mise en place d'une stratégie de prévention primaire par dépistage pré-conceptionnel ou, au plus tard, lors de la grossesse, est-elle prévue ? Dans ce cadre, avez-vous des contacts avec le Réseau des hémoglobinopathies et l'asbl « Action Drépanocytose » ? Si oui, de quelle nature ? Une collaboration est-elle en place ?

Réponse :

La drépanocytose et les syndromes drépanocytaires sont des hémoglobinopathies appartenant au groupe des anémies hémolytiques héréditaires corpusculaires.

Décrite pour la première fois en 1910, la drépanocytose est une maladie génétique monogénique liée à une mutation de l'hémoglobine, pigment respiratoire responsable du transport de l'oxygène par les globules rouges.

La drépanocytose (ou anémie falciforme) est une maladie complexe et multifactorielle très fréquente dans les régions tropicales.

Cette maladie orpheline est devenue, au cours des années, la deuxième maladie génétique à Bruxelles, après la mucoviscidose. Selon les données récentes de l'Association pour l'information et la prévention de la drépanocytose (APIPD), environ 300.000 enfants atteints de drépanocytose naissent chaque année dans le monde.

Celle-ci se caractérise principalement par des crises douloureuses accompagnées d'hémolyse sévère et de troubles vaso-occlusifs provoquant notamment des crises ostéo-articulaire et des douleurs abdominales.

La Commission communautaire française à apporté sous la deuxième législature un soutien financier à l'ULB pour un travail sur les hémoglobinopathies

En 2000, la Commission communautaire française a édité une brochure présentant le travail des chercheurs de l'ULB et Intitulée « Hémoglobinopathies en médecine courante ». Cette publication se trouve sur le site internet de la Commission communautaire française.

En 2002 et 2004, la Commission communautaire française a octroyé à l'asbl « Action Drépanocytose » une subvention de 2.500 € pour son projet d'information et de soutien aux patients atteints de drépanocytose et à leurs familles.

Par ailleurs, certaines maisons médicales, comme le Centre africain de Promotion de la Santé, organisent des séances d'information auprès de la population africaine notamment sur les hémoglobinopathies et assurent également un suivi médical.

Question n° 54 de M. Serge de Patoul du 6 juin 2010 :

L'adaptation des arrêtés et autres réglementations fixant conditions d'accès aux différents services de la fonction publique à la Cocof suite à la réforme de Bologne.

La déclaration de Bologne a été signée le 19 juin 1999 par 29 pays européens. Son principal objectif est d'harmoniser les études et diplômes dans l'enseignement supérieur. Cette adaptation européenne s'est faite sous forme décrétale en Belgique. Cette réforme implique toute une série de conséquences dont l'adaptation de termes techniques.

En outre, au fil du temps, certains cursus ont été modifiés ou ont été intégrés à d'autres.

Or, des arrêtés et autres textes fixant le statut pécuniaire et administratif et les conditions d'accès aux différents services de la fonction publique au sein de la Commission communautaire française reprennent encore dés termes anciens ou font référence à des cursus qui ont été modifiés.

Dès lors, le ministre peut-il me préciser :

- 1. Combien d'arrêtés actuellement en vigueur sont visés par la problématique soulevée ci-dessus ?
- 2. Certains arrêtés ont-ils déjà été l'objet de modifications pour répondre à cette évolution ? Dans l'affirmative, quelle proportion ?
- 3. Un processus d'adaptation des arrêtés visés estil en cours ? Dans l'affirmative, quel est l'agenda du ministre ?
- 4. Qu'en est-il de l'application d'arrêtés renvoyant à des termes ou cursus obsolètes ? Comment ces termes et cursus sont-ils interprétés lors de la vérification des conditions d'accès à certains postes au sein de la fonction publique à la Cocof ?

Réponse :

L'arrêté royal du 22 décembre 2000 fixant les principes généraux (ARPG) indique, dans son article 9, que « ne peut être recruté comme agent que celui qui est porteur du diplôme ou certificat d'études en rapport, conformément au statut concerné, avec le niveau d'emploi à conférer ».

Deux arrêtés évoquent la condition de diplôme pour accéder aux emplois de la fonction publique à la Commission communautaire française : l'arrêté du Collège de la Cocof du 13 avril 1995 portant le statut des fonctionnaires des services du Collège de la Cocof et l'arrêté du Collège de la Cocof du 4 mars 1999 relatif à la carrière des fonctionnaires et au règlement du personnel des services du Collège de la Cocof.

1. Le statut du 13 avril 1995 fixe notamment en son article 18, § 1er, 6°, une condition générale de diplôme pour être recruté comme fonctionnaire mais renvoie toujours à l'arrêté royal du 26 septembre 1994 fixant les principes généraux, arrêté royal auquel était annexée une liste des diplômes ou certificats d'études en rapport avec le niveau d'emploi à conférer. Celui-ci a été abrogé et la Commission communautaire française est soumise à l'ARPG du 22 décembre 2000, même si le statut ne renvoie pas encore à celui-ci.

Aucune liste n'est fixée par cet ARPG de 2000 qui n'entre donc pas en contradiction avec la déclaration de Bologne.

Il serait néanmoins utile de modifier l'article 18 du statut du 13 avril 1995 afin de le rendre conforme à l'ARPG de 2000.

Ce même article prévoit également en son article 6 que « (...) Les quatre niveaux correspondant aux niveaux d'enseignement requis mentionnés en regard sont les suivants :

- niveau 1 : enseignement universitaire et enseignement supérieur de type long ou assimilé au niveau universitaire;
- niveau 2+: enseignement supérieur de type court;
- niveau 2 : enseignement secondaire supérieur;
- niveau 3 : aucun diplôme ou certificat. ».

Cet article devra éventuellement être modifié par arrêté du Collège afin d'être en conformité avec la législation existante, née des accords de Bologne.

2. on retrouve également des conditions de diplôme dans l'annexe 2 de l'arrêté « carrière » du 4 mars 1999, présentée sous forme de tableau, au niveau des grades dits « de recrutement » (rangs 20, 26 et 10).

Pour la plupart des grades de recrutement, il est simplement indiqué que le diplôme doit correspondre à la qualification à déterminer lors du recrutement.

Pour certains grades plus spécifiques, il est demandé un diplôme particulier (assistant social, infirmier gradué, psychologue, ingénieur, ingénieur industriel, médecin, architecte, chargé de recherche).

Ces dénominations devront également être éventuellement modifiées.

En pratique, le problème ne s'est pas encore véritablement posé, les réserves de recrutement ayant été constituées avant la transposition des accords de Bologne.

De manière générale, les procédures de recrutement sont établies en collaboration avec le Selor qui veille au respect de l'ARPG et des législations en vigueur.

Il conviendra néanmoins de modifier les deux arrêtés visés ci-dessus pour être en parfaite harmonie avec les dispositions actuelles.

Question n° 57 de Mme Caroline Persoons du 8 juin 2010 :

Subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative.

Dans le cadre de ses compétences, chaque membre du gouvernement a la possibilité, dans le cadre de ses budgets d'initiative, d'octroyer des subventions à des associations pour des projets spécifiques ou à dos associations autres que celles bénéficiant déjà de subsides récurrents de la part de la Cocof.

Chaque membre du gouvernement a en outre la possibilité d'accorder ces subventions sans devoir demander l'accord du gouvernement de la Cocof lorsque la subvention ne dépasse pas un certain montant fixé dans une circulaire.

Le Ministre pourrait-il m'indiquer quelles sont les associations (nom et adresse) qui ont bénéficié de tels subsides pour les années 2008 et 2009 ? Pourrait-il me spécifier le montant alloué à chacune d'elles ainsi que le solde de l'article budgétaire correspondant ?

Réponse :

Subventions pour des initiatives en matière de santé

Nom de l'association	Projet	Montant
« Fondation Françoise Dolto »	fonctionnement d'un espace parentalité	18.054 €
« Prévention des allergies »	conseil, d'information, d'orientation et de suivi de personnes atteintes d'asthme el/ou d'allergies	5.000 €
« Sun Child »	« Prendre un enfant par la main »	18,000 €
«SLAJ»	fonctionnement d'un groupe de parole pour femmes victimes d'agression sexuelle	18.415 €
« Cahiers de Psychologie Clinique »	publication d'une revue de psychologie clinique	7.500 €
«Rapa Autre Lieu »	organisation d'un service alternatif à l'hospitalisation psychiatrique, projet de maisons communautaires et recherche-action « La santé mentale en population générale : images et réalités	74.909 €
« Théâtre-Poème et les Jeunesses Poétiques »	théâtre avec des adolescents et des adultes en difficulté	€.000 €
« SOS VIOL »	aide aux victimes d'agression sexuelle et à leur entourage	20.000 €
« Les Pissenlits »	santé communautaire sur le quartier de Cureghem à Anderlecht	34.260 €
« Re-Sources Enfances »	formation des professionnels de l'enfance	15,300 €
«La Guise»	prévention et aide thérapeutique par la pratique psychomotrice en faveur des enfants	25.490 €
« Entr'Aide des Marolles »	renforcement de son équipe accueil-secrétariat-administration	45.000 E
« GAZOUILLIS »	action de prévention des troubles précoces de la petite enfance en santé mentale	16.272 €
« Univers santé Bruxelles »	organisation de mini-tables rondes sur le thème « Jeunes et Alcool »	25,000 €

		historical and the second party of the second
« La Maison Ouverte »	action de prévention en santé mentale en faveur de la petite enfance	39.890 €
« Passages »	lieu de rencontre, de parole et d'échanges pour enfants de 0 à 3 ans	€ 0000 €
	accompagnés par un proche	
« Plate-forme des Campagnes	organisation de la « Journée Mondiale de Lutte contre le Sida » du 1ª	4.500 €
de Prévention du Sida »	décembre 2009	
« Erreurs médicales »	aide aux victimes d'erreurs médicales	5.000 €
« LIEU D'ACCUEIL	lieu de rencontre, de parole et d'échanges pour enfants de 0 à 3 ans	€.000 €
ENFANTS-PARENTS-LA	accompagnés par un proche	
MARGELLE »		
« Le Patio »	lieu de rencontre pour familles en rupture de lien	6.000 €
« SOS-Sectes »	aide aux victimes de sectes	3,000€
« Maison des enfants de Saint-	fonctionnement d'un espace de rencontre parents-enfants (0 – 6 ans)	2.479 €
Gilles»		
« Espace Social Télé-Service »	SOS — Solitude	€.000 €
« Fables Rondes »	clowns à l'Hôpital Erasme et à l'Hôpital Saint Pierre	17,700 €
« Similes »	aide aux personnes souffrant de troubles psychiques, à leurs familles et à	10,404 €
	leurs proches	
« Addictions »	Atelier Côté Cour	€.000 €
« Maison de la Famille »	fonctionnement d'un espace de rencontre parents-bébés «Le Jardin	2,975 €
	Couvert »	
«PAG-ASA»	aide et accompagnement des victimes de la traite des êtres humains dans la	18.727 €
	Région de Bruxelles-Capitale	
« HOSPIDOM »	mise en place d'un Centre de Coordination spécialisé en Hospitalisation	60.000 E
тумання тут түр — түүн түүн түүн түүн түүн байдандагын түм тайын түүн тайын байда жайда байда байда байда байда	pédiatrique à Domicile	
« Liaison	activités de réflexion, d'information et de sensibilisation autour de la	14,456 €
Antiprohibitionniste »	question de la prohibition des drogues dans notre société	
« BALUCHON ALZHEIMER	service de répit et d'accompagnement à domicile des familles dont un des	40.000 E
BELGIQUE-BELGIE »	proches est atteint de la maladie d'Alzheimer	
« Sauvez mon enfant »	« Parents en deuil »	22.000 €
« Alzheimer Belgique »	projet en faveur des malades souffrant de la maladie d'Alzheimer et de leurs familles	24.970 €
« Le Pont des Arts »	intervention artistique en pédiatrie	1,264 €
PARTICIONAL PROPERTIES DE LA PROPERTICIONAL PROPERTIES DE LA PROPERTIES DE LA PROPERTIE DE LA PORTIE DE LA PO		Section of the sectio

« Lapsus Lazuli »	activités de clowns auprès des enfants malades	6,200 €
« Fédération des Centres de Coordination de Soins et de	création d'outils de communication permettant d'améliorer la visibilité de l'institution et de ses membres	4,000 €
Services à Domicile »		
« Conectar »	accompagnement des projets francophones de soins et soutien aux soins alternatifs dans le cadre du protocole III	5.000 €
« Espace P »	consultations médicales gratuites, campagne de vaccination contre l'hépatite B et recherche épidémiologique dans le milieu de la prostitution à Bruxelles	32.252 €
« Ligue Huntington	aide, soutien moral et information pour les familles et les personnes	3,000.€
Francophone Belge »	confrontées à la maladie d'Huntington	
« AREAM »	activités en matière de musicothérapie	10,404 €
« Jour après Jour »	projet en faveur des enfants hospitalisés à l'hôpital Reine Fabiola	31.212 €
« LE NOROIS »	lieu de rencontres-débats destinés aux parents d'adolescents	6.000 €
« LES MESSAGERS DU CŒUR »	« Chemin d'Art » en services de pédiatrie	5.500 €
« Infirmiers de Rue »	projet visant à développer la dimension éducative et promotion de la santé	9,000 €
« Hopi'Conte »	contes aux enfants hospitalisés	2.023 €
« Le SAS, Centre de	« Il était une fois »	1.500 €
guidance »		
« Liens de quartier Petite	«Lieu de rencontre Parents-enfants dans le quartier de la Cage aux Ours à	€.000 €
enfance »	Schaerbeek	
« ENTRE-DEUX »	« accès aux soins de première ligne, d'information et de prévention pour les	26.010 €
	personnes précarisées, toxicomanes, victimes de la traite des êtres humains	Majagasa tosan
	en lien avec le milieu de la prostitution »	
« Les P'tits Pas »	action de prévention en santé mentale en faveur de la petite enfance	16.187 €
« Collectif Santé Les	organisation d'un centre de santé intégrée regroupant des médecins-	2,729 €
Alevins »	spécialistes	

Arrêté de transfert	+32,000 €	
« Centre Chapelle-aux-	projet « S'Acc Ados »	≥0.000 €
Champs »		
« PSYMAGES »	collection d'Entretiens Filmés « Mémoires de Psy	€.000 €
« Centre de Documentation et	intervention dans les frais de réalisation du projet « Bruxelles social en ligne	15.000 €
de Coordination Sociale »		

906:30lde:500 €
transfert).
ie trai
rêté d
e (arr
000
€+4
105.000
A.B. 23,10,33,14

Subventions pour des initiatives en matière de promotion de la santé

Nom de l'association	Projet	Montant
« CLPS »	action de promotion de la santé	59.500 E
« Bruxelles Ville-Région en	réalisation de son projet « Bruxelles Ville-Région en Santé » dans le cadre du	43,500 €
Santé »	réseau des Villes-Santé de l'OMS et participation au programme Interreg IVC	Management of the Victoria
« Centre de Documentation	activité documentaire dans le domaine de la santé	5,500 €
santé de Bruxelles »		

Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire

Nom de l'association	Projet	Montant
« Solidarité Nouvelles »	information juridique et santé	59.243 €
« Question Santé »	réalisation et diffusion du périodique Bruxelles-Santé et d'un Bruxelles-Santé snécial, support à la conception et la réalisation de brochures de la	€0000€
ACTION OF THE PROPERTY OF THE	Commission Communautaire Française et encadrement méthodologique et	
« CIRE »	formation, encadrement et emploi d'interprètes dans le secteur de la santé	44.796 €
Arrêté de transfert	+315.000 €	
« Le Coin des Cerises »	santé mentale communautaire	100.000 €
« Fédération des maisons médicales » (Tabac)	accompagnement des fumeurs en milieux précarisés	44.000 €
« Fédération des maisons	élaboration d'un système d'information dans le cadre des soins de santé	22.000 €
médicales » (Recueil données)	primaires - Tableau de bord, ainsi qu'une cartographie des zones de	
Dr. Augressia	couverture des maisons médicales	
« Modus Vivendi »	promotion de la santé et réduction des risques en milieu festif	35.000 €
« Ligue bruxelloise	exploitation d'un recueil de données pour le secteur des Services de Santé	40.000 €
francophone pour la santé	mentale	
mentale »		
«FAMGB»	travail de coordination et de promotion à la santé à Bruxelles	17.850 €
« Entr' Aide des Marolles »	soutien à deux des projets du Service d'aide psychologique	11.500 €
« Fédération Bruxelloise de	promouvoir les soins palliatifs et en défendre l'aspect qualitatif	8.700 €
soins Palliatifs et Continus »		
« Alias »	actions de prévention et d'accompagnement psycho-médico-social à	25.000 €
	destination des hommes prostitués en situation de vulnérabilité	

643
dental
forme
<u>_</u>
0
ďΩ
9
*
4
•
9
- 2
į
P
10 15
•
-
•
*
*
:
- 1
•
•
4
4
ě
-
9
4
4 5 0
4 5 0 0
4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4

• • • • • • • • • • • • • • • • • • •
00 E
.000 E
_
\$
610.
610.
610.
610.
610.
133.18 610.
133.18 610.
.20.33.18 610.
.20.33.18 610.
23,20,33,18 610.
23,20,33,18 610.
23,20,33,18 610.
23,20,33,18 610.
. 23.20.33.18 610.

Subventions aux réseaux et partenariats d'acteurs en santé

Nom de l'association	Projet	Montant
13 « Réseaux Santé »	promoteurs de « réseaux de santé »	€08.868

Subvention pour des recherches dans le domaine de la Santé

Nom de l'association	Projet	Montant
« Infirmières de rue »	« recherche-santé » sur les ressources disponibles en matière de soins et	9 000 €
	d'hygiène pour les personnes vivant dans des logements précaires à Bruxelles	
« Télé-Secours »	recherche sur les mécanismes sous-jacents à la formation de réseaux de	≥000.05
	solidarité dans l'assistance aux seniors en Belgique	

43	
2	
7	
7	
_	
U2	
*	
8	
9	
6	
9	
- 6	
9	
ï	
9	
ě	
•	
ė	
- 1	
š	
- 2	
ě	
9	
- 4	
¢	
8	
3	
ě	
•	
6	
2.5	
1	
,ellin,	
1000	
9	
_	
6.00	
70	
2	
15	
11	
-	
ert) = '	
g	
g	
g	
g	
g	
g	
g	
g	
g	
g	
g	
g	
g	
g	
g	
g	
g	
g	
g	
E (arrêté de transfer	
00 E (arrêté de transfer	
E (arrêté de transfer	
00 E (arrêté de transfer	
00 E (arrêté de transfer	
00 E (arrêté de transfer	
- 8.000 E (arrêté de transfer	
E - 8.000 E (arrêté de transfer	
E - 8.000 E (arrêté de transfer	
E - 8.000 E (arrêté de transfer	
E - 8.000 E (arrêté de transfer	
E - 8.000 E (arrêté de transfer	
- 8.000 E (arrêté de transfer	
4.000 € - 8.000 € (arrêté de transfer	
E - 8.000 E (arrêté de transfer	
4.000 € - 8.000 € (arrêté de transfer	
4.000 € - 8.000 € (arrêté de transfer	
4.000 € - 8.000 € (arrêté de transfer	
4.000 € - 8.000 € (arrêté de transfer	
4.000 € - 8.000 € (arrêté de transfer	
3.06 84.000 € - 8.000 € (arrêté de transfer	
3.06 84.000 € - 8.000 € (arrêté de transfer	
4.000 € - 8.000 € (arrêté de transfer	
0.33.06 84.000 E - 8.000 E (arrêté de transfer	
3.06 84.000 € - 8.000 € (arrêté de transfer	
0.33.06 84.000 E - 8.000 E (arrêté de transfer	
0.33.06 84.000 E - 8.000 E (arrêté de transfer	
0.33.06 84.000 E - 8.000 E (arrêté de transfer	
23.10.33.06 84.000 E - 8.000 E (arrêté de transfer	
. 23.10.33.06 84.000 E - 8.000 E (arrêté de transfer	
.B. 23.10.33.06 84.000 € - 8.000 € (arrêté de transfer	
.B. 23.10.33.06 84.000 € - 8.000 € (arrêté de transfer	
.B. 23.10.33.06 84.000 € - 8.000 € (arrêté de transfer	
.B. 23.10.33.06 84.000 € - 8.000 € (arrêté de transfer	

Subventions pour des études et des initiatives originales en santé mentale

Nom de l'association	Projet	Montant
« SMES-B »	cellule d'appui médico psychologique d'intersection entre la Santé mentale et	41.000 E
	1'Exclusion sociale	
SSM « Le Méridien »	programme de formation « Santé Mentale en contexte social – multiculturalité	35,000 €
	et précarité » à destination de non professionnels de la santé mentale et la	
	poursuite d'un travail de recherche dans l'action articulant les savoirs de	
	l'anthropologie et de la santé mentale	

A.B. 23.10.33.13 990.000 € + 7.000 € + 8.000 € (arrêtés de transferts) = 1.005.000 € - 10.000 € (arrêté de transfert) = 995.000 €.....Solde : 7.440 €

のでは、これでは、これでは、これでは、これでは、これでは、これでは、これでは、これ

Subventions pour des initiatives en matière de santé

Nom de l'association	Projet	Montant
« Dune »	travail de rue ciblant le public toxicomane et l'animation d'un comptoir	123.808 €
	d'échange de seringues	
« Fondation Françoise Dolto »	fonctionnement d'un espace parentalité	18.054 €
« Fondation pour la prévention	conseil, d'information, d'orientation et de suivi de personnes atteintes	5.000 €
des allergies »	d'asthme et/ou d'allergies	
« Le Gazouillis »	action de prévention des troubles précoces de la petite enfance en santé	16.272 €
« Sun Child »	Resolution of the fact of the second of the	18.006 €
« Les Pissenlits »	santé communautaire sur le quartier de Cureghem à Anderlecht	34.260 €
« Ulysse »	fonctionnement d'une équipe d'accompagnement psychosocial des réfugiés à	65.545 €
	Bruxelles	
« Espace Social Télé-	SOS – Solitude	6.000 €
Services » SOS-Solitude		
«SLAJ»	fonctionnement d'un groupe de parole pour femmes victimes d'agression	18,415 €
"Rana Antre Lien »	organisation d'un service alternatif à l'hoenitalisation nevchiatrique projet de	3 000 7
	maisons communautaires et recherche-action « La santé mentale en population	
	générale : images et réalités	na tan surai e ta
« Re-Sources Enfances »	formation des professionnels de l'enfance	15,300 €
« Cahiers de Psychologie	publication d'une revue de psychologie clinique	7.500 €
Clinique »		A CALLAND CONTRACTOR OF THE CALLAND CONTRACT
« Théâtre Poème »	théâtre avec des adolescents et des adultes en difficulté	6.000 €

	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	0000
« Le Fano »	projet de neu de rencontre pour ramilles en rupture de nen	0.000 €
« La Guise »	animation et d'aide par la pratique psychomotrice en faveur des enfants	25.490 €
« Entr'Aide des Marolles »	renforcement de son équipe accueil-secrétariat-administration	30.000€
« ERREURS MEDICALES »	aide aux victimes d'erreurs médicales	5.000 €
« SOS-Sectes »	aide aux victimes de sectes	3.000 €
« Liens de quartier Petite	lieu de rencontre Parents-enfants dans le quartier de la Cage aux Ours à	€.000 €
enfance »	Schaerbeek	
« Fables Rondes »	clowns à l'Hôpital Erasme et à l'Hôpital Saint Pierre	17.700 €
« La Maison Ouverte »	action de prévention en santé mentale en faveur de la petite enfance	39.890 €
« La Marelle »	action de prévention en santé mentale en faveur de la petite enfance	6.400 €
« Hopi'Conte »	contes aux enfants hospitalisés	2.023 €
« Alzheimer Belgique »	projet en faveur des malades souffrant de la maladie d'Alzheimer et de leurs familles	24.970 €
« Espace P »	consultations médicales gratuites, campagne de vaccination contre l'hépatite B et recherche épidémiologique dans le milieu de la prostitution à Bruxelles	32.252 €
« Le Pont des Arts »	intervention artistique en pédiatrie	1.264 €
« Similes »	aide aux personnes souffrant de troubles psychiques, à leurs familles et à leurs	10.404 €
	proches	
« Collectif Santé « Les Alevins »	organisation d'un centre de santé intégrée regroupant des médecins- spécialistes	2.729 €
« Passages »	lieu de rencontre, de parole et d'échanges pour enfants de 0 à 3 ans	6.000 €
	accompagnés par un proche	
« Ligue Huntington	aide, soutien moral et information pour les familles et les personnes	3.000 €
Francophone Belge »	confrontées à la maladie d'Huntington	
« Aïcha »	accompagnement psychosocial de jeunes fragilisés	5.000 €
« PAG-ASA »	aide et d'accompagnement des victimes de la traite des êtres humains dans la Région de Bruxelles-Capitale	18.727 €
« Les P'tits Pas »	action de prévention en santé mentale en faveur de la petite enfance	16.187 €
« BALUCHON ALZHEIMER Belgime-Belgie »	service de répit et d'accompagnement à domicile des familles dont un des moches est atteint de la maladie d'Alzheimer	40.000 €
« CLPS » (Quality night)	accompagnement méthodologique et l'évaluation du projet « Quality Nights »	15.00 E
Воздарительника принципення принципення по полительного по полительного полительного полительного полительного		***************************************

		The state of the s
« AREAM »	activités en matière de musicothérapie	10.404 €
« Liaison	activités de réflexion, d'information et de sensibilisation autour de la	14.456 €
Antiprohibitionniste »	question de la prohibition des drogues dans notre société	
« Sauvez mon enfant »	projet « Parents en deuil »	22.000 €
« Maison des Enfants de	fonctionnement d'un espace de rencontre parents-enfants (0 - 6 ans)	2,479 €
Saint-Gilles »		
« SOS VIOL »	aide aux victimes d'agression sexuelle et à leur entourage	20,000 €
« Plate-forme des Campagnes	organisation de la «Journée Mondiale de Lutte contre le Sida» du 1er	4.500 €
de Prévention du Sida »	décembre 2008	`
« Jour après jour »	projet en faveur des enfants hospitalisés à l'hôpital Reine Fabiola	31.212 €
« Lapsus Lazuli »	activités de clowns auprès des enfants malades	6.200 €
« AIDE INFO SIDA »	aide psychologique et morale aux personnes séropositives et malades du Sida	10,200 €
« L'Oranger »	lieu de rencontres-débats destinés aux parents d'adolescents	€.000 €
« LES MESSAGERS DU	« Chemin d'Art » en services de pédiatrie	5.500 €
CŒUR »		
« LIEU D'ACCUEIL	lieu de rencontre, de parole et d'échanges pour enfants de 0 à 3 ans	6,000 €
ENFANTS-PARENTS-LA	accompagnés par un proche	
MARGELLE »		
« ENTRE-DEUX »	accès aux soins de première ligne, d'information et de prévention pour les	26.010 €
	personnes précarisées, toxicomanes, victimes de la traite des êtres humains en lien avec le milien de la mostitution	
« FEDERATION	promouvoir les soins palliatifs et en défendre l'aspect qualitatif.	8,700 €
BRUXELLOISE		37003
PLURALISTE DE SOINS		
PALLIATIFS ET		
CONTINUS »		CO. T. A. C.
« Addictions »	« Atelier Côté Cour »	€.000 €
« Entr'Aide des Marolles »	soutien à deux des projets du Service d'aide psychologique	11.500 €
« PSYMAGES »	collection d'Entretiens Filmés « Mémoires de Psy »	4,000 E
« Centre de Documentation et	intervention dans les frais de réalisation du projet « Bruxelles social en ligne »	15,000 E
de Coordination Sociales »		A A A A A A A A A A A A A A A A A A A
« Centre Chapelle-aux-	« S'Acc Ados »	50.000 €

Champs - Projet S'Acc Ados »		
« Le SAS, centre de	« Il était une fois »	1.500 €
guidance »		

A.B. 23.10.33.14 105.000 € + 3.000 € (arrêté de transfert) = 108.000 € + 10.000 € (arrêté de transfert) = 118.000 €Solde : 0 €

Subventions pour des initiatives en matière de promotion de la santé

Nom de l'association	Projet	Montant
« CLPS »	action de promotion de la santé (59,500 E+ 10.000 E - arrêté de transfert)	69.500 €
« Bruxelles Ville-Région en	réalisation de son projet « Bruxelles Ville-Région en Santé » dans le cadre du	40.000 E
Santé	réseau des Villes-Santé de 1'OMS	
« Centre de documentation	activité documentaire dans le domaine de la santé	5.500 €
Santé-Bruxelles »		
« FORCE DOUCE »	développement personnel des jeunes en difficulté grâce à la pratique de la	3,000€
	voile sportive	

A.B. 23.20.33.17 157,000 € + 367.000 € (1" ajustement.budgétaire 2008) = 524.000 €.........................Solde: 26.111 €

Solde - CAA	

Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire

Nom de l'association	Projet	Montant
« Solidarité Nouvelles »	information juridique et santé	59,243 €
« CIRE »	formation, d'encadrement et d'emploi d'interprètes dans le secteur de la santé	44.796 €
	mentale et dans le secteur des maisons médicales	
« Question Santé »	réalisation et de diffusion du périodique Bruxelles-Santé et d'un Bruxelles-	50,000€
	Santé spécial, de support à la conception et la réalisation de brochures de la	
	Commission Communautaire Française et l'encadrement méthodologique et	a
	organisationnel des aspects de communication liés à différents projets	

« Modus Vivendi »	promotion de la santé et réduction des risques en milieu festif	35.000 €
«FAMGB»	travail de coordination et de promotion à la santé à Bruxelles	17.850 €
« Infor-Drogues »	l'alcool et les jeunes	55.000 €
« Le Coin des Cerises »	santé mentale communautaire	100,000 €
« Fédération bruxelloise des	élaboration d'un système d'information dans le cadre des soins de santé	22.000 €
maisons médicales et collectifs	primaires – Tableau de bord	
de santé francophones »		
(Recueil données)		
« Fédération bruxelloise des	accompagnement des fumeurs en milieux précaires	44.000 €
maisons médicales et collectifs		
de santé francophones »		
(accompagnement des		
fumeurs)		
« Ligue bruxelloise	poursuite de son projet d'exploitation d'un recueil de données pour le	40.000 €
francophone pour la santé	secteur des Services de Santé mentale	
mentale		
« HOSPIDOM »	mise en place d'un Centre de Coordination spécialisé en Hospitalisation à	30,000 €
	Domicile	

7,200 €	5870 €
	AND THE RESEARCH PROPERTY AND THE PROPER
AA	olde - CAA

Subventions aux réseaux et partenariats d'acteurs en santé

fert) = 33.000 Sold	Santé
59.000 E-26.000 E (arrêté de transfer	les recherches dans le domaine de la Santé
A.B. 23,10,33,01 5	Subvention nour des rech

Nom de l'association	Projet	Montant
« SSM-ULB »		32.500 €

	Solde: 8.000 €
	00000000000000000000000000000000000000
•	••••••••••••••••
	A.B. 23.10.33.06 84.000

Subventions pour des études et des initiatives originales en santé mentale

Nom de l'association	Professional and the second se	Montant	
« SMES-B »	cellule d'appui médico psychologique d'intersection entre la Santé mentale et	41.000 E	
	l'Exclusion sociale		
SSM « Le Méridien »	programme de formation « Santé Mentale en contexte social – multiculturalité	35.000 €	
·	et précarité » à destination de non professionnels de la santé mentale et la		
***************************************	poursuite d'un travail de recherche dans l'action articulant les savoirs de		
	l'anthropologie et de la santé mentale		

AB.26.20.33,01

BUDGET INITIAL 2009 ==> 151.000 €

SUBVENTIONS POUR LES INITATIVES EN MATIERE DES CLASSES MOYENNES

Nom de l'association	projet	Montant
Dream-ichec-pme	organisation de rencontres entre professionnels, étudiants et professeurs	32.60b £
2 20	Organise des séminaires et formations complémentaires pour étudiants « agents immobiliers » + agents immobiliers	18.000 €
jeune entraprise	organisation des « mini-entreprises » à Bruxelles	37.200 E
skil's belgitm	promotion des métiers manuels et techniques	20.000 £
small business consult	organisation de consultance par des étudiant coordonnée par ubisolvay au service des pme à Bruxelles	35.000 E
American de la companya del companya del companya de la companya d		

Question n° 71 de Mme Françoise Schepmans du 26 juillet 2010 :

L'équipement en défibrillateurs externes automatiques au sein des maisons de repos soutenues par la Cocof.

Afin de compléter mon information, je souhaiterais savoir si des défibrillateurs externes automatiques sont installés dans les maisons de repos soutenues par la Cocof. Le cas échéant, pouvez-vous m'en communiquer le nombre exact ? Un plan d'équipement a-t-il été développé par vos services ?

Réponse :

Je me permets d'abord de vous rappeler que le secteur des maisons de repos est de la compétence de mon collègue, Emir Kir. Je suis, pour ma part, dans le cadre de la santé, en charge du secteur des maisons de repos et de soins.

J'ai néanmoins interrogé le service inspection de la Commission communautaire française quant au nombre d'appareils de ce type dans les maisons de repos et les maisons de repos et de soins.

Il semble qu'il n'y ait pas d'institution disposant de ce type d'appareil.

Par contre, en maison de repos et de soins, l'INA-MI impose une infirmière 24h sur 24, et celle-ci peut dès lors intervenir en cas d'accident cardiaque par fibrillation.

Aucun plan d'équipement n'est prévu en la matière comme dans tout autre équipement en maison de repose et de soins puisque la Commission communautaire française agrée ces structures (le financement est fédéral) et qu'elle ne finance pas les infrastructures compte tenu du caractère « privé » des institutions agréées par notre entité.

Question n° 80 de Mme Françoise Schepmans du 26 juillet 2010 :

La promotion du télé-travail au sein de l'administration de la Cocof.

Afin de compléter mon information, je souhaiterais savoir s'il existe un plan de promotion du télétravail au sein de l'administration de la Cocof. Le cas échéant, pouvez-vous m'en communiquer les grandes lignes ainsi que les résultats déjà engrangés ?

Réponse :

En réponse à votre question, je vous informe qu'il n'existe pas au sein de l'administration de la Commission communautaire française, de plan de promotion du télé-travail.

Question n° 81 de Mme Françoise Schepmans du 26 juillet 2010 :

La prévention de l'alcoolisme au sein de l'administration de la Cocof.

Afin de compléter mon information, je souhaiterais savoir s'il existe un plan de prévention de l'alcoolisme au sein de l'administration de la Cocof. Le cas échéant, pouvez-vous m'en communiquer les grandes lignes ?

Réponse:

J'ai l'honneur de vous communiquer, en annexe, la procédure de gestion des problèmes d'alcool et autres drogues sur le lieu de travail, mise en place à la Commission communautaire française.

Procédure de gestion des problèmes d'alcool et autres drogues sur le lieu du travail

1. Objectifs:

- 1.1. Attirer l'attention du personnel sur les méfaits liés à la consommation d'alcool et autres drogues.
- 1.2. Proposer de laide à ceux qui en auraient be-
- 1.3. Rappeler aux responsables des services de la Cocof comment gérer et accompagner les agents souffrant d'assuétude.

2. Dispositions légales :

- Règlement général pour la Protection du travail (RGPT)
- Loi relative à la protection de la vie privée
- Loi sur le contrat de travail
- Arrêté du Collège portant le statut des fonctionnaires de Bruxelles Formation
- Règlement de travail de Bruxelles Formation

3. Principe général:

- Article 99 du RGPT: L'introduction de boissons alcoolisées et de boissons fermentées ayant un taux d'alcool supérieur à 6 % de volume d'alcool est interdit dans les usines, ateliers et bureaux ainsi que sur tous les chantiers de travail, y compris leurs dépendances.
- Il est interdit de consommer et/ou d'inciter à la consommation de boissons alcoolisées dont la

teneur en alcool est égale ou supérieure à 6° dans tous les locaux et sites constituant un lieu de travail.

 Il est interdit de consommer toute autre drogue sur les lieux de travail ou se présenter dans un état manifeste d'ivresse et/ou sous l'influence de drogues.

4. Dérogations :

Deux dérogations au principe général pour ce qui concerne la consommation d'alcool :

4.1. Restaurant et cafétéria

La mise à disposition des boissons alcoolisées est réglementée comme suit :

Instituts Cof (rue des palais) Cof (rue des palais) Herlin Restaurant didactique Collection scolaire Colline 1,2,3 Culsine 1,2,3 Economat Colline 1,2,3 Abeliers BP.BC Culsines Culsines Culsines Culsines Culsines Pas concerné - Nin rouge (12,5%) Pas concerné - Apéritifis (martini, porto, pisang) - Alcools forts - Bleis forts - Alcools forts - Alcools forts - Bleis forts - Alcools forts - Alcools forts - Bleis forts - Bleis forts - Alcools forts - Bleis forts - Alcools forts - Bleis forts - Bleis forts - Alcools forts - Bleis forts - Bleis forts - Alcools forts - Bleis forts - Alcools forts - Bleis forts - Bleis forts - Bleis forts - Alcools forts - Bleis forts		SIONIDIOO	conditions de mise a disposition de doissons accomsees dans les dineiens misiturs			
Restaurant didactique Restaurant didactique Restaurants d'application Cuisine 1,2,3 Economat Ateliers BP+Atelier traiteur B15 Ateliers BP BC Lors des Cuisines Cuisines Cuisines Cuisines Section boulangerie-pâtisserie chocolaterie-confiserie Sections restauration	Instituts	Lieux	Type de boissons	Utilisation culinaire	Aux repas	Horaires
Restaurant didactique Refectoire scolaire Restaurants d'application Cuisine 1,2,3 Economat Ateliers BP+Atelier traiteur B15 Ateliers BP-BC Lors des Cuisines Cuisines Cuisines Section boulangerie-pâtitsserie chocolaterie-confiserie chocolaterie-confiserie	Ccf (rue des palais)	Cafétéria			×	de 12h00 à 14h00
Refectoire scolaire Refectoire scolaire Cuisine 1,2,3 Economat Ateliers BP+Atelier traiteur B15 Ateliers BP BC Lors des Cuisines Cuisines Cuisines Section boulangerie-pâtisserie chocolaterie-confiserie Sections restauration	Herlin		Pas concerné			
Refectoire scolaire Restaurants d'application Cuisine 1,2,3 Economat Ateliers BP+Atelier traiteur B15 Ateliers BP BC Lors des Cuisines Cuisines Cuisines Section boulangerie-pâtisserie chocolaterie-confiserie Sections restauration	Gheude	Restaurant didactique	1 1		×	de 12h00 à 12h50
Refectoire scolaire Restaurants d'application Cuisine 1,2,3 Economat Ateliers BP+Atelier traiteur B15 Ateliers BP BC Lors des Cuisines Cuisines Cuisines Cuisines Section boulangerie-pâtisserie chocolaterie-confiserie Sections restauration				×		
Restaurants d'application Cuisine 1,2,3 Economat Ateliers BP+Atelier traiteur B15 Ateliers BP.BC Lors des W Cuisines Cuisines Cuisines Section boulangerie-pâtisserie chocolaterie-confiserie Sections restauration	Redouté- Peiffer	Réfectoire scolaire	 Bière (en très faible quantité et exclusivement aux personnes adultes ayant acheté un repas au sein du réfectoire scolaire) Vin servi lors des portes ouvertes, barbecue, repas de Nouvel An. marché de Noél 		·×	
Cuisine 1,2,3 Economat Ateliers BP+Atelier traiteur B15 Ateliers BP BC Lors des Cuisines Cuisines Cuisines Cuisines Section boulangerie-pâtisserie chocolaterie-confiserie Sections restauration		Restaurants d'application	1		×	de 11h45 à 14h30
Economat Ateliers BP+Atelier traiteur B15 Ateliers BP.BC Lors des Lors des Cuisines Cuisines Cuisines Section boulangerie-pâtisserie chocolaterie-confiserie Sections restauration		Cuisine 1,2,3		×		horaire de cours
Ateliers BP+Atelier traiteur B15 Ateliers BP.BC Lors des Pas d Cuisines Cuisines Cuisines Section boulangerie-pâtisserie chocolaterie-confiserie Sections restauration		Economat	1	×		
Ateliers BP.BC Lors des W Cuisines Cuisines Cuisines Section boulangerie-pâtisserie chocolaterie-confiserie Sections restauration	Gryzon	Ateliers BP+Atelier traiteur	1	×		horaire de cours
Ateliers BP.BC Lors des Pas d W Cuisines Cuisines Cuisines Section boulangerie-pâtisserie chocolaterie-confiserie Sections restauration	<u>.</u>	B15			×	lors de travaux pratiques
Lors des Pas d Cuisines Cuisines Section boulangerie-pâtisserie chocolaterie-confiserie Sections restauration		Ateliers BP.BC		×		
Pas d Cuisines Cuisines Cuisines Section boulangerie-pâtisserie- chocolaterie-confiserie Sections restauration			portes ouvertes de l'Institut ou lors des repas de fin d'année, d'autres lieux pourraient être concernés	urraient être c	oncernés	
Cuisines - Alcools Cuisines - Boisso Section boulangerie-pâtisserie- chocolaterie-confiserie Sections restauration - Boisso	Internat	Pas d'alcool dél	alcool délivré aux internes sauf au repas de Noël (sous strict contrôle) et lors d'un drink d'accueil	d'un drink d'a	ccueil	
Cuisines - Bolsso Section boulangerie-pâtisserie-chocolaterie-confiserie - Boisso Sections restauration - Boisso	Free Flow	Cuisines	- Alcools et vins	×		de 8h30 à 11h30
Section boulangerie-pâtisserie-chocolaterie-confiserie Sections restauration - Boisso		Cuisines		×		horaire de cours
Section boulangerie-pâtitsserie- chocolaterie-confiserie Sections restauration			Boissons prévues après les réunions académiques			
Sections restauration		Section boulangerie-pâtisserie- chocolaterie-confiserie	- Boissons alcoolisées	×		horaire de cours
	Lambion	Sections restauration	- 1	×		horaire de cours
Restaurants La Rotonde et le Gryzon Boissons alcoolisées			Boissons alcoolisées		×	

6. Personnes de contact :

- Le SIPP: 02/800.86.42

 Conseillers en prévention – médecins du travail :

> Dr Isabelle TAGNON (02/800.86.42) Dr Odile REPOLT (02/800.86.39) Dr Marie KIMBEMBI (02/800.86.46)

7. Références :

www.infordrogues.be

Question n° 82 de Mme Françoise Schepmans du 26 juillet 2010 :

Le personnel intérimaire au sein de l'administration de la Cocof.

Afin de compléter mon information, le souhaiterais savoir si l'administration de la Cocof fait régulièrement appel du personnel intérimaire. Si tel est le cas, pourriez-vous me communiquer le nombre de personnes concernées en 2008, en 2009 et en 2010 ? Pourriez-vous également préciser dans quels départements ils ont été affectés et pour quelle durée en moyenne ?

Réponse :

En réponse à votre question, je vous informe que le recours à la collaboration de travailleurs intérimaires au sein de l'administration de la Commission communautaire française est extrêmement rare. Il n'a été fait appel à ce type de service ni en 2008, ni en 2009 ni en 2010.

Question n° 83 de Mme Françoise Schepmans du 26 juillet 2010 :

La contribution à la protection de l'environnement par l'administration de la Cocof.

Afin de compléter mon information, je souhaiterais savoir quelles sont les différentes mesures prises par administration de la Cocof pour contribuer à la préservation de l'environnement. Avez-vous éventuellement déjà retenu des mesures pour l'automne 2010 ? Le cas échéant, lesquelles ?

Réponse :

Les différentes mesures prises par l'administration de la Commission communautaire française pour contribuer à la préservation de l'environnement sont les suivantes :

- la mise en place d'une circulaire relative à l'introduction de critères environnementaux et sociaux dans les cahiers des charges des marchés publics de fournitures et de services;
- l'évacuation des anciennes lampes halogènes sur pied et le remplacement par des éclairages économiques;
- 3. le recyclage du papier grâce aux poubelles en carton pour chaque agent;
- le tri sélectif dans chaque cuisine aux étages avec des poubelles PVC;
- le recyclage du verre grâce à un conteneur spécifique;
- 6. la collecte de piles et batteries usagées;
- le recyclage du mobilier usagé ainsi que du matériel informatique : évacuation dans les filières de recyclage;
- 8. l'utilisation de gobelets en carton recyclé pour les fontaines à eau.

Pour l'automne 2010, il n'a pas été retenu d'autres mesures particulières autres que celles déjà précitées.

Question n° 84 de Mme Françoise Schepmans du 26 juillet 2010 :

La promotion de l'usage du vélo au sein de l'administration de la Cocof.

Afin de compléter mon information, je souhaiterais savoir s'il existe un plan de promotion de l'usage du vélo au sein de l'administration de la Cocof. Le cas échéant, pouvez-vous m'en communiquer les grandes lignes ainsi que les résultats déjà engrangés ?

Réponse :

La Commission communautaire française met à la disposition des agents qui se déplacent à vélo un emplacement sécurisé avec un accès réservé via un transpondeur à l'entrée des parkings (niveau –1).

De plus, l'agent qui se déplace à vélo pour des raisons de service ou pour un déplacement domicile-travail perçoit une indemnité forfaitaire égale à 0,15 €/km.

LA MINISTRE EN CHARGE DE L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES, MME EVELYNE HUYTEBROECK

Question n° 52 de Mme Julie de Groote du 28 juin 2010 :

Etat des lieux du service internet de Phare depuis 2008.

Comme vous l'avez précisé lors de votre réponse en Séance plénière du 4 décembre 2009, tout au long de ces trois dernières années vous avez travaillé sur l'amélioration de l'information et de l'orientation des personnes handicapées, de leurs proches et de tout le milieu professionnel.

Dans votre réponse à une interpellation, vous avez fait état, je cite « Aujourd'hui, il reste la finalisation du troisième pan du projet, c'est-à-dire le site internet Phare mis en ligne en 2009. Nous avons voulu en faire un véritable portail d'information, d'échange et de communication. Il doit regrouper divers thèmes d'information. Il sera accessible aux personnes mal voyantes. Il proposera un inventaire des aides et services disponibles ainsi qu'un accès aux travaux de l'Observatoire et de ses rapports d'activités. Vous trouverez toutes ces indications dans la brochure. Je tiens à ce que ce site soit parfaitement opérationnel au courant du premier trimestre prochain. La troisième partie, le site internet, sera pour 2010 ».

Il est courant que dans le cadre de contacts avec des personnes ou encore par exemple dans le contexte de colloques et d'événements, le service Phare soit mentionné ainsi que le site internet mis à la disposition des citoyens.

Nous sommes à présent à l'aube de la seconde moitié de l'année 2010 et il est relevé que le site internet Phare reste pour la plus grande partie des rubriques en état de construction et ce depuis sa création. Ce handicap limite l'accès aux informations précieuses pour beaucoup de citoyens, particulièrement les personnes concernées et qui sont de premières lignes ainsi que par exemple le milieu associatif travaillant dans le secteur de l'aide à la personne handicapée. La lecture d'autres sites internet, traitant les sujets similaires sont accessibles, dynamiques et interactifs et apportent des réponses aux usagers de ces sites :

- L'« Agence wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées », pour les personnes résidant en Wallonie;
- Le « Dienststelle für Personen mit Behinderung », pour les personnes résidant en Communauté germanophone

 Le « Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding (VDAB) » pour les personnes résidant en Flandre et les néerlandophones résidant dans la Région de Bruxelles Capitale.

Mes questions sont les suivantes :

- i) Le service Phare dispose d'une brochure éditée à votre initiative et qui constitue un véritable guide tout en apportant une aide précieuse aux usagers. Pour l'heure existe-t-il une nouvelle version de ce guide et de ses annexes ? Y a-t-il, en projet, une nouvelle version ?
- ii) Le service Phare propose un site internet de qualité. Pouvez-vous me dire quand il sera opérationnel dans son entièreté? Comptez-vous diffuser une information au large public dès sa mise en fonction?

Réponse :

Veuillez trouver ci-après les éléments de réponse à votre question sous rubrique :

Question 1 : le Service Phare dispose d'une brochure éditée à votre initiative et qui constitue un véritable guide tout en apportant une aide précieuse aux usagers. Pour l'heure existe-t-il une nouvelle version de ce guide et de ces annexes ? Y a-t-il en projet une nouvelle version ?

La brochure « Suivez le Guide » relative à l'accueil de la personne handicapée par le service bruxellois Phare est un guide dans lequel vous trouvez une information complète et détaillée des ressources dont vous pouvez disposer en Région bruxelloise. Cette brochure est un maillon dans la chaîne de l'information qui doit être fournie aux personnes handicapées, aux familles et proches et aux professionnels du secteur en charge de l'accompagnement et de la prise en charge de ces personnes. Elle fait partie d'une large série d'outils tels que le site web, le bulletin de liaison, l'espace accueil, etc., mis en place afin de répondre à une demande réelle d'être mieux informé.

Cette brochure est double et effectivement demande quelques mises à jour.

La première partie reprend une description détaillée des activités du Service Phare, traduisant principalement les différents décrets et arrêtés qui règlent l'activité de ce dernier et donne un aperçu global des interventions possibles.

Quelques ajouts à mentionner, tel que deux nouvelles primes pour favoriser la mise au travail des personnes handicapées.

 La seconde partie rassemble une série de coordonnées utiles que nous avons voulue distincte afin de pouvoir la mettre régulièrement à jour.

De fait, dans cette dernière, les mises à jour sont plus nombreuses étant donné qu'elle réuni un nombre important de coordonnées (changements d'adresses, de numéro de téléphone, ...).

Actuellement toutes les brochures sont distribuées avec un erratum. Celle-ci étant conçue avec une pochette permettant d'y glisser des documents, cet erratum y est joint.

L'erratum porte aussi bien sur la première partie que sur la seconde. Il est régulièrement mis à jour par le service accueil de l'administration.

Il est prévu de rééditer cette brochure courant 2011. Une révision de sa conception pourrait être envisagée.

Question 2 : Le service phare propose un site internet de qualité. Pouvez-vous me dire quand il sera opérationnel et dans son entièreté ? Comptez-vous diffuser une information large au public dès sa mise en fonction ?

Le site internet Phare a une grande ambition, celle d'être la référence du secteur bruxellois du handicap le site permettant de rendre accessible et lisible l'information sur le handicap.

Cette ambition nécessite un très grand investissement en temps, se termine actuellement la phase d'encodage des informations qui étaient encore manquantes, étape qui a dû passer entre autres par un travail important de contact avec les associations francophones. Nous avons également voulu consacrer plus de temps à sa conception pour augmenter l'accessibilité du site en y introduisant des parties en « facile à lire » (méthode de simplification à destination des personnes handicapées mentales) et assurer une adaptation du site aux normes de navigation pour les personnes malvoyantes (pas de flash, description texte d'image, navigation par tabulation, contraste texte/fond, ...).

Ce site complet et redynamisé sera opérationnel pour la fin du mois octobre 2010.

Une information large sera diffusée au public par le biais entre autres de la presse et de notre bulletin de liaison, le « Journal Phare n° 3 » qui paraîtra à cette même période.

Question n° 56 de Mme Caroline Persoons du 8 juin 2010 :

Subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative.

Dans le cadre de ses compétences, chaque membre du gouvernement a la possibilité, dans le cadre de ses budgets d'initiative, d'octroyer des subventions à des associations pour des projets spécifiques ou à des associations autres que celles bénéficiant déjà de subsides récurrents de la part de la Cocof.

Chaque membre du gouvernement a en outre la possibilité d'accorder ces subventions sans devoir demander l'accord du gouvernement de la Cocof lorsque la subvention ne dépasse pas un certain montant fixé dans une circulaire.

La Ministre pourrait-elle m'indiquer quelles sont les associations (nom et adresse) qui ont bénéficié de tels subsides pour les années 2008 et 2009 ? Pourrait-elle me spécifier le montant alloué à chacune d'elles ainsi que le solde de l'article budgétaire correspondant ?

2.000.00 Afrahm	RUE	°Z	CP COMMUNE
	avenue Albert Giraud	24	1030 Bruxelles
1.500,00 Altéo	boulevard Anspach	111-115	1000 Bruxelles
20.000,00 Amt concept	Rue Auguste Renoir	5/4	1140 Bruxelles
67.000,00 AP3	Boulevard Lambermont	61	1030 Bruxelles
2.000,00 Ap3 (colloque)	Boulevard Lambermont	61	1030 Bruxelles
750,00 Apedaf	Rue Van Eyck	11A	1050 Bruxelles
5.000,00 Aream	rue Markelbach	69	1030 Bruxelles
1.500,00 Arts et cultures	rue Vanderborght	239	1090 Bruxelles
28.000,00 Asah	Rue Jean d'Outremeuse	27B	4020 Liège
1.500,00 Asph	Rue Saint Jean	32-38	1000 Bruxelles
10.000,00 Asph (accessibilité)	Rue Saint Jean	32-38	
6.500,00 Bataclan	Avenue Général Berheim	31	1040 Bruxelles
1.500,00 Opération solidarité 48.81.00	Boulevard Auguste Reyers	52	1030 Bruxelles
25.000,00 Cefes - ULB	avenue F.Roosevelt	50, CP122	. 1050 Bruxelles
2.500,00 Centre de diff et de promo des entreprises	Rue rodenbach	70	1190 Bruxelles
6.500,00 Compagnons bâtisseurs (cap 48)	rempart des jésuites		6900 Marche en Famennes
22.000,00 Creahm	rue de Mérode	331-333	1190 Bruxelles
10.000,00 L'Entre temps	Avenue Ducpétiaux	132	1060 Bruxelles
20.000,00 Fauteuils volants	Rue Paul Devigne	6	1030 Bruxelles
1.200,00 FCSS	Rue Gheude	49	1070 Bruxelles
3.000,00 Febrap (état des lieux)	Rue Trassersweg	347	1120 Bruxelles
5.000,00 Febrap (table ronde)	Rue Trassersweg	347	1120 Bruxelles
10.000,00 Festival des musiques	rue Lebeau	39	1000 Bruxelles
1.000,00 Ffsb (sign me)	rue Van Eyck	11A bt 4	1050 Bruxelles
3.000,00 Fondation lou	Rue des Trois Tilleuls	57	1170 Bruxelles
15.000,00 Grandir	Avenue Général Berheim	31	1040 Bruxelles
5.000,00]Info sourd (fonctionnement)	rue Van Eyck	11A bt 4	1050 Bruxelles
85.000,00 Irahm (Kaligrav)	Avenue Albert Dumont	40	1200 Bruxelles
4.000,00 La Ligue des Familles (cap 48)	rue du Trône	127	1050 Bruxelles
10.000,00 L'escale	Avenue Léon Mahillon	38	1030 Bruxelles
5.000,00 Ligue braille (SAIT)	Rue d'Angleterre	57	1060 Bruxelles
13.000,00 (Loisirs) Bataclan	Avenue Général Berheim	. 31	1040 Bruxelles
13.000,00 (Loisirs) Famisol	Rue Martin V	22	1200 Bruxelles

13.000,00 (Loisirs) Pilifs	rue François Vekemans	212	1 1	1120 Bruxelles
13.000,00 (Loisirs) Sisahm	Rue de la Ferme	13		1210 Bruxelles
13.000,00 (Loisirs) Susa	Avenue legrand	53		1050 Bruxelles
13.000,00 (Loisirs) Transition	Avenue jupiter	178		1190 Bruxelles
3.000,00 My choice	Clos des Mousserons	15		1050 Bruxelles
2.500,00 Ona	Avenue Dailly	80-95	1030	1030 Bruxelles
3.100,00 Plain-pied	Rue du grand champ	4	1	5380 Noville-les-bois
4.000,00 Promo jeunes	Rue Jean baptiste Decock	5		1080 Bruxelles
20.000,00 Ricochet (cap 48)	avenue de Brocqueville	270 bt 1	1200	1200 Bruxelles
17.500,00 Scouts (cap 48)	rue de Dublin	21	1050	1050 Bruxelles
1.500,00 Silex	Rue voot	82	1200	1200 Bruxelles
10.000,00 Sisahm	Rue de la Ferme	13		1210 Bruxelles
20.000,00 Susa (escape)	Avenue legrand	53	1050	1050 Bruxelles
3.100,00 Irsa : La Taupiniere	chaussée de watertoo	1508	1180	1180 Bruxelles
5.000,00 Théâtre poème	Rue d'Ecosse	30	1060	1060 Bruxelles
10.000,00 Wheelit	Avenue Joseph Wybran	40	1070	1070 Bruxelles
500,00 Squid: Wood scout	Avenue de Mai	217		1200 Bruxelles
10.000,00 Zig zag	Avenue Ernest Claes	4	1	1160 Bruxelles

solde engagement 577.650 € solde ordonnancement 537.152,36 €

initiatives 2009	ASBL	RUE	° Z	CP	COMMUNE
45.000,000 AFrAH	AFrAHM	avenue Albert Giraud	. 24		1030 Bruxelles
4.000,00 Aidants	Aidants Proches	avenue Cardinal Mercier	23	1	5000 Namur
2.500,00	2.500,00 AMT concept	Rue Auguste Renoir	5/4		1140 Bruxelles
2.500,00 APeCH	АРеСН	Rue Pairée	53	6890 Libin	Libin
1.000,000 APEDA	APEDAF (bébé, bambin)	Rue Van Eyck	11A		1050 Bruxelles
2.000,000 APEDA	APEDAF (colloque)	Rue Van Eyck	11A		1050 Bruxelles
6.000,00 APEF	APEF	Quai du Commerce	48		1000 Bruxelles
4.600,00 AREAM	AREAM	rue Markelbach	69		1030 Bruxelles
1.000,000	ASAH	Rue Jean d'Outremeuse	27B	4020 Liège	Liège
1.500,00 ASPH	ASPH	Rue Saint Jean	32-38	1	1000 Bruxelles
8.500,00 badje	badje	Rue de Bosnie	22	1 1	1060 Bruxelles
2.650,00 Cheval	Cheval et Forêt	Allée des Colzas	48		1160 Bruxelles
15.000,00	15.000,00 Coupole bruxelloise autisme	Val des Seigneurs	74 bt 5		1150 Bruxelles
22.000,00 CREAHM	CREAHM	rue de Mérode	331-333		1190 Bruxelles
1.000,00	1.000,00 Cyclone A	Rue Quinaux	49		1030 Bruxelles
40.000,00	40.000,00 L'entre-temps	Avenue Ducpétiaux	132		1060 Bruxelles
9.000,00 Famiso	Famisol	Rue Martin V	22		1200 Bruxelles
25.000,00	25.000,00 fauteuils volants	Rue Paul Devigne	6	1030	1030 Bruxelles
30.000,00		Rue de la Tulipe	34	l .	1050 Bruxelles
	Féd.Laïque des Centres Planning Familial				
2.500,00 FEMA	FEMA	Chaussée de Haecht	579 bt 40	1	1081 Bruxelles
7.500,00 Fondation	Fondation Lou	Rue des Trois Tilleuls	57	1170	1170 Bruxelles
5.500,00	GAMAH	Rue de la Pépinière	23		5000 Namur
8.500,00	8.500,00 Info-sourds de BXL	rue Van Eyck	11A bt 4		1050 Bruxelles
6.100,00	6.100,00 Info-sourds de BXL	rue Van Eyck	11A bt 4		1050 Bruxelles
5.000,00 Info-sou	Info-sourds de BXL	rue Van Eyck	11A bt 4	1	1050 Bruxelles
85.000,00	IRAHM	Avenue Albert Dumont	40	•	1200 Bruxelles
2.500,00 La Brai	La Braise	Rue de Neerpede	165	- 1	1070 Bruxelles
31.000,00 La Brai	La Braise Centre de Ressources	Rue de Neerpede	165	- 1	1070 Bruxelles
1.500,00 la clé	la clé	Rue louis scutenaire	5-6	2	1030 Bruxelles
20.000,00	20.000,00 La Cordiante	rue de Stichon	53	1495 Tilly,	Tilly

In a phartage of a BY!				
מם העד	rue Chambéry	23	1040 Bruxelles	uxelles
5.000,00 Le 8ème Jour	rue du Midi	133/50	1000 Bruxelles	nxelles
	Rue Emile Banning	38	1050 Bruxelles	nxelles
7.500,00 Les Briques du GAMP	Clos du Bergoje	20	1160 Bruxelles	nxelles
5.500,00 Les Pissenlits	Chaussée de Mons	192	1070 Bruxelles	nxelles
ouvrons les yeux)	Rue d'Angleterre	25	1060 Bruxelles	.nxelles
2.500,00 Ligue Braille (voir barré)	Rue d'Angleterre	. 57	1060 Bruxelles	nxelles
	Hunderenveld	202	1082 Bruxelles	nxelles
4.000,00 Ligue Droits Enfant	Hunderenveld	705	1082 Bruxelles	nxelles
	Avenue Parmentier	19 bt 8	1150 Bruxelles	nxelles
3.000,00 My Choice	Clos des Mousserons	15	1050 Bruxelles	uxelles
3.000,00 Fonds social : Old Timer	Quai du Commerce	48	1000 Bruxelles	nxelles
2.500,00 ONA	Avenue Dailly	80-95	1030 Bruxelles	nxelles
2.000,00 Opération solidarité 48.81.00	Boulevard Auguste Reyers	25	1030 Bruxelles	nxelles
20.000,00 La maison des Pilifs ru	rue François Vekemans	212	1120 Bruxelles	uxelles
thet	avenue de Brocqueville	270 bt 1	1200 Bruxelles	uxelles
	Rue voot	82	1200 Bruxelles	nxelles
L	Rue de la Ferme	13	1210 Bruxelles	nxelles
	Rue louis scutenaire	9-9	1030 Bruxelles	nxelles
Olympics	Avenue Van Meerschen	166B	1150 Bruxelles	uxelles
2.000,00 Terre inconnue	Avenue Henri Jaspar	123	123 1060 Bruxelles	uxelles
5.000,00 Theatre-Poeme et Jeunesses Poétiques Ri	Rue d'Ecosse	30	1060 Bruxelles	uxelles
10.000,00 Zig-zag	Avenue Ernest Claes	4	1160 Bruxelles	uxelles

Pour cette année 2009, la liste des projets regroupe à la fois les projets initiatives et loterie Nationale solde engagement 708.790 € solde ordonnancement 660.745,33€

LA MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA CULTURE, DU TRANSPORT SCOLAIRE, DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE, M. EMIR KIR

Question n° 43 de Mme Françoise Schepmans du 21 avril 2010 :

L'état des projets soutenus dans le cadre de l'AB 11.15.33.01 « Subvention aux associations arts plastiques et musées ».

Afin de compléter mon information sur les soutiens apportés par notre institution aux acteurs culturels, je souhaiterais obtenir les données suivantes relatives à l'AB 11.15.33.01 « Subvention aux associations arts plastiques et musées » :

- la liste des acteurs et de leurs projets soutenus en 2008, en 2009 et ceux qui ont déjà été retenus pour 2010;
- les enveloppes budgétaires fixées pour les années 2005, 2009 et 2010 ainsi que leur taux de consommation respectifs;
- la ventilation des totaux des subsides pour les années 2008, 2009 et 2010 (les projets déjà retenus) par commune où se situent les opérateurs bénéficiaires;
- la liste des projets non retenus et les motivations y afférentes pour les années 2008 et 2009.

Réponse :

En réponse à sa question, l'honorable membre trouvera en annexe un tableau reprenant pour 2008, 2009 et 2010 :

- la liste des projets soutenus répartis par communes avec ventilation des totaux des subsides;
- les enveloppes budgétaires et leur taux de consommation;
- la liste des projets non retenus et la motivation du refus (2008 et 2009).

2008

Ventilation des projets par communes :

1000 Bruxelles : 293.200 €

- Art en Marge (85.000 €)
- Association du Patrimoine artistique (6.000 €)
- Ceraca (5.000 €)
- Conseil bruxellois des musées (25.000 €)
- Imal (2.000 €)

- Iselp (125.000 €)
- Jeunesse et Arts plastiques (20.000 €)
- Jeunesse à Bruxelles (5.000 €)
- La part de l'œil (6.200 €)
- Photogallery (2.000 €)

1030 Bruxelles : 13.000 €

- Artdynamik (3.500 €)
- Galerie.be (1.500 €)
- Maison des arts spontanés et naïfs (8.000 €)

1050 Bruxelles : 271.000 €

- Civa (271.000 €) - sur AB 11.15.33.02

1060 Bruxelles : 119.300 €

- Bd 9ème Art (6.000 €)
- Centre culturel Jacques Franck (2.000 €)
- Contretype (52.300 €)
- Fondation Hamesse (4000 €)
- Fondation Raymond Leblanc (10.000 €)
- Permanence juridique et fiscale (12.500 €)
- Les Rencontres st-gilloises (25.000 €)
- Ronds points des arts (5.000 €)
- Smart (2.500 €)

1080 Bruxelles : 2.000 €

 Lutte contre l'exclusion sociale à Molenbeek (2.000 €)

1140 Bruxelles : 500 €

Art et Nature (500 €)

1160 Bruxelles : 11.200 €

- Association artistique d'Auderghem (8.700 €)
- Lumière espace parallèle (2.500 €)

1180 Bruxelles : 4.500 €

 Maison Lismonde (4.500 € – 2.000 € pour une expo et 2.500 € pour le fonctionnement)

1210 Bruxelles : 6.200 €

- Les amis du Square Armand Steurs (2.500 €)
- Office d'art contemporain (3.700 €)

1200 Bruxelles : 50.000 €

- Gpoa (45.000 €)
- Woluculture (5.000 €)

1170 Bruxelles : 2.500 €

Croiseregard (2.500 €)

Enveloppe budgétaire

Crédit : 508.000 €Dépenses : 502.400 €Solde : 5.600 €

Projets non retenus:

- Asbl Atouazart:

Festival Arts Plastiques et musique déjà subventionné par la Commission française. L'asbl n'a pas de locaux et est de type événementiel. Elle collabore avec d'autres asbl déjà subsidiées par la commission communautaire française (cafés-théâtres notamment)

- Musée Réné Magritte

La Commission communautaire française n'intervient pas pour l'achat et la rénovation de bâtiment.

- Asbl SIC

La Commission communautaire française n'intervient pas pour l'édition de revue. La seule « revue » subsidiée en Arts Plastiques est pour l'asbl La Part de l'œil.

2009

Ventilation des projets par communes :

1000 Bruxelles : 290.700 €

- Art en Marge (90.000 €)
- Ceraca (5.000 €)
- Conseil bruxellois des musées (25.000 €)
- Imal (1.500 €)
- Iselp (132.000 €)
- Jeunesse et Arts plastiques (20.000 €)
- Jeunesse à Bruxelles (5.000 €)
- La part de l'œil (6.200 €)
- Musée Juif de Belgique (500 €)
- Musée Royaux d'art et d'histoire (3.000 €)
- Photogallery (2.000 €)

1030 Bruxelles : 13.000 €

- Artdynamik (3.500 €)
- Galerie.be (1.500 €)
- Maison des arts spontanés et naïfs (8.000 €)

1050 Bruxelles : 277.000 €

- Civa (271.000 €) sur l'AB 11.15.33.02
- Musée de zoologie et d'anthropologie : 6.000 €

1060 Bruxelles : 114.800 €

- Atelier Graphoui (5.000 €)
- Bd 9ème Art (6.000 €)
- Contretype (52.300 € 22.300 € pour le fonctionnement et 30.000 € pour la convention)
- Fondation Hamesse (4.000 €)
- Fondation Raymond Leblanc (10.000 €)
- Permanence juridique et fiscale (12.500 €)
- Les Rencontres st-gilloises (25.000 €)

1080 Bruxelles : 2.000 €

Lutte contre l'exclusion sociale à Molenbeek
 (2.000 €)

1140 Bruxelles : 5.000 €

- Centre culturel d'Evere (5.000 €)

1160 Bruxelles : 11.200 €

- Association artistique d'Auderghem (8.700 €)
- Lumière espace parallèle (2.500 €)

1180 Bruxelles : 2.500 €

Maison Lismonde (2.500 €)

1200 Bruxelles : 50.000 €

- Gpoa (45.000 €)
- Woluculture (5.000 €)

1210 Bruxelles : 8.200 €

- Les amis du Square Armand Steurs (2.500 €)
- Office d'art contemporain (3.700 €)

1170 Bruxelles : 6.500 €

- Croiseregard (2.500 €)
- Espace Européen pour la sculpture (4.000 €)

Enveloppe budgétaire :

Crédit : 508.000 €Dépenses : 507.900 €

- Solde : 100 €

Projets non retenus :

Asbl Tabital Pulaaku Belgique

Cette activité centrée sur la Culture Peul ne rencontre pas la politique développée par le secteur des Arts Plastiques. Elle est trop axée sur une culture très particulière qui ne concerne pas l'ensemble du public bruxellois. La politique de la Commission communautaire française est de privilégier le multiculturel et non pas le communautarisme.

Cercle de Philosophie et Lettres-ULB

Il existe une Commission culturelle à l'ULB, apte à intervenir dans les activités culturelles des cercles.

 Exposition « La Shoah par balles »au Musée Royal de l'Armée et d'Histoire Militaire à Bruxelles (janvier-avril 2010)

Son but est de promouvoir une réflexion sur les valeurs qui fondent la démocratie. Il ne s'agit donc pas de proposer, de diffuser ou d'initier à une création culturelle.

 Asbl Les Amis de l'Eglise Notre Dame de la Chapelle

La Commission communautaire française soutient des projets uniquement francophones et n'intervient pas pour la publication de revues.

- Asbl Atomium Expo « Africa Avance rapide »

Le projet d'exposition ne concerne pas le secteur des Arts Plastiques.

- Madame Sonville

Les Amis du Square Armand Steurs bénéficie déjà d'une subvention de la Commission communautaire française.

Asbl Flagey

La Commission communautaire française ne peut intervenir pour ce projet. Elle soutient d'autres projets musicaux dont le Summer Festival Bruxellois.

Asbl Q-02

La Commission communautaire française n'intervient pas pour la mise en valeur et la Promotion d'artiste.

Centre d'enseignement Notre Dame des Champs

La Commission communautaire française n'intervient pas pour les activités culturelles développées par une école. Cela regarde le secteur Enseignement.

2010

Ventilation des projets par communes :

1000 Bruxelles : 276.200 €

- Art en Marge (85.000 €)
- Centre communautaire d'entraide (1.000 €)
- Ceraca (5.000 €)

- Conseil bruxellois des musées (25.000 €)
- Iselp (132.000 €)
- Jeunesse et Arts plastiques (20.000 €)
- La part de l'œil (6.200 €)
- Photogallery (2.000 €)

1030 Bruxelles : 9.500 €

- Galerie.be (1.500 €)
- Maison des Arts spontanés et naïfs (8.000 €)

1050 Bruxelles : 271.000 €

- Civa (271.000 €) - sur l'AB 11.15.33002

1060 Bruxelles : 61.000 €

Bd 9ème art (6.000 €)

- Contretype (30.000 €)
- Rencontres st-gilloises (25.000 €)

1140 Bruxelles : 600 €

- Art et nature (600 €)

1160 Bruxelles : 11.200 €

- Association artistique d'Auderghem (8.700 €)
- Lumière espace parallèle (2.500 €)

1170 Bruxelles : 2.500 €

Croiseregard (2.500 €)

1210 Bruxelles : 6.100 €

- Les amis du Square Armand Steurs (2.500 €)
- Office d'art contemporain (3.700 €)

1200 Bruxelles : 5.000 €

- Wolu culture (5.000 €)

Enveloppe budgétaire :

- Crédit : 502.000 €

– Engagé actuellement : 362.000 €

- Solde : 140.000 €

Question n° 50 de Mme Caroline Persoons du 8 juin 2010 :

Missions locales – 20ème anniversaire.

Cette année, les missions locales bruxelloises pour l'emploi et la formation fêtent leur 20ème anniversaire.

L'honorable ministre peut-il m'indiquer s'il a attribué des moyens particuliers pour fêter cet anniversaire? Si oui, à qui, pour quel montant, avec quelle affectation précise?

Réponse :

J'ai effectivement répondu positivement à la demande de soutien financier des Missions locales dans le cadre de leurs 20 ans d'existence.

Il s'agit d'une subvention de 5.000 € pour la Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle et d'économie sociale d'insertion (FeBISP asbl) qui servira à couvrir partiellement les frais liés à l'organisation des festivités de juin 2010 (séance académique, etc.).

Question n° 59 de Mme Caroline Persoons du 8 juin 2010 :

Subventions octroyées dans la cadre des budgets d'initiative.

Dans le cadre de ses compétences, chaque membre du gouvernement a la possibilité, dans le cadre de ses budgets d'initiative, d'octroyer des subventions à des associations pour des projets spécifiques ou à des associations autres que celles bénéficiant déjà de subsides récurrents de la part de la Cocof.

Chaque membre du gouvernement a en outre la possibilité d'accorder ces subventions sans devoir demander l'accord du gouvernement de la Cocof lorsque la subvention ne dépasse pas un certain montant fixé dans une circulaire.

Le ministre pourrait-il m'indiquer quelles sont les associations (nom et adresse) qui ont bénéficié de tels subsides pour les années 2008 et 2009 ? Pourrait-il me spécifier le montant alloué à chacune d'elles ainsi que le solde de l'article budgétaire correspondant ?

Réponse:

Vous trouverez en annexe, le tableau reprenant les subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiatives hors arrêtés du Collège pour les années 2008 et 2009.

	}	nasociation.	5	9659 174	5	anniee montant
	11.1.1.33.01	Orthopius - Le Balfrold	ne	ne des Wez 14	5555 BIEVRE	2008 6.000 €
The A. & deco.	11.1.1.33.04	CFC-Editions	plac	place des Martyrs 14	1000 BRUXELLES	2008 4.
Theatre	11.1.2.33.01	Rond-point des arts	cha	chaussée d'Alsembera 965	1180 BRUXELLES	2008
Théâtre	12	Archolether	92	ue du Conseil, 41	1050 BRUXELLES	2008 2.648
Théâtre	11.1.2.33.01	Ardent Lévier	en!		1050 BRUXELLES	2008 5.
Theatre	11.1.2.33.01	Atelier 210	210	re-	1040 BRUXELLES	2008 3.496
Inearre	11.1.2.33.01	Comédie Claude Volter	ave	98	1150 BRUXELLES	2008 6.
Theatre	11.1.2.33.01	Compagnie Cherl-Cherl	ave	anue Brugmann 2 bte 5	1060 BRUXELLES	2008 2.
The Attention	11.1.2.33.01	Farcours	32,	12	1030 BRUXELLES	2008 6.
Theatra	11.1.2.3.01	Politi Cardonaia	OLIK CITA	Jean Weldom 89	1100 BRUNELLES	2000
Theatre	11 1 2 33 01	Rideau de Brivalles	e d	rue Jean Volueis, co	1000 BRINE LALLEUD	2008
Théâtre	11.1.2.33.01	Solarium	35	ne d'Orbem	1000 BRUXELLES	2008
Théâtre	11.1.2.33.01	Théâtre d'une Pièce	ELIZ ELIZ	me du Belvédère. 20	1050 BRUXELLES	2008
Théâtre	11.1.2.33.01	Théâtra de la Clarencière	ein	nie dir Belyédère 20	1050 BRUXELLES	2008
Théâtre	11.1.2.33.01	Théâtre de la Vie	45,	rue Traversière	1210 BRUXELLES	2008
Théâtre	11.1.2.33.01	Théâtre en Animation	97	Léon Fourez, 5	1081 BRUXELLES	2008 6.
Théâtre	11.1.2.33.01	Théâtre en Liberté	pia	place des martyrs,22	1000 BRUXELLES	2008 6.
Théâtre	11.1.2.33.01	Théâtre Royal du Parc	นา	de la Lol, 3	1000 BRUXELLES	2008 4.
Théâtre	11.1,2.33.01	Zone Urbaine Théâtre	nue	Ransfort, 81	1080 BRUXELLES	2008 2.
Réglement Fonds d'Acteurs	11.1.2.33.01	Atelier 210 - La Trap	210	sint-Pierre	1040 BRUXELLES	2008
Règlement Fonds d'Acteurs	11.1.2.33.01	Compagnie Belle de Nuit	Ter	er Eykenlaan,18	1851 HULDENGEM	2008 5.
Regiement Fonds d'Acteurs	11.1.2.33.01	Compagnie Chéri-Chéri	aver	n, 2 bte 5	1060 BRUXELLES	2008 1.
Reglement Fonds d'Acteurs	11.1.2.33.01	La Servante	plac	place des Martyrs, 22	1000 BRUXELLES	2008 4
Regiement Fonds d'Acteurs	11.1.2.33.01	Rideau de Bruxelles	Me	53	1000 BRUXELLES	2008 4
Regiement Fonds d'Acteurs	11.1.2.33.01	Societas Peridurale	L/Je	ue du Prince Royal , 29	1050 BRUXELLES	2008
Regierment Fonds a Acteurs	T1.7.2.33.U1	Solarium			1000 BRUXELLES	2008
Regiement Fonds d'Acteurs	11,1,2,33,01	I nearre de la Vie	97.	Iraversiere 45	1210 BRUXELLES	2008
Regiernent Fonds d'Acteurs	11.1.2.33.01	I neatre de Poche	139,	la, Chemin du Gymnase	1000 BRUXELLES	2008
Regiernerit Points a Acteurs	11.1.2.33.01	l nearre en Liberte	OR L	ce des marryrs, 22	1000 BRUXELLES	2008
Regierrent Fonds d'Acteurs	11.1.2.33.01	I neatre marni	- en	ue de Vergnies, 25	1050 BRUXELLES	2008
Regiement Fonds d'Acteurs	11.1.2.33.01	Théâtre Marni	eni	rue de Vergnies, 25	1050 BRUXELLES	2008
Regiement Fonds d'Acteurs	11.1.2.33.01	Théâtre National	P160	115	1000 BRUXELLES	2008 5.
Réglement Fonds d'Acteurs	11.1.2.33.01	Théâtre Océan Nord	rue		1030 BRUXELLES	2008 4.
Règiement Fonds d'Acteurs	11.1.2.33.01	Théâtre Varia	enu	rue du Sceptre 78	1050 BRUXELLES	2008 5.
Regiement Promotion a Fetranger	2.33	A tout Prix /Cle du Chien qui tousse	320,		1050 BRUXELLES	2008 2.
Regiement Promotion a Feranger	11.7.2.33.01	Acting Voice	aver	avenue de l'Hippodrome, 136	1050 BRUXELLES	2008 2.
Regiement Promotion a Leganger	11.1.2.33.01	Faux comme II Faut	, ec	rue Guillaume Teil	1060 BRUXELLES	2008
Regiement Promouon a retranger	11.1.2.33.01	Horizon lambour	aver	avenue des Azalees, 12	1030 BRUXELLES	2008
Regiement Promotion a Feranger	11.1.2.33.01	La Charge du Rhinoceros	aver	inue de la Glaciere, 26	1060 BRUXELLES	2008 2.
Regiement Promotion a l'etranger	11.1.2.33.01	Las Plumas	- en	Coenraets, 56	1060 BRUXELLES	2008 2.
Règlement Promotion à l'étranger	11.1.2.33.01	Théâtre d'une Pièce	20,	rue du Belvédère	1050 BRUXELLES	2008 2.
Musique	11.1,2,33.01	A.E.M.S. Association de l'enseignement musical subventionné	rue	Henri Wafelaerts 53	1060 BRUXELLES	2008 6.
Musique	11.1.2.33.01	Choeurs de l'Union européenne		enue de la Gazelle 63	1180 BRUXELLES	2008 5.
Musique	11.1.2.33.01	Dingue d'Art		avenue Albert Girand 115	1030 BRUXELLES	2008 6
Musicue	41 1 2 33 01	IFRPE Institut Européan de Racharche sur la		de la Pondrière 64	1000 BRITKEILES	2008
Musique	10.00.3.1.	international culphent de Nection le sui le	100	de la roddiele ou	4040 BBI IVELLES	0000
Wilaiyad	11.5.33.0	מפלע סופווסוו			ACAD DELICE TO	2000
wasidae	11.1.2.33.01	Jazz Station	aver		1210 BRUXELLES	2008
Musique	Ni.	Jeunesses Musicales Bruxelles	Pala	Ravenstein 23	1000 BRUXELLES	2008 2.
Musique	11.1.2.33.01	Les Amis de Brosella	en		1130 BRUXELLES	2008 6.
Musique	11.1.2.33.01	Les Brigittnes	plac	place Sainte-Catherine 11	1000 BRUXELLES	2008 3.
Musique	11 1 2 33 01	Malson de l'Américue latine - Casa de America latina. S.E.U.L.	ashi	us du Collèce 27 bte 9	1050 BRUXELLES	2008
No personal statement of the second s	14 4 0 00 04	The state of the s		of consideration of the 40	4000 BBI IVELLES	0000
Washure 1	11.5.33.0	Cigalisation mondrate des remines wacestos		Tide de la nellaissaille 30 ple 12	1000 BROXELES	0000
Ininaidae	11.2.30.1	Fiesto vivace	DAN S	ine campeau 33	IZUU DRUAELLES	4000
Musique	11.1.2.33.01	Sing & Swing	Line	du Bon Pasteur 6 bte 8	1080 BRUXELLES	Z008
Livre , littérature, langue trançaise	11.1.3.33.01	Le OFF	TUB	rue des Palais 44 boîte 40	1030 BRUXELLES	2008 5.
Livre , littérature, langue française	11.1.3.33.01	Maelström	TUB	rue de la Station de Woluwé 118	1200 BRUXELLES	2008 5.
Livre , littérature, langue française	11.1.3.33.01	Maelström	enu	ue de la Station de Woluwe 118	1200 BRUXELLES	2008 6.
Arts niastinias	23	5	9	Die Charles Hanssens 7	1000 BRITZELLES	2008
A de aleminate	10.00.0.1.1.1	Association du Faumionie ai issique	an'i	Claires liaisedile,	ASSO DELECTOR	0000
Ans plasidues	11.1.5.33.01	Centre culturel Jacques Franck	Cha	Chaussee de waterlog, 94	1080 BRUXELLES	2008 2.
Arts plastiques	11.1.5.33.01	Ronds Points des Arts	Rue	s Saint-Bernard, 34-36	1060 BRUXELLES	2008 5.
Arts plastiques	11.1.5.33.01	Smart	Rue	Rue Emile Féron, 70	1080 BRUXELLES	2008 2.
Audiovisuel	11.1.6.33.01	Cinerale	Aver	Avenue des Arts 19F	1000 BRUXELLES	2008
Théatre	2	Article 27	Rue		1060 BRUXELLES	2009 2.
Raniament Initiation scolaire	11 1 2 33 01	Albertine	617	08.34	1030 BRUXELLES	2009
Daylement Inflation coloine	144 4 9 9 9 0 4	Oto Editotto Characad	200	NOOS, 34	1030 BNOVELLES	70000
Regierren muanon scolaire	vi i	Cle rencette Chazerand	32,1	ile 12 Parcours aspi	USU BRUXELLES	2003
Regiement initiation scolaire	11.1.2.33.01	Cie Lune et l'autre	aver	avenue Jean Monnet, 16/129	1200 BRUXELLES	2009 2.
Règlement Inttation scolaire	11.1.2.33.01	Comédie Claude Volter	aver	avenue des Frères Legrain, 98	1150 BRUXELLES	2008 3.
Ranlamani Initiation scolaina	2 33	Infini Théâire	8073	rue Saint-Josse, 49	1210 BRUXELLES	9008
Distriction to be a second of the second of	000	Hilling Historic		California, 1:	A CONTRACTOR	20000
Keglemen nineuoni scorane	11.1.6.30.00	L'Anneau	0.00	avenue du Pesage, 2	1000 BRUXELLES	20000
Regiement initiation scolaire	11.1.2.33.01	La Charge du Khinoceros	rue	de la Giaclere, 26	1000 BRUXELLES	2009
Regiement Initiation scolaire	11.1.2.33.01	La Seconte	OBO	niana dae Marture 22	AMOUNT IN THE	2000
				Se dece manging as	COO DIVOVERENCE	2000
Reglement Initiation scolaire	11.1.2.33.01	La Trap	210.	210, chaussée Saint-Pierre	1040 BRUXELLES	2009 4.

- 69 -

CP année montant 2008	1000 BRUXELLES 2009 4.886 €	2009		2009	2009	2009	2009	5000	2009	2009	2009	2009	2009		1050 BRUXELLES 2009 2.500 €		2009	2009	2009	2009	2009	2009	2009	2009	2009	2009		2009	1170 BRUXELLES 2009 4,000 @	2009	2009	2009	1030 BRUXELLES 2009 6.000 @	ROOZ											
Adresse	rue Ravenstein, 23	78, rue du Sceptre	place des Martyrs, 22	rue de la Loi, 3	nie Van Aa. 16	rue de la Brasserie 118	39, chaussée de Haecht	rue Ravenstein, 23	avenue Félix Marchal, 1	Chaussée Saint-Pierre, 210	39, avenue des Arts	rue des Alliés, 146	rue Saint-Josse, 49	rue de la Glacière, 26	Square Sans-soucis, 4	rue Ravenstein, 23	1A Chemin du Gymnase	rue de la Victoire, 163	rue d'Albanie 117	rue de la Colonne 30	avenue de l'Astronomie 13	rue Hôtel des Monnales 104	rue du Métal 36	rue Frans Hals 64	rue Barkendaei 100	avenue des Dames Blanches 44	Rue de la Rhétorique,11	Rue de Paris, 43	Chaussée de la Hulpe, 201	Avenue Franklin Kooseveit, 50	Parc du cinquantenaire, 10	Avenue Maurice 1	Rue Dupont 67 Rue Forite Féron 70	KUB EMIR FROM / U		•									
association	Rideau de Bruxelles	Théâtre en Animation	Théâtre en Liberté	I neatre Royal du Parc Ad Hominem	Companie Comida	Dérivation Théâtre	Maried	Rideau de Bruxelles	Théâtre de la Balsamine	Integre Varia Afelier 210-l a Tran	Audience	Compagnie Orange Sanguine	Infini Théâtre	L.L. La Charge du Rhinocéros	Les Terres Arables	Rideau de Bruxelles	Theatre de Poche	Théâtre du Grand Complot	Artonaut	Café de la Rue	Diapason	Malsons d'Acqueil L'Ilot	Remua	Swing Oasis	Maison Maurice Bejart Huis Cerrie d'histoire d'ivelles	Les Amis du Pays de Chiny	Atelier Graphoui	Centre culturel d'Evere	Espace européen pour la sculpture	Musee de zoologie et antirropologie	Musée Royaux d'Art et d'Histoire	Un solf un grain	Smart Collectif Akonema	Isman Collecti Akousma											
AB			Ī												11.1.2.33.01																		11.1.6.33.01												
une) Dec	Règlement initiation scolaire	Règlement initiation scolaire	Regiement initiation scolaire	Reglement Fonds d'Acteurs	Regiement Fonds d'Acteurs	Règlement Fonds d'Acteurs	Règiement Fonds d'Acteurs	Regiement Fonds d'Acteurs	Règlement Fonds d'Acteurs	Regiement Promotion & Pétranger	Réglement Promotion à l'étranger	Règlement Promotion à l'étranger	Réglement Promotion à l'étranger Réglement Promotion à l'étranger	Règlement Promotion à l'étranger	Reglement Promotion à l'étranger	Regiement Promotion à l'étranger Râniement Promotion à l'étranger	Règlement Promotion à l'étranger	Règlement Promotion à l'étranger	Musique	Musique	Musique	Musique	Musique	Musique	Danse et givers Folkhora	Folklore	Arts plastiques	Arts plastiques	Arts plastiques	Arts plastiques	Arts plastiques .	Audiovisuel	Audiovisuel	iron recurrents pruotovisuer Question 3 : socide des A.B. période 2006 - 2009		ن د د د	9.92€ 1.	of the control of the		يو.					· ·
		non récurrents		non récurrents										non récurrents	П	non récurrents	non récurrents	non récurrents	on récurrents	non récurrents	on récurrents	on récurrents	ion récurrents		non récurrents	-				on recurrents	non récurrents	non recurrents	non récurrents	Vestion 3 : solde des	2008	11.1.1.33.01;50.735 € 11.1.1.33.04;3.313 € 11.1.1.43.01;0 €	1.1.2.33.01 : 121.888, 1.1.3.33.01 : 3.901 €	1.1.4.33.01 : 8.950 € 1.1.5.33.01 : 5.600 €	1.1.5.33.02:0€ 1.1.6.33.01:0€	1.1.6.33.02 : 371,73 €	1.1.6.33.03 : 0 € 1.1.6.33.04 : 0 €	2009	1.1.1.33.01 : 255 €	11.1.1.33.04:06	 1.1.1.45.01.0 €

	, metres	YB.	association	Adresse	8	année montant	ant 2008 2009
SOCIOCULTURE	UREL						
non récurrent	Bibliothèque et associations de Lecture	11.13.33.02	Bibliothèque des Floralies	135, rue St Lambert	1200 BRUXELLES		9 00
non récurrent	Associations en mattère de jeunesse	11.21.33.01	merpole La source	3 avenue Jean de la Hoese	1080 BRUXELLES	2008 5.00	5.000 €
non récurrent	Associations en matière de jeunesse	11.21.33.01	ULB Culture	50 avenue Franklin Roosevelt	1050 BRUXELLES		900
non récurrent	Subventions aux associations Education permanente	11.41.33.01	théâtre du Public	80 Rue Beeckman	1180 BRUXELLES	1	900
non récurrent	Subventions any associations Education permanents	11.41.33.01	Ideal Stand Art	24/4 Clos Saist Madia	1080 BRUXELLES		900
non récurrent	Subventions aux associations privées	11.11.33.01	Les faucons rouges	Rue entre-deux portes 7	4500 Huv		900
non récurrent	Subventions aux associations privées	11.11.33.01	FEDA	Bld del'Abattoir 27/28	1000 BRUXELLES	П	900
non récurrent	Subventions théâtre pour le jeune public	11.12.33.02	Haŭne asbl	52 rue de Laubespin	1020 Bruxelles		900
non récurrent	Fonctionnement bibliothèques communales	11.13.43.22	Bibliothèque de Molenbeek	25 rue Tazieaux	1080 BRUXELLES	2009 3.00	3.000 €
non récurrent	Investissement bibliothèques communales	11.13.63.21	Bibliothèque du Centre à Auderghem	18 rue Idiers	1160 BRUXELLES		5.300 €
non récurrent	Associations en mattère de jeunesse	11.21.33.01	Al Malak	48 chaussée de Neerstalle	1190 BRUXELLES		900
non récurrent	subventions aux associations Education permanente	11.41.33.01	Ноте sweet môme	40 avenue F. Sebrechts	1080 BRUXELLES		900
non recurrent	Subvenions aux associations Education permanente	11.41.33.01	Centre pedagogique Paroles	86 rue du Moulin	1210 BRUXELLES	1	900
non récurent	Subvertibute on arte du Oranie	11.41.33.01	Pour la Solidarité	o place Olice	1000 BRUXELLES		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
non récurrent	subventions any associations priviles.	11 11 33 01	La vererie la Ruella	Splace Glison Rue et Alphonse 20	1970 BRUXELLES		200
non récurrent	subventions aux associations privées.	11.11.33.01	Centre Culturel d'Anderlecht	Place du Consell 1	1070 BRUXELLES		1.100 €
Question 3 : solde	Question 3 : solde des A.B. période 2008 - 2009						
0000							
2008							
11.13.33.02 : soide de 4.330,00 €	· de 4.330,00 €						
11.21.33.01 : solde 11.41.33.01 / solde	3 de 7.509,00 t. de 3.170 t						
11.11.33.01 : solde	de 50,735 €		-				
2009							
11.12.33.02 : solde 11.13.43.22 : solde	s de 100,00 € kde 20,00 € de 37,00 €						
11.21.33.01: solde de 10.100 € 11.41.33.01: solde de 10.100 € 11.41.33.01: solde de 10.100 €	de Exponence de Globalo Gerrando Gerran		-				
11.11.33.01 : solde	ide 255 €						
INITIATIVES	INITIATIVES EN RELATIONS INTERNATIONALES						
	Intitatives en Relations internationales	30.0.0.33.01	Bruxelles Laïque	Avenue de Stalingrad, 18-20	1000 Bruxelles		3.100 € 3.415.€
	Initiatives en Relations Internationales	30.0.0.33.01	Centre de Consultations et de Planning familial Marconi	Rue Marconi, 85	1190 Bruxelles		335 €
	Initiatives an Relations internationales	30.0.0.33.01	Cara ashi	5	1050 Brixelles		374 €
	Initiatives en Relations internationales	30.0.0.33.01	Défense des enfants - international	Rue du Marché aux Poulets 30	1000 Bruxelles		3:000 €
	Initiatives en Relations internationales	30.0.0.33.01	Dune Asbi	Rue des Foulons, 47	1000 Bruxelles		850.€
The same of the sa	Initiatives en Relations Internationales	30.0.0.33.01	Echanges et Synergie	Rue du Germoir, 6	1060 Bruxelles		1.100.6
	Initiatives en Relations internationales	30.0.0.33.01	Espace P	Rue des Plantes, 116			198.6
	Initiatives en Relations Internationales	30.0.0.33.01	Espace-Rencontre asbi	Chaussée Saint-Pierre, 258 A	1040 Bruxelles		300 € 108 €
	Initiatives en Relations internationales	30.0.0.33.01	FPS-FAM asbi	Place Saint-Jean, 1/2			2.125 €
	Initiatives en Relations internationales	30.0.033.01	La Maison Cuverte asbi	Verger van Meyel - Avenue G. Henri, 251 B	1200 Bruxelles	-	220 E
	Initiatives en Relations Internationales	30.0.0.33.01	Le Monde selon les Fernmes	Rue de la Slonnière, 18			1
	Initiatives en Relations internationales	30.0.0.33.01	Le Patio Asbl	Chaussée de Wavre 249 A	1050 Bruxelles		893 @ 101 @
	Initiatives en Relations internationales	30.0.0.33.01	Le Sas	Rue de la Marne, 85	1140 Bruxelles		200.6
***************************************	Initiatives en Relations Internationales	30.0.0.33.01	Ligue bruxelloise francophone pour la santé mentale	Rue du Président, 53	1050 Bruxelles		1.900 €
	Initiatives en Relations internationales	30.0.0.33.01	Malson de la Famille	Rue de Bosnle, 22	1060 Bruxelles		3,000 € 3,000 €
	Initiatives en Relations internationales	30.0.0.33.01	Modus Vivendi asbi	Avenue Emile de Béco, 67	1050 Bruxelles		1,040 € 1,262 €
	Initiatives en Relations internationales	30.0.0.33.01	Service Social Juff (SSJ) asbi	Avenue Ducpétiaux, 68	1060 Bruxelles		
	Initiatives en Relations internationales	30.0.0.33.01	SLAJV asbi	Avenue Ducpétiaux, 148	1060 Bruxelles		6
NAME OF TAXABLE PARTY.	Initiatives en Relations internationales	30.0.0.33.01	SMES-Europa	Place Albert Leemans, 3	1050 Bruxelles		3.000€
	Initiatives en Relations internationales	30.0.0.33.01	Societé des Sexologues Universitaires de Belgique	Rue de Tervaete, 62	1040 Bruxelles		2.900 €
	Initiatives en Relations internationales	30.0.0.33.01	Tels Quels	Rue Marché au Charbon, 81	1000 Bruxelles		236 €
	Initiatives en Relations internationales	30.0.0.33.01	Tourisme Autrement	Place de la Minoterie, 10	1080 Bruxelles		330.6
Low	Initiatives en Relations internationales	30.0.0.33.01	Université des Femmes	Rue du Méridien, 10	1210 Bruxelles		459 € 3.848 €

11.22.33.01				
11.22.33.				
0000 88	Malson des Jeunes d'Anderlecht	nue de l'Instruction, 90	1070 Anderlecht	750 €
11.22.33.01		rue van Kaick, 93 houlevard de l'Empereur. 15 bte 3	1080 Malenbeek	3.100 €
		avenue de la Croix du Sud. 21	1200 Woluwe-Saint-Lambert	3.000 €
11.22.33.01		avenue des Nymphes, 1a	1170 Watermael-Boltsfort	2.500 €
11.22.33.		rue Bollinckx, 254	1070 Anderlecht	1,400 €
11.22.33.01	01 L'enjambée	avenue Jacques de Meurers, 101	1150 Woluwe-Saint-Pierre	1.000 €
11 20 33 (Tue du Vieux Mouini, 23 Parc Pararhoe 14 A hts 25	100 Audergrien	2000
11.22.33.0		ne des Alexiens. 37	1000 Bruxelles	2.500 €
11.22.33.0	_	avenue du Col-Vert, 5	1170 Watermael-Boitsfort	2.500 €
11.22.33.0		avenue Reine Marie-Henriette, 27	1190 Forest	3,100
11.22.33.01		rue Auguste Gevaert, 59	1070 Anderlecht	2,00
11.22.33.0		boulevard Général Wahls, 1	1030 Schaerbeek	1,50
11.22.33.0		rue Roger Van der Weyden, 3 bte 1	1000 Bruxelles	3,100
11.22.33.0	01 Athletic basket club	rue de Dublin, 19	1050 txelles	1.500
11.22.33.0	01 La rescousse	rue Docteur Elle Lambotte, 194	1030 Schaerbeek	3.10
11.22.33.07		rue Van Kalok, 93	1080 Molenbeek	3.100
11.22.33.0		rue au Bols, 11	1083 Ganshoren	1,50
11.22.33.01		rue P. E. Devroye, 12	1040 Etterbeek	2.0
11.22.33.0		rue Van Kalck, 93	1080 Molenbeek	1,500
11 22 33.0		and Various 88	1000 Bruxelles	ic
11 22 33 1	-	A video ob et a	KORO Sambreville	2500
14 00 00 00	Deschiden	or de l'amp, de	1000 Cambiochile	9000
11.26.303.11	DESCRIPTION OF THE PROPERTY OF	I'DE DE LIVEIDOU, I'DE	4000 September	
11.22.33.1	DIA	avenue Rogier, 29	1030 Schaerbeek	
11.22.33.	U1 BIAF	avenue Rogier, 29	1030 Schaerbeek	
11.22.33.0	01 Mondial sport	chaussée d'Helmet, 75	1030 Schaerbeek	1,200 €
12		rue Wayez, 130	1070 Anderlecht	
22		rue Volta, 18	1050 ixelles	1,000 € 1,000
22		rue Nicolay, 9	1000 Bruxelles	1,500 € 4,000
11,22,33,01	01 RUSAS	avenue Gustave Latinis, 114	1030 Schaerbeek	4,600 €
22		chaussée de Neerstalle, 1	1190 Forest	3.000 €
11.22.33.0	01 Futsal promo	rue de Prahy, 40	5060 Sambreville	1.500 €
11.22.33.0	31 Satan jette	place Reine Astrid, 1	1090 Jette	470 E
11.22.33.0	01 L'Baraka	ne du Presbytère,35	1080 Molenbeek	1.000 el
11,22.33,0	71 Royal excelsion sport club	avenue de Marathon, 135	1020 Bruxelles	2.000 €
11.22.33.0	01 Ecole d'escalade csw	avenue Mounier, 87	1200 Woluwe-Saint-Lambert	2.725 €
11.22.33.0	71 CREB	nue Roger Van der Weyden, 3	1000 Bruxelles	1,250 €
11.22.33.0	31 Centre de développement europe - afrique	avenue Adolphe Demeur, 51	1060 Saint-Gilles	6.188 €
11.22.33.01		rue Braemt, 112	1210 Saint-Josse-Ten-Noode	6.200 6 6.200
11.22.33.0	_	rue du Charrol 33-35	1190 Forest	5.580 €
11.22.33.0	01 CIPA	rue de Mérode, 212	1060 Saint-Gilles	5.000 € 5.900
11,22,33,0	31 Les Jardins ensoleillés	rue Picard, 182	1000 Bruxelles	4,000 €
22		Place Jean Vander Elst 29	1180 Uccle	4.432 e 3.400
11.22.33.01	D1 Couleurs femmes	rue de la Poste 111	1030 Schaerbeek	4.395 €
11.22.33.0	D1 Mondial Sport	chaussée d'Helmet, 75	1030 Schaerbeek	6.000 6 6.200
11.22.33.0		rue de la Victoire, 26	1060 Saint-Gilles	
11.22.33.01	01 Maison médicale Galilée	rue Emile Féron 27	1060 Saint-Gilles	6,000 e 5,000
11.22.33.0	01 L'Appunto	rue Bollinckx, 254	1070 Anderlecht	8,000 € 6
11.22.33.0	01 Partenariat Marconi	rue Vanden Corput 47	1190 Forest	
11.22.33.0	11 Cureghem au féminin	rue de l'Instruction, 92	1070 Anderlecht	6,200
11.22.33.0	D1 Malson mosaïque etterbeek	rue de la Poste, 111	1030 Schaerbeek	8
11.22.33.0		rue Van Kalck, 93	1080 Molenbeek	60
11.22.33.0		chaussée de Haecht, 201	1030 Schaerbeek	6.200
11.22.33.0		rue du Pont de l'Avenue. 35	1000 Bruxelles	2
11,22,33,0		avenue du Marathon, 129	1020 Bruxelles	8
11.22.33.01	01 Entente des clubs d'athl.	chemin du Struwkbeken. 2	1200 Woluwe-Saint-Lambert	
11.22.33.0		avenue Colonel Picquart	1030 Schaerbeek	6,200 € 6,200
11.22.33.0	-	rue du Moulin. 142	1210 Saint-Josse-Ten-Noode	3.100 €
11.22.33.01		chanssée de Vivorde, 170	1120 Bruxelles	3.100 €
18			1080 Molanbask	2115
0 00 00 11			1000 Soboorbook	
10.52.33.11		The second secon	1000 Suladingen	
0.00.00.44		or charles 144	1000 Sohrarhook	
10 00 00 17	-	Company of the Compan	1000	0.500
11 99 33	TO THE STATE OF TH	houseard de la Woltawe 28	1150 Wolliwe-Saint-Pierre	
20.00.00		THE RESIDENCE OF THE PERSON OF	4000 Brivallae	
11.22.83.01		avenue des Tillaufs. 24	1180 Uccle	
14 29 33		avanua Colonal Dirouari	1030 Schaarhaak	4,000.6
11 29 33 01	Dane avers	are Edouard Strokens 148A	1140 Evere	250.6
11 20 33 0		avenie de l'Astronomie 19	1910 Saint, lossa, Tan, Nooda	1.500 @ 1.500
14 00 03	Mood sport - ash south	mag on Role 386h/8	1450 Wolmer Saint-Plans	1
1 8		Cooperation of the cooperation o	1000 Brazilion	1
11.24.33.01		Grand Place, 1	I VUU Bruxelles	2000 2000

	amendes.	AB	association	Adresse	92	année m	montant 2008	8 2009
hore Collans	Snort	11 22 22 01	Discount at the veiller	n or Engineering 90	1000 houles		20	2 400 0 0 000 0
hors Collège	Sport	11.22.33.01	Promo racing	du Moulinei, 10	5575 Gedinne		2.5	10
hors Collège	Sport	11.22.33.01	Ganza in line	chaussée de la Hulpe, 3	1180 Uccle		6.2	6.200 € 6.200 €
hors Collège	Sport	11.22.33.01	Central Academy	rue Fernand Severin, 52	1030 Schaerbeek		6.2	
hors Collège	Sport	11.22.33.01	A.I.S.F.	Allée du Bol d'Air, 13	4031 Angleur		6.2	1
hors Collège	Sport	11.22.33.01	Fritages cultures	rue de l'Hospice Communal 199	1170 Watermael-Boilsfort		6.2	0 # 6 200 #
hors Collège	Sport	11.22.33.01	Espace volley ball	boulevard du Souverain, 103	1160 Auderghem		4.1	4,100 €
hors Collège	Sport	11.22.33.01	Tennis pour elles	ne de Prahy, 40	5060 Sambreville			4.000 €
hors Collège	Sport	11.22.33.01	Top sport promotion	rue de Prahy, 40	5060 Sambreville			
hore College	rodo	11.22.33.01	Daring athletic ctub	avenue Mahatma Gandhi, 5	1080 Molenbeek		6.000 €	90
hors Collège	Sport	11.22.33.01	Arr.A.B.	nie Van Bortone, 105	1030 Scrigge Deex		ō ō	2 G
hors Collège	Sport	11.22.33.01	Rusas	avenue Gustave Latinis, 114	1030 Schaerbeek		2.2	90
hors Collège	Sport	11.22.33.01	Promotion sportive St Josse	avenue de l'Astronomie, 13	1210 Saint-Josse-Ten-Noode		3.1	90
hors Collège	Sport	11.22.33.01	Etoile de Bxi-Capitale	petit Chemin vert, 99/2	1120 Bruxelles	1	F. 6	1,750 €
affairo s roi	11000	11,22,35,01	Cenire scolaire prisma	rue des Palais, 25-27	1030 Schaerbeek		O O	V
INITIATIVES Action Sociale	tion Sociale							# 1
	organismes d'aide sociale, familiale, 3ème âge	33	A.M.A.	Rue Ghuede, 49	1070 BRUXELLES	2008	2.600 €	I
	organismes d'aide sociale, familiale, 3ème âge	22.1.0.33.01	ALTER-ECHOS	Rue Coenraets, 64	1060 BRUXELLES	2008	6.000 €	
non récurrent	Organismes d'aide sociale, familiale, 3ème âge	22.1.0.33.01	ARTICLE 27	Rue de Lisbonne, 31	1060 BRUXELLES	2008	6.200 €	
	organismes d'aide sociale, familiale, 3ème âge	22.1.0.33.01	BADJE	Rue de Bosnie, 22	1060 BRUXELLES	2008	4.000 €	
	organismes d'aide sociale, familiale, 3ème âge	22.1.0.33.01	BELGIAN LESBIAN AND GAY PRIDE	Rue Marché au Charbon, 42	1000 BRUXELLES	2008	3.100 €	
non récurrent	organismes d'aide sociale, familiale, 3ème age	22.1.0.33.01	BRUXELLES VILLE REGION EN SANTE	Qual du Commerce. 7	1000 BRUXELLES	2008	6,100 e	
	organismes d'aide sociale, familiale, 3ème âge	22.1.0.33.01	BRUXELLES VILLE REGION EN SANTE	Quai du Commerce, 7	1000 BRUXELLES	2008	3.500 €	
	organismes d'aide sociale, familiale, 3ème âge	22.1.0.33.01	C.L.A.S.S.	Avenue de Stalingrad, 18-20	1000 BRUXELLES	2008	3.100 €	
	Organismus dialde sociale, familiale, 3ème age organismes d'alde sociale, familiale, 3ème age	22 1 0 33 01	CBCS	Rue de la Glacière 37	1050 BRUXELLES	2008	4 700 E	
	organismes d'aide sociale, familiale, 3ème âge	22.1.0.33.01	CONVIVIALITES	Rue du Charrol, 33-35	1190 BRUXELLES	2008	€.000 €	
	organismes d'aide sociale, familiale, 3ème âge	22.1.0.33.01	CPVCF	Rue Blanche, 29	1060 BRUXELLES	2008	2.574 €	
	organismes d'aide sociale, familiale, 3ème âge	22.1.0.33.01	CPVCF	Rue Blanche, 29	1060 BRUXELLES	2008	5.500 €	Ţ
non récurrent	Organismos d'alde sociale, familiale, 3ème âge	22.1.0.33.04	EX-AEQUO	Rue Localenahien, 41	1000 BRUXELLES	2008	1.000 €	I
		22.1.0.33.01	EX-AEQUO	Rue Locquenghlen, 41	1000 BRUXELLES	2008	1.000 €	
	organismes d'aide sociale, familiale, 3ème âge	22.1.0.33.01	FCPPF	Rue du Trône, 127	1050 BRUXELLES	2008	9.000.9	
		22.1.0.33.01	TESEX	Rue aux Chevaux, /	4540 AMAY	2008	1.250 €	
	A CONTRACTOR OF THE PROPERTY O	22.1.0.33.01	FISRALLYE	Bd Baudouin, 18	1000 BRUXELLES	2008	3.100 €	
non récurrent		22.1.0.33.01	FIS SENIORS	Bd Baudouin, 18	1000 BRUXELLES	2008	2.600 €	
		22.1.0.33.01	FSP	Rue des Molneaux, 17-19	1000 BRUXELLES	2008	3.100 €	
non récurrent		22.1.0.33.01	GARANCE	Rue Van Schoor, 48	1030 BRUXELLES	2008	6.000 €	
		22.1.0.33.01	LIGUE ALZHEIMER	Rue Montagne Saint-Walburge, 45	4000 LIEGE	2008	2.000 €	
	AND THE REAL PROPERTY AND THE PROPERTY A	22.1.0.33.01	LIGUE DES DROITS DE L'HOMME	Chaussée d'Alsemberg, 303	1190 BRUXELLES	2008	1.250 €	
		22.1.0.33.01	MRAX	Rue de la Poste, 37	1210 BRUXELLES	2008	2.500 €	
		22.1.0.33.01	PARTENARIAT MARCONI	Rue Vanden Corput, 47	1190 BRUXELLES	2008	5.000 6	
	The second secon	22.1.0.33.01	POUR LA SOLIDARITE Dramation Sporting St. Jacob	Au de l'Astronomie 13	1010 BRUXELLES	2008	2 300 €	I
non récurrent		22.1.0.33.01	S.O.S. INCESTE Belgique	Rue Jean Paquot, 65A	1050 BRUXELLES	2008	6.600 €	
		22.1.0.33.01	TELS QUELS	Rue Marché au Charbon, 81	1000 BRUXELLES	2008	9 000 €	
	ecteur privé)		VERSAILLES SENIORS	Rue de la Tour Japonaise, 13 bte 27	1120 BRUXELLES	2008	4.000 €	I
			AMBLII ATOIRE DU SOI ROSCH	Av Adoline Biyl 110 b	1050 BRUXELLES	2008	3.715 @	
			CLAS.S.	Avenue de Stalingrad, 18-20	1000 BRUXELLES	2008	3.000 €	
			CENTRE NATIONAL DES EQUIPES POPULAIRES	Rue de Gembloux, 48	5002 NAMUR	2008	4,000 €	
			COMM. NAT, DES DROITS DE L'ENFANT	Av. de la Porte de Hal, 5-8	1060 BRUXELLES	2008	1.263 @	I
			FCSS	Rue Gheude, 49	1070 BRUXELLES	2008	6.000 €	
		22.4.0.33.17	FLCPF	Rue de la Tulipe, 34	1050 BRUXELLES	2008	4.000 €	
		22.4.0.33.17	GACEHPA	Rue de la Tulipe, 34	1050 BRUXELLES	2008	6.100 €	
		22.4.0.33.17	GARANCE	Rue Van Schoor, 48	1030 BRUXELLES	2008	6.200 €	
non récurrent		22,4,0,33,17	LIBREX	Rue Coenraets, 66	1060 BRUXELLES	2008	2.000 €	
non récurrent		22.4.0.33.17	LIBREX	Rue Coenraets, 66	1060 BRUXELLES	2008	3.000 €	
non récurrent	organismes d'aide en matière de politique familiale et du 3ème âge	22.4.0.33.17	LILLOT	Rue de l'Hôtel des Monnales, 104	1060 BRUXELLES	2008	3,000 €	
	organismes d'aide sociale, familiale, Jeme age organismes d'aide sociale, familiale, 3ème âge	22.4.0.33.17	PLATE-FORME PREVENTION SIDA AMALII ATOIRE DILSOI ROSCH	Av Adolphe Bird 110h	1050 BRITXELLES	2008	4.000 €	
	organismes d'aide sociale, familiale, 3ème âge	22.1.0.33.01	AMICALE DES PENSIONNES SOCIALISTES DE MSJ	- Rue des Quatre-Vents, 10	1080 BRUXELLES	2009	2.500 €	
non récurrent	organismes d'alde sociale, familiale, 3ème âge	22.1.0.33.01	ARTICLE 27	Rue de Lisbonne, 31	1060 BRUXELLES	2009	6.200 €	
	organismes d'alde sociale, familiale, 3ème âge	22.1.0.33.01	BADJE	Rue de Bosnie, 22	1060 BRUXELLES	2009	5.000 €	
	organismes d'aide sociale, tamiliale, deme age	22.1.0.33.01	BELGIAN LESBIAN AND GAY PRIDE	Averue de Stelloged 18.20	1000 BRUXELLES	5000	3.100 €	I
	organismes d'alde sociale, famillale, 3ème âce	22.1.0.33,01	CELTA: 3.3. CENTRE COMMUNAUTAIRE MARITIME	Rue Vandenboogaerde, 93	1080 BRUXELLES	2009	3.100 €	I
							- The second sec	-

	Secteur	AB	association	Adresse	ច	année	montant	2008	2009
non récurrent	organismes d'aide sociale, familiale, 3ème âge		ENTRE NATIONAL DES EQUIPES POPULAIRES	Chée de Haecht, 579	1030 BRUXELLES	2009	4.000	101	
non récurrent	The second secon		COMM, NAT, DES DROITS DE L'ENFANT	Av. de la Porte de Hal. 5-8	1060 BRUXELLES	2009			
non récurrent	organismes d'aide sociale, familiale, 3ème âge		COMPAGNONS DEPANNEURS	Rue de la Glacière, 37	1060 BRUXELLES	2009	ľ		
non récurrent			CONSEIL DES FEMMES FRANCO. DE Belgique	Rue du Méridien, 10	1210 BRUXELLES	2009			
non récurrent			CONVIVIALITES	Rue du Charroi, 33 - 35	1190 BRUXELLES	2009			
non recurrent			CPVC	Rue Blanche, 29	1060 BRUXELLES	2009			
non recurrent	organismes d'aide sociale, familiale, 36me age		Creche de l'ULB	Av. Antoine De Page, 15	1000 BRUXELLES	2009	1.000 €		
מסט בקטוונבסטן			EA-MEQUO	rue Locquerignaer, 41	1000 BRUNELLES	2000	1.000 €	0.70	
non récurrent			FODE	Avenue Emile de Béco, 109	1050 BRUXELLES	2009	407.4		
non récurrent	organismes d'aide sociale, familiale, 3ème âge	22.1.0.33.01 FIS	FIS BEAUX-ARTS	Bd Bardouin, 18	1000 BRUXELLES	2008	1210€		
non récurrent	A STATE OF THE PROPERTY OF THE		FIS RALLYE - Bd Baudouin, 18	Bd Baudouin, 18	1000 BRUXELLES	2009	3.100 €		
non récurrent	A CONTRACTOR OF THE PROPERTY O		FIS SENIORS - Bd Baudouin, 18	Bd Baudouin, 18	1000 BRUXELLES	2009	2.600	190	
non récurrent			FSP	Rue des Moineaux, 17-19	1000 BRUXELLES	2008	3.500 €		
non récurrent			GARANCE	Rue Van Schoor, 48	1030 BRUXELLES	2009	9.000 €		
non récurrent		_	IGUE ALZHEIMER	Rue Montagne Saint-Walburge, 4b	4000 LIEGE	2009	2.000 €		
non récurrent			UTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE MSJ	Rue Comte de Flandre, 15	1080 BRUXELLES	2009	2.500 €		
non recurrent	The state of the s		MRAX	Rue de la Poste, 37	1210 BRUXELLES	2009	2.500		
Too récilitant	Uganiante d'alde sociale familiere y Jonie age		DI ATE CORNE COCKENTION CIDA	Av. n. Conscience 204	1000 BRUXELES	2000	2 000 E		
non récurrent			SOS INCESTE Belgins	Avenue Hansan Soulle 76	1040 BRINEILES	2000	8 000	, (4	I
non récurrent	iale et du Sème âge		FDSS		1070 BRUXELES	5000	400 6		
non récurrent			FI CPF	Rie de la Tuline, 34	1050 BRUXELLES	2009	5,000		
non récurrent		Ī	ВАСЕНРА	Rue de la Tulloe. 34	1050 BRUXELLES	2009	6,100 €		
non récurrent			INFIRMIERS DE RUE	Rue d'Artois, 46	1000 BRUXELLES	2009	3.000 €		
non récurrent			A SOURCE	Rue de la Senne, 78	1000 BRUXELLES	2009	2.000	e.	
non récurrent			PARTENARIAT MARCONI	Rue Vanden Corput, 47	1190 BRUXELLES	2009	5.000 €	***	
non récurrent	a åge		TELS QUELS		1000 BRUXELLES	2009	2.500	30	
non récurrent	Subventions pour l'informatisation en matière d'action sociale		LA RUELLE	Rue Saint Alphonse, 20	1210 BRUXELLES	2009	3.000	-	
Question 3 : solde a	Question 3 : solde das A.B. période 2008 - 2009	-							
			~						
Initiatives 2008									
22.10.33.01			-						
Reste 49.126 €									
22 40 33 17									
Reste 842 €									
Initiatives 2009									
22.10.33.01									
Keste : 4500 €									
22.40.33.17									
Reste 0 €									
FORMATION	FORMATION PROFESSIONNELLE								
hors Collège	Ion socioprofessionnelle en concertation avec l'IBFFP et l'Agence FSE 26.10	33.01	MEDES asbi	Boulevard du Jubilé, 153	1080 BRUXELLES	2008	TOTAL PROPERTY.		
hors Collège	26.10	33.01	Mission Locale de Saint Josse	Rue de l'Union,31	1210 BRUXELLES	2008			
hors Collège	26.10	33.01	Maison de la Francité asbi,	Rue Joseph II,18	1000 BRUXELLES	2008	2.000 €		
hors Collège	rec i'IBFFP et l'Agence FSE 26.10	33.01	APRES asbi	Chaussée d'Alsemberg 303	1190 BRUXELLES	2008			
hors Collège	26.10	.01.01	Mission Locale de Saint Josse	Rue de l'Union,31	1210 BRUXELLES	2009	1		
hors College	Promotion d'actions d'insertion socioprofessionnelle en concertation avec l'IBFFP et l'Agence FSE 26.10.3	33.01	Mission Locale de Molenbeek	Boulevard leopoid II, 101-106	1080 BRUXELLES	ROO7	2,000 €		1

Question n° 64 de Mme Françoise Schepmans du 8 juillet 2010 :

Le soutien aux « articles 27 » dans le domaine de la culture.

L'accord de majorité stipule que le Collège poursuivra le dispositif des aides à la culture pour toutes les personnes bénéficiant d'une aide à l'aide insertion sociale et/ou professionnelle de type « Article 27 », notamment grâce à l'apport des autres secteurs de la Cocof. Afin de compléter mon information, je souhaiterais savoir quelles sont les mesures qui ont été prises dans ce dossier depuis le mois de juillet 2009 ?

Réponse :

Vous m'interrogez sur les mesures qui ont été prises depuis juillet 2009 relatives à Article 27.

La Cocof apporte son soutien à l'asbl « Article 27 qui a pour mission de sensibiliser et de faciliter l'accès à la culture pour toute personne vivant une situation sociale et/ou économique difficile (revenus d'intégration sociale ou assimilés).

Article 27 met en lien des partenaires sociaux actifs dans les milieux concernés par la pauvreté et la précarité (tels que les CPAS, maisons d'accueil, restaurants sociaux, centres d'alphabétisation, centres de santé mentale, maisons de quartier, centres de formation et de réinsertion, ...) avec des opérateurs culturels (tels que des théâtres, cinémas, musées, centres culturels, salles de concert, ...).

Les partenaires sociaux favorisent l'accès aux manifestations culturelles et distribuent des tickets d'accès moyennant une contribution des bénéficiaires au prix démocratique de 1,25 € L'asbl rétrocède aux partenaires culturels un maximum de 5 € par place utilisée, par le biais d'un fonds de compensation financé par les pouvoirs publics et des sponsors. Actuellement le public se répartit parmi 145 associations sociales soit plus de 55.000 personnes en Région bruxelloise.

La subvention de la Cocof permet de rembourser une partie des tickets aux lieux culturels qui participent à l'action. En 2009, l'asbl a été subventionnée de manière récurrente à hauteur de 40.000 € en culture mais également en action sociale (6.200 €).

En complément à cette subvention récurrente en culture, Article 27 asbl a bénéficié d'un soutien complémentaire de notre part pour 2 projets en 2009.

Le premier projet subventionné à concurrence de 9.000 € a permis à Article 27 asbl d'organiser des formations pour les travailleurs sociaux visant à définir de nouvelles pistes d'actions communes aux secteurs sociaux et culturels afin d'augmenter l'adéquation avec le public (mobilisation des publics, médiation culturelle, mises en situation).

Le second projet, pour lequel une subvention de 2.000 € a été octroyés à Article 27 asbl porte sur Impression d'un livret destiné aux enfants : « les petits explorateurs de culture ». Ce conte envisage de manière ludique différentes formes de culture et facilite la prise de conscience de chacun en ce qu'il est porteur de culture.

Question n° 65 de Mme Françoise Schepmans du 8 juillet 2010 :

Les formations des convoyeurs du transport scolaire.

L'accord de majorité stipule que le Collège veillera à renforcer le professionnalisme des convoyeurs dans le domaine du transport scolaire et ce, par le biais de modules de formation. Je souhaiterais prendre connaissance des mesures qui ont été prises dans ce dossier depuis le mois de juillet 2009.

Réponse :

J'ai pris connaissance de votre question avec intérêt.

Depuis juillet 2009, plusieurs mesures ont été prises afin d'améliorer la formation des accompagnateurs scolaires.

Actuellement, les formations proposées aux accompagnateurs scolaires ne sont pas obligatoires. Les horaires des formations sont adaptés en conséquence pour le matin et généralement une dispense de service est octroyée pour l'après-midi.

 Formation de secouriste d'entreprise (4 jours + une matinée d'examen)

Cette formation est proposée chaque année (groupes de 12 personnes). Depuis juillet 2009, deux sessions ont été organisées. Une est prévue pour le dernier trimestre 2010.

 Formation sur les gestes et postures au travail (1 journée)

Cette formation vise à prévenir les risques liés au dos et les risques de chute à la montée/descente du bus ou lors des interventions auprès des élèves lorsque le bus roule (groupes de 10 personnes). Deux journées ont été organisées depuis juillet 2009 et 2 sont prévues au dernier trimestre 2010.

- Formation au métier d'accompagnateur scolaire

Cette formation n'est pas une formation de groupe mais une séance d'information dispensée à l'accueil des nouveaux accompagnateurs scolaires.

Bien accueillir les nouveaux accompagnateurs scolaires permet de communiquer les informations et les instructions nécessaires relatives à leur métier et permet de voir si ceux-ci les ont bien comprises. Un bon accueil participe donc au renforcement du professionnalisme des accompagnateurs scolaires.

Depuis juillet 2009, l'accueil des nouveaux accompagnateurs scolaires a été amélioré à trois niveaux. Tout d'abord, à chaque engagement un entretien individuel est systématiquement organisé par le secteur du transport scolaire. Ensuite une brochure d'accueil (récemment finalisée) spécialement réalisée à leur intention leur est remise.

Celle-ci comprend:

- des informations pratiques sur leur environnement de travail; leur place au sein de la Cocof, les personnes de contacts et leurs coordonnées, leur temps de travail, les formations organisées, les organisations à leur service (cafétéria, amicale ...);
- des procédures importantes à suivre : en cas de maladie, d'accidents du travail, de situations d'urgence à bord du bus ...;
- une présentation de leur poste de travail : comment est organisé le transport scolaire (les horaires, les modalités de prise en charge, etc.) les responsabilités de chacun, leurs missions spécifiques, des informations sur les types de handicap ...;
- 4. un volet sur la prévention et la protection au travail.

Enfin, un suivi de leur intégration est assuré par des contacts téléphoniques avec eux dans la semaine/les semaines qui sui(ven)t leur engagement.

Question n° 72 de Mme Françoise Schepmans du 26 juillet 2010 :

Les partenariats entre Bruxelles Formation et les acteurs associatifs.

Afin de compléter mon information, je souhaiterais obtenir la liste des partenariats entretenus entre Bruxelles Formation et les acteurs associatifs. Pourriez-vous également me communiquer les budgets afférents à ces collaborations ainsi que le nombre de stagiaires formés par chacun de ces acteurs en 2009 ?

Réponse :

En réponse à la question posée, vous trouverez ci-dessous un tableau global reprenant le nombre de stagiaires ayant participé à une action de formation auprès d'un acteur associatif, partenaire de Bruxelles Formation en 2009.

En termes de budgets, plusieurs allocations de base du budget de la Commission communautaire française sont consacrées à la mise en œuvre des actions de formation dans le cadre du dispositif global d'insertion socioprofessionnelle (ISP).

Plus spécifiquement, au niveau du partenariat développé par Bruxelles Formation avec des acteurs associatifs, l'allocation de base de référence est l'AB 26.30.43.06. Elle était créditée d'un montant de 2.420.000,00 € en 2009.

Au niveau des réalisations 2009, Bruxelles Formation a consacré 3.038.242,00 € aux activités de formation menées avec des partenaires associatifs.

Ces activités sont conventionnées selon qu'il s'agisse d'actions relevant du Décret « ISP » du 27 avril 1 995 ou d'actions de formation autres. Ces autres actions de formation concernent des publics particuliers (détenu(e)s, personnes avec un handicap physique et/ou mental) ou des dispositifs spécifiques (titres-services).

L'intervention de Bruxelles Formation, via le conventionnement des opérateurs agréés dans le cadre du décret ISP, porte sur la reconnaissance pédagogique des formations organisées et sur le défrayement des frais stagiaires (primes et frais de déplacement d'un montant d'1,29 € en 2009 dont 1,20 € par heure prestée pour les indemnités stagiaires et 0,09 € pour les frais d'assurance). Ces indemnités sont octroyées aux stagiaires et non à l'asbl.

Lorsqu'il s'agit de formations organisées en marge du décret « ISP » du 27 avril 1995, l'intervention de Bruxelles Formation peut porter sur des frais pédagogiques complémentairement à la prise en charge des frais stagiaires.

Le tableau qui suit mentionne pour chaque acteur associatif conventionné avec Bruxelles Formation en 2009 le nom de chaque acteur associatif ayant une convention de partenariat avec Bruxelles Formation, le nombre de stagiaires ayant participé à au moins une formation en leur sein, le montant octroyé en matière de frais pédagogiques en regard de l'organisation de formations en marge du décret ISP (avec mention du type de formation conventionnée), s'il y a lieu.

On rappellera qu'un même acteur peut être conventionné pour plusieurs actions de formation.

Nom de l'asbl	Nombre de	Montant octroyé par Bruxelles
	stagiaires	Formation (hors frais stagiaires) en €
ADEPPI	287	60.662,00 € (formation détenus)
ALPHA-SIGNES	37	104.000,00 € (formation personnes handicapées)
APAJ	52	
APRES	24	19.564,28 € (formation détenus)
ARPAIJE	40	
ATELIERS DU SOLEIL	73	
BONNEVIE	66	
BOULOT	49	
CBAI	36	
CFPAS	35	
CEFAID	76	
CEFOR Marguerite Leblanc	93	
CEMEA	38	
CENFORGIL	161	
Centrale Culturelle Bruxelloise	58	
Centre Anderlechtois de Formation	89	
CF 2000	70	
Centre de Formation d'Animateurs	30	
Centre FAC	56	
CERACTION	45	
CHOM'HIER	142	
COBEFF	172	
COFTEN	116	
Collectif Alpha	225	
Collectif Formation Société	109	
CONVIVIALITE	18	
CTV-Horizon Média	11	55.805,00 € (formation personnes handicapées)
FIJ	100	
FAE	33	
Formation Travail et Santé	45	
FORET-AFT	83	
FORM@XL	42	
FTQP	54	
GAFFI	103	
HJEE 53	96	
INFO-SOURDS	10	33.500,00 € (formation personnes handicapées)

Question n° 73 de Mme Françoise Schepmans du 26 juillet 2010 :

Les formations aux métiers dans les filières vertes.

Afin de compléter mon information, je souhaiterais connaître quels sont précisément les formations aux métiers dans les filières vertes, qui seront déjà disponibles chez Bruxelles Formation dès l'automne 2010 ? Des mesures sont-elles déjà prévues pour 2011 ? Lesquelles ?

Réponse :

En réponse à votre question, voici les formations professionnelles dans les filières vertes disponibles ou en cours de développement auprès de Bruxelles Formation.

 Formations développées à l'intention des demandeurs d'emploi :

Bruxelles Formation (Pôle construction), en collaboration avec une Mission Locale, a formé 9 personnes en 2010 aux techniques de l'isolation thermique en rénovation du bâtiment.

Cette action menée dans le cadre du partenariat visant l'insertion socioprofessionnelle de publics peu qualifiés sera à nouveau proposée en 2011. Les techniques innovantes présentes dans cette formation sont depuis peu intégrées dans le programme de formation classique « plafonnage » développé par le Pôle Construction de Bruxelles Formation pour tout demandeur d'emploi.

Le Pôle Construction de Bruxelles Formation, en partenariat avec deux Missions locales, a formé 14 stagiaires à la pose de panneaux photovoltaïques en 2010. Cette formation se poursuit actuellement par le biais d'un stage en entreprise. Ce programme de formation sera reconduit en 2011.

A nouveau, les techniques mises en avant dans cette formation sont peu à peu intégrées dans les programmes de formation classiques des sections « électricité » et « couverture toiture » de l'Institut.

Dans le cadre de l'appel à projets annuel de Bruxelles Formation relatif aux actions d'insertion socioprofessionnelle, en cours actuellement, le comité de gestion de l'Institut a entériné plusieurs priorités de travail pour 2011. Parmi celles-ci, on trouve les formations orientées vers l'éco-construction, les énergies renouvelables, les économies d'énergie, le recyclage de déchets. Ces mêmes axes prioritaires sont proposés pour l'appel à projets dans le cadre de la convention-cadre entre Bruxelles Formation et l'Enseignement de Promotion sociale lancé en septembre 2010.

2. Formations développées à l'intention des travailleurs :

Des modules courts de formation « isolation en rénovation du bâtiment » ont été dispensés pendant la période hivernale 2009-2010. Ces formations courtes orientées vers les techniques d'isolation et d'étanchéité à l'air du bâtiment ont aussi permis aux instructeurs du Pôle Construction de Bruxelles Formation de mettre leurs connaissances à jour et de répercuter les nouvelles techniques apprises dans différents programmes de formation existants tant pour les demandeurs d'emploi que pour les travailleurs.

Vu le succès rencontré, ce programme de modules courts de formation sera à nouveau proposé aux travailleurs au cours de la période hivernale 2010-2011. Il sera étoffé par d'autres contenus toujours en lien avec les filières vertes. Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Alliance Emploi-Environnement régionale en 2010 et 2011, Bruxelles Formation, en collaboration avec d'autres partenaires actifs dans le domaine de la formation dans le secteur de la construction, a introduit des propositions de développement et de renforcement des formations en éco-construction, éco-rénovation, dont notamment l'extension du Rôle Construction. Ces propositions sont actuellement soumises pour avis aux gestionnaires de l'Alliance puis au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Question n° 74 de Mme Françoise Schepmans du 26 juillet 2010 :

Les résultats du plan de collaboration entre la STIB et Bruxelles Formation.

Vous avez annoncé il y a quelques mois qu'un protocole de collaboration avait été signé entre Bruxelles Formation et la STIB, visant à la formation de personnel. Je souhaiterais connaître quels sont les résultats déjà engrangés ? Combien de stagiaires ont été formés et dans quels domaines en particulier ?

Réponse:

En réponse à votre question, voici les résultats de la convention de collaboration conclue entre Bruxelles Formation et la STIB fin 2009. Les données arrêtées au 31 juillet 2010 font apparaître les réalisations suivantes :

 Formations organisées pour les travailleurs de la STIB :

Une session de formation « Electricité de base » a été organisée pour 12 jeunes travailleurs infraqualifiés engagés par la STIB dans le cadre du projet Cap Travail. Celui-ci est une collaboration entre la STIB, la Mission Locale de Molenbeek et l'asbl Cap Sciences Humaines ayant pour but de permettre à des jeunes infra-qualifiés de la commune de Molenbeek d'acquérir, au terme d'une année de travail-formation, une expérience dans certains métiers de la STIB.

Une formation en Communication (soft skills) a été mise en place pour 9 travailleurs.

9 travailleurs ont suivi la formation de Tutorat organisée pour les chauffeurs de bus et les accompagnateurs dans le cadre de la formation en entreprise des « aspirants chauffeurs de bus ».

- Formations organisées à l'intention de demandeurs d'emploi :
- 4 stages en électricité/électromécanique ont été mis sur pied. Au terme de ceux-ci, un contrat à durée indéterminée a été signé.
- 12 demandeurs d'emploi ont suivi la formation en communication dans le cadre de la formation en entreprise pour les aspirants chauffeurs de bus.

Deux stages de carreleurs ont enfin été organisés.

Question n° 85 de Mme Françoise Schepmans du 26 juillet 2010 :

La mise en œuvre du plan langues.

Afin de compléter mon information, je souhaiterais savoir où en est la mise en œuvre du plan langues qui est développé en collaboration avec le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale? Quel est le budget global qui a été décidé de lui être affecté et quelles sont déjà les grandes lignes définies en termes de fond?

Réponse :

En réponse à votre question, voici les informations sur le « Plan Langues pour les Bruxellois » approuvé le 30 septembre 2010 par le Collège de la Commission communautaire française et le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Il s'agit du fruit du travail de collaboration entre la Région et la Cocof en concertation avec les autres institutions et organismes compétents pour l'enseignement et la formation à Bruxelles (Communauté flamande/VDAB-Brussel, Communauté française, VGC).

Cette initiative trouve sa source dans les Déclarations politiques 2009-2014 de la Région et de la Cocof qui partaient du constat que les connaissances linguistiques, et en particulier celles des deux langues nationales majoritaires, sont un requis extrêmement important sur le marché de l'emploi bruxellois.

Ces accords de majorité indiquent clairement le souhait commun de renforcer les collaborations en matière d'emploi, de formation et d'enseignement, notamment au niveau linguistique.

Les objectifs du Plan sont les suivants :

- amplifier l'offre de formation existante en langues pour les demandeurs d'emploi en maximalisant les synergies et en simplifiant les procédures;
- adapter et cibler plus pertinemment l'offre de formation en langues en accordant une attention particulière aux fonctions critiques;
- articuler et mieux coordonner les nombreux dispositifs de l'offre de formation en langues afin de la rendre plus lisible et encore plus accessible, notamment aux chercheurs d'emploi bruxellois.

Après avoir énuméré une série de constats, le Plan recense les dispositifs publics actuels visant l'acquisition de compétences linguistiques à Bruxelles. Ensuite, le Plan propose 12 mesures à court terme et 6 chantiers à moyen terme afin d'atteindre les objectifs précités.

Les 12 mesures à court terme :

- Actiris 12.000 tests langues en 2011.
- Actiris Les Chèques langues Projet Professionnel et Job pour 5.000 demandeurs d'emploi en 2011.
- Bruxelles Formation 500.000 € en 2010 pour de la formation en langues « orientées métiers » en collaboration avec Actiris.
- Bruxelles Formation Développement des stages linguistiques en entreprises dès 2011.
- Bruxelles Formation Développement de la FPI-E – Langue en 2011.
- Visa Langues.
- VDAB-Brussel.
- Formation des classes moyennes : renforcement des collaborations entre l'Espace Formation PME et SYNTRA Brussel.
- Français langue étrangère et remisé à niveau en français.
- La « Veille » langues.
- Développement de l'outil de centralisation des dispositifs publics et privés visant l'acquisition de connaissances linguistiques à Bruxelles.
- Financement au sein des entreprises de la Région de Bruxelles-Capitale de cours de langues à destination de l'entreprise.

Les 6 chantiers à moyen terme :

- Augmentation du nombre d'établissements scolaires de l'enseignement fondamental et secondaire pratiquant l'immersion linguistique.
- Développement des « classes passerelles ».
- Augmentation des moyens accordés à l'Enseignement de Promotion sociale pour l'organisation des formations en langues.
- Renforcement de l'apprentissage des langues dans l'enseignement supérieur et attention accordée aux bourses linguistiques au profit des Bruxellois.
- Développement de l'enseignement bilingue à Bruxelles.
- Création d'un Centre de référence professionnelle (CDR) « métiers de la ville » avec la mise en place d'un dispositif de préparation aux examens linguistiques du Selor.

Parmi les 12 mesures, il est important de relever que les premières réalisations du Plan Langues seront surtout portées par le secteur de la formation, les mesures emploi étant prévues pour 2011. Sa mise en œuvre sera donc progressive, en fonction des mesures citées ci-dessus.

De manière très concrète, dès la fin de l'année 2010, une offre complémentaire de formations en langues « orientées métiers » (vocabulaire adapté aux métiers et secteurs) sera développée par Bruxelles Formation à l'attention de demandeurs d'emploi disposant d'une qualification ou de compétences professionnelles suffisantes pour exercer un emploi, mais dont la connaissance des langues est le frein à leur insertion professionnelle.

Cette collaboration sera organisée dans le cadre d'un partenariat spécifique avec Actiris (Convention de collaboration) et prioritairement orientée vers les jeunes demandeurs d'emploi de moins de 25 ans concernés par la mise en œuvre de l'accompagnement systématique. Elle sera financée sur la base d'un budget régional de 500.000 €

Les autres mesures feront l'objet d'un financement dans le cadre des budgets annuels des institutions et organismes publics concernés (exemples : chèques langues via le budget régional et celui d'Actiris, FPI-E via le budget de la Cocof et celui de Bruxelles Formation, etc.).

Question n° 87 de M. Pierre Migisha du 30 juillet 2010 :

L'accessibilité des infrastructures sportives aux personnes souffrant d'un handicap.

L'intégration sociale des personnes souffrant d'un handicap, qu'il soit moteur, visuel, auditif ou mental est une préoccupation majeure de la Cocof. Le sport étant un excellent vecteur d'intégration, il importe de mettre tout en œuvre afin que les infrastructures sportives deviennent progressivement accessibles aux personnes à mobilité réduite.

En 2007, un guide réalisé par AMT Concept la demande de la ministre Huytebroeck, en charge des personnes handicapées, indiquait que de nombreux efforts restaient à faire en la matière, surtout en ce qui concerne l'accessibilité des vestiaires, douches et parkings. Plus récemment, une étude de PWC présentée récemment en commission Affaires intérieures du PRB indiquait que seules 6 piscines sur 14 disposaient d'un accès aisé aux bassins pour les PMR.

L'honorable membre pourrait-il me donner :

- La liste des petites infrastructures sportives privées, des petites infrastructures communales et des grandes infrastructures communales qui, en 2008, 2009, 2010, ont été soutenues par la Cocof (via un budget du PRB pour les infrastructures communales pour des projets de rénovation ou de construction en spécifiant là nature des travaux subsidiés.
- 2) Parmi ces travaux subsidiés, lesquels ont contribué à améliorer l'accessibilité des infrastructures aux personnes à mobilité réduite?
- 3) Existe-t-il un état des lieux récents reprenant l'ensemble des infrastructures sportives en Région bruxelloise dans lesquelles la pratique du sport est possible et aisée pour les personnes à mobilité réduite ? Si oui, pouvez-vous nous le communiquer ?

Réponse :

Comme vous le précisez, le sport est un vecteur d'intégration pour les personnes souffrant d'un handicap, qu'il soit physique ou mental.

Tous les projets communaux subventionnés par la Région de Bruxelles-Capitale doivent répondre aux critères d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR). 1. Veuillez trouver en annexe la liste des projets qui ont été soutenus de 2008 à 2010.

Petites et grandes infrastructures communales

2008		6.827.388 €
Bloc vestiaire + terrain foot synthétique +		
éclairage Route de Lennik	ANDERLECHT	1.320.500 €
Salle omnisports – Remplacement du revêtement de sol	BERCHEM-SAINTE-AGATHE	155.300 €
Aménagement d'un terrain synthétique de rugby		
au petit chemin vert à Neder-Over-Hembeek	BRUXELLES-VILLE	466.000 €
Aménagement d'un bloc de 6 vestiaires au terrain de Haren	BRUXELLES-VILLE	533.600 €
Remplacement du revêtement de sol synthétique d'un		
terrain de hockey par un tapis semi-mouillé	EVERE	427.200 €
Transformation zone vestiaires bureaux Sippelberg	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	1.320.500 €
Renouvellement du tapis synthétique au terrain J. Bens	SAINT-GILLES	192.400 €
Centre sportif, psychomotricité	SAINT-GILLES	194.200 €
Rénovation extérieure des anciens locaux tennis –		
Stade G. Petre	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	116.500 €
Aménagement d'un terrain synthétique de hockey		
(mouillé) – Complexe Hougoumont	UCCLE	348.376 €
Construction de vestiaires au plateau de la		
Foresterie (Rugby)	WATERMAEL-BOITSFORT	282.262 €
Rénovation des douches et vestiaires au		
stade des 3 Tilleuls	WATERMAEL-BOITSFORT	155.300 €
Remplacement parquet salle omnisports	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	388.400 €
Construction de nouveaux vestiaires (terrain rue Kelle)		
en remplacement des locaux actuels	WOLUWE-SAINT-PIERRE	209.700 €
Institut Ernest Richard – Revêtement salle de gym,		
protection vitrage + rénovation vestiaires et douches	ETTERBEEK	77.600 €
Espace de proximité au quartier « Germinal »	EVERE	77.600 €
Espace de proximité au quartier « Home familial bruxellois »	EVERE	77.600 €
Rénovation des revêtements de sol des		
terrains de tennis – Triton	EVERE	48.000 €
Terrain de tennis (Parc de la Jeunesse) Réfection	JETTE	67.900 €
Rénovation des plafonds du hall des sports	GANSHOREN	90.600 €
Parquet au 1er étage du hall des sports, filet de protection		
pour le tir à l'arc et protections murales	KOEKELBERG	32.300 €
Création d'un sas d'entrée et d'un parking couvert vélos	KOEKELBERG	29.100 €
Aménagement d'un terrain de sport polyvalent	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	48,500 €
Construction d'un nouveau terrain de tennis en brique		
pilée au TC Lambermont	SCHAERBEEK	90.600 €
Rénovation d'un terrain de tennis à Terdelt	SCHAERBEEK	26.650 €
Remplacement du revêtement de sol de l'espace		
multisports au Dries	WATERMAEL-BOITSFORT	8.700 €
Rachat de deux bulles de tennis au stade communal	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	42.000 €

2009		3.744.800 €
Placement de parquets et de nouvelles tribunes au Palais du Midi et à Neder-Over-Hembeek	BRUXELLES-VILLE	800.100 €
Renouvellement du terrain de rugby au Kituro et renouvellement du terrain annexe au Kituro	SCHAERBBEK	776.700 €
Terrain de football en herbe renforcée de fibres synthétiques à Neerstalle Placement d'une installation d'éclairage au terrain (*)	UCCLE	563.100 €
de Neerpede (Rectification)	ANDERLECHT	51.000 €

^(*) Dossiers en préparation (projet ou adjudication).

Acquisition d'une salle de gymnastique (quartier des Invalides)	AUDERGHEM	1.200.000 €
Remplacement de panneaux Héraclite Salle omnisports	BERCHEM-SAINTE-AGATHE	55.000 €
Remplacement du revêtement de sol Salle Omnisports		
(ancien bâtiment)	JETTE	69.900 €
Aménagement Accès aux personnes à mobilité réduite		
Salle Omnisports	JETTE	12.900 €
Remplacement de clôtures périphériques Stade		
communal Guy Thys	ETTERBEEK	28.400 €
Réfection de la piste d'athlétisme du stade Bertelson	FOREST	47.400 €
Clôtures du complexe sportif du Bempt	FOREST	80.200 €
Rénovation de la piste de santé du stade communal	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	3.800 €
Remplacement de 2 tapis synthétiques		
(espaces sportifs de proximité)	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	21.300 €

2010

Les décisions d'octroi des subventions n'ont pas encore été prises par le Gouvernement.

Petites infrastructures privées

2008	2008			
Remplacement d'un système de chauffage Placement d'un arrosage et de filets de protection Hockey Remplacement d'une structure gonflable de tennis Placement de barrières de sécurité dans la tribune du Stade Chazal	Judo Club Zita Kyoteï Royal Orée THB Brussels Lawn Tennis Club Royale Union Sportive Albert Schaerbeek Asbl	6.360 € 36.130 € 58.110 €		

2009		
Aménagement des accès du site « Terdeldt » pour les PMR Remplacement d'un thermobloc de chauffage pour une	Asbl Sport Schaerbeekois	36.360 €
structure couverte de tennis	Evere White Star Tennis Club	2.980 €
Transformation de la salle d'escalade Space Rock		
Poséïdon (Phase 1)	Complexe sportif Poséïdon asbl	32.040 €
Remplacement d'une structure gonflable sur		
3 terrains de tennis	Parc Sportif des Trois Tilleuls	47.890 €
Rénovation du Hall d'entrée du Club	Club Horizon	2.430 €
Placement de panneaux solaires/photovoltaïques	Royal Sport Nautique	
	de Bruxelles	14.530 €
Sécurisation urgente du Centre Sportif de la Forêt de	Centre Sportif de	
Soignes (phase 1)	la Forêt de Soignes	8.370 €

2010		
Sécurisation urgente du Centre Sportif de la Forêt de Soignes (phase 2)	Centre Sportif de la Forêt de Soignes	68.480 €

2. Parmi ces projets, 14 infrastructures communales et 1 petite infrastructure privée ont contribué à améliorer directement ou indirectement l'accessibilité des infrastructures sportives aux personnes à mobilité réduite.

Veuillez noter que chaque projet est analysé en fonction de son impact sur l'accessibilité de l'infrastructure sportive concernée aux PMR. Certains d'entre eux n'ont pas ou très peu d'influence à ce propos. Les autres, au besoin, font l'objet de remarques contraignantes qui conditionnent le paiement des subventions promises. Ces démarches sont mises en œuvre systématiquement.

Petites et grandes infrastructures communales

2008		6.827.388 €
Bloc vestiaire + terrain foot synthétique +		
éclairage Route de Lennik	ANDERLECHT	1.320,500 €
Aménagement d'un bloc de 6 vestiaires au terrain de Haren	BRUXELLES-VILLE	533.600 €
Transformation zone vestiaires bureaux Sippelberg	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	1.320.500 €
Centre sportif, psychomotricité	SAINT-GILLES	194.200 €
Rénovation extérieure des anciens locaux tennis –		
Stade G. Petre	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	116.500 €
Construction de vestiaires au plateau de la		
Foresterie (Rugby)	WATERMAEL-BOITSFORT	282.262 €
Rénovation des douches et vestiaires au		
stade des 3 Tilleuls	WATERMAEL-BOITSFORT	155.300 €
Construction de nouveaux vestiaires (terrain rue Kelle)		
en remplacement des locaux actuels	WOLUWE-SAINT-PIERRE	209.700 €
Institut Ernest Richard – Revêtement salle de gym,		
protection vitrage + rénovation vestiaires et douches	ETTERBEEK	77.600 €
Parquet au 1er étage du hall des sports, filet de protection		
pour le tir à l'arc et protections murales	KOEKELBERG	32.300 €
Rénovation d'un terrain de tennis à Terdelt	SCHAERBEEK	26.650 €

2009		3.744.800 €
Placement de parquets et de nouvelles tribunes au Palais du Midi et à Neder-Over-Hembeek Acquisition d'une salle de gymnastique	BRUXELLES-VILLE	800.100 €
(quartier des Invalides) Aménagement Accès aux personnes à mobilité réduite –	AUDERGHEM	1.200.000 €
Salle Omnisports	JETTE	12.900 €

2010

Les décisions d'octroi des subventions n'ont pas encore été prises par le Gouvernement.

Petites infrastructures privées

2009		
Aménagement des accès du site « Terdeldt » pour les PMR	Asbl Sport Schaerbeekois	36.360 €

3. L'état des lieux le plus récent reprenant les infrastructures sportives en Région de Bruxelles-Capitale dans lesquelles la pratique du sport est facilitée pour les personnes à mobilité réduite date de 2008. Ce travail a été réalisé en étroite collaboration entre AMT Concept et le Secteur Sport et Infrastructures sportives de la Cocof. L'édition d'un DVD en 2009 a permis d'actualiser les données disponibles.

Par ailleurs, toutes les données présentées dans la présente réponse sont disponibles au Secteur Sport et Infrastructures sportives de la Cocof.